

**INTERCONNECT**  
**COMMUNICATIONS**



## Étude d'évaluation de l'ATRT2 sur le PDP de la GNSO

**Rapport final**

Merlin House  
Chepstow  
NP16 5PB  
Royaume-Uni

Téléphone : +44 1291 638400  
Télécopie : +44 1291 638401  
Adresse électronique :  
[info@icc-uk.com](mailto:info@icc-uk.com)



**INTERCONNECT COMMUNICATIONS**  
Consulting in Communications Regulation and Strategy

## Remarque

Ce document est fourni de bonne foi et est basé sur la compréhension par InterConnect des exigences du destinataire. InterConnect serait heureux de discuter du contenu de ce document en particulier si les exigences du destinataire n'ont point changé.

InterConnect est une filiale en propriété exclusive de Telcordia Technologies Inc

Tous droits réservés.

Copyright © InterConnect Communications Ltd, 2013

InterConnect Communications Ltd

Merlin House

Station Road

Chepstow

NP16 5PB

Royaume-Uni

Téléphone : +44 1291 638400

Télécopie : +44 1291 638401

[www.icc-uk.com](http://www.icc-uk.com)

Personnes à contacter par rapport à ce document :

Brian Aitken

Directeur de développement commercial

DDI : +44 (0) 1291 638426

Fax : +44 (0) 1291 638401

Adresse électronique : [brianaitken@icc-uk.com](mailto:brianaitken@icc-uk.com)

## Remerciements

---

Les auteurs de ce rapport tiennent à remercier la passion, l'engagement et l'énergie des nombreux volontaires sans qui le PDP n'existerait ni fonctionnerait pas. Beaucoup parmi eux consacrent leur temps chaque semaine pour des processus pluriannuels. Ils méritent les remerciements et la reconnaissance des communautés qu'ils desservent.

Certes, notre recherche a été à la fois informée et inspirée par les nombreuses parties prenantes du PDP avec qui nous avons eu la chance de parler dans une période très courte. Leur participation et leur engagement ont été transmis à chaque entretien. Bien que des divergences d'opinion sur la façon d'améliorer le PDP allaient toujours être évidentes, nous avons été impressionnés par le désir de chaque personne interrogée de « réussir ». Nous leur remercions du temps et de l'énergie qu'ils nous ont donné volontairement au cours de cette recherche.

## Table des matières

Remerciements	3
1.1 Résultats présentés à l'ATRT2	1
1.2 Améliorations proposées par les personnes interrogées	4
1.3 Dans l'avenir	5
2.1 Objectif de l'étude	6
2.2 Aperçu de la méthodologie	7
3.1 Contexte historique	8
3.2 Le PDP tel que cité dans les statuts de l'ICANN	9
3.3 Le PDP tel qu'il est défini dans le manuel d'exploitation de la GNSO	11
3.4 Documentation supplémentaire sur le PDP	15
3.5 L'effet des descriptions différentes du PDP	17
3.6 Les 42 étapes clés du PDP de la GNSO	17
4.1 L'environnement changeant d'Internet	20
4.2 Tendances dans les modèles de gouvernance multipartite	21
4.3 Tendances dans les calendriers de gouvernance d'Internet en expansion continue	23
4.4 Tendances de participation	25
4.5 Modèles de développement de politiques	30
4.6 Comparaison des processus PDP de l'ICANN avec d'autres processus multipartites pertinents.	33
5.1 Analyse quantitative	34
5.2 Recherche qualitative : rapport sur les commentaires ouverts effectués par les participants	51
5.3 Analyse de la conversation par courriel des présidents des groupes de travail	53
6.1 Forces	55
6.2 Faiblesses	56
6.3 Le rôle du GAC dans le développement de politiques de la GNSO	60
7.1 La mission de l'ICANN	67
Annexe A : Méthodologie détaillée	71
A.1 Approche et sources de données	71
A.2 Documentation écrite : une analyse quantitative	71
A.3 Opinions des participants : une approche qualitative	72
A.4 Gestion des conflits d'intérêts	75
Annexe B : Série de huit organigrammes illustrant le PDP de la GNSO actuel	76
Annexe C : Description détaillée des étapes sur Qui, Quoi, Comment et Où du PDP de la GNSO	80
Annexe D : Résultats des entretiens sur questionnaire	92

## Table des images

Figure 1: Organigramme du PDP inclus en haut de la page web de la GNSO pour décrire le PDP.....	16
Figure 2: Le premier dans une série de huit organigrammes décrivant le PDP .....	16
Figure 3: Le calendrier de la gouvernance Internet 2013.....	23
Figure 4: Le calendrier des commentaires publics de l'ICANN de 2013 .....	24
Figure 5: Le continuum de participation Shand-Arnberg .....	25
Figure 6: Caractéristiques et application des pratiques de participation dans le processus d'élaboration de politiques.....	27
Figure 7 : Relation entre légitimité et efficacité .....	29
Figure 8 : Un cycle unique de quatre étapes d'élaboration de politiques de quatre phases .....	30
Figure 9 : Un processus de politiques axé sur les parties prenantes.....	31
Figure 10 : Un point de vue du gouvernement britannique sur le cycle politique.....	32
Figure 11 : Sources d'information sur les PDP.....	36
Figure 12 : Taille du groupe de travail par sujet .....	37
Figure 14 : Nombre de groupes de travail auxquels adhèrent les participants.....	38
Figure 16 : Le nombre de participants provenant des régions AP/AF/ALC dans les groupes de travail au fil du temps.....	40
Figure 20 : Distribution régionale des commentaires publics sur le rapport initial.....	44
Figure 21 : Responsabilité et transparence des processus de commentaires publics sur le PDP.....	45
Figure 22 : Efficacité de la période de commentaires publics et sa signification pour le résultat final du PDP ..	45
Figure 23 : Reflet de l'intérêt public et de la responsabilité de l'ICANN dans les PDP .....	46
Figure 25 : nombre de jours écoulés entre la publication du rapport initial et du rapport final.....	48
Figure 26 : Nombre total de jours entre les principales étapes des PDP .....	48
Figure 27 : Utilisation de plusieurs mécanismes pour participer aux groupes de travail des PDP.....	50
Figure 29 : Personnes interrogées par groupe de parties prenantes .....	73

## Table des tableaux

---

Tableau 1 : Comparaison entre le PDP de la GNSO et d'autres processus multipartites .....	33
Tableau 2 : Données de base sur les sources du document pour l'analyse quantitative des PDP .....	35
Tableau 3 : Statut des neuf PDP étudiés pour ce rapport .....	35
Tableau 4 : Suggestions les plus populaires concernant les possibilités d'amélioration du PDP .....	52
Tableau 5 : Tableau de l'ICANN élaboré par le personnel sur les éventuels points d'engagement entre le GAC et le PDP de la GNSO.....	64

## 1 Résumé exécutif

---

Ce document est une tentative pour aider la deuxième équipe de révision de la responsabilité et la transparence de l'ICANN (ATRT2) dans son évaluation du processus de développement de politiques (PDP) de l'organisation de soutien aux politiques de noms génériques (GNSO). L'ATRT2 a été convoquée, en partie, pour examiner le PDP de la GNSO avec le but d'identifier ses points forts et ses faiblesses, les différences entre les processus définis et la pratique, et la mesure dans laquelle il intègre les points de vue, les conseils et les besoins de toutes les parties prenantes, à la fois celles qui sont actives dans l'ICANN et celles qui ne sont pas normalement présentes aux délibérations de l'ICANN. En outre, l'ATRT2 examinera la participation du GAC dans le PDP, comparera le PDP de l'ICANN avec les processus multipartites similaires, et la mesure dans laquelle le PDP répond à la mission de l'ICANN dans l'élaboration de politiques judicieuses dans l'intérêt public et répond en même temps aux besoins de toutes les parties prenantes. L'ATRT2 identifiera également les domaines où le PDP ne contribue pas à remplir la mission de l'ICANN et nécessite de davantage de considération et modification. Ce document est le fruit d'un travail d'entretiens et d'autres recherches menées en août et septembre 2013.

Une première version de ce rapport a été partagée avec l'ATRT2 dans le cadre des efforts visant à aider l'ATRT2 dans la première rédaction de ses conclusions et recommandations.

### 1.1 Résultats présentés à l'ATRT2

#### 1.1.1 Les points forts du PDP actuel

Le PDP de la GNSO est un processus notamment flexible avec la capacité de s'adapter à une grande variété de sujets et d'exigences. La transparence et l'exhaustivité des registres historiques est une caractéristique du PDP qui permet de découvrir une infinité de détails sur les processus qui ont eu lieu dans les années précédentes. Nos entretiens avec les participants et les parties prenantes nous ont permis de constater beaucoup de bonne volonté et d'appréciation vis à vis du travail accompli par le personnel chargé des politiques. Comparé à d'autres processus de politiques ascendants multipartites, la GNSO parvient à faire face à une plus grande diversité de types de parties prenantes, et à des niveaux plus variés d'expertise en la matière. Il est également ouvert à tout participant voulant y participer, et les personnes interrogées dans notre étude ont indiqué que la contribution de toutes les parties prenantes a été bien reçue et valorisée. Il y a de quoi être fiers, particulièrement du travail d'un certain nombre de bénévoles dévoués au cours de cycles pluriannuels qui forment les piliers du développement de politiques ascendant et multipartite de l'ICANN.

Forcément, étant données les exigences de la portée du travail de l'ATRT2, ce rapport se centre sur un certain nombre de points à améliorer, mais cela ne doit pas cacher les véritables réussites du PDP.

#### 1.1.2 Les exigences relatives à la participation régulière sont trop élevées

##### *Groupes de travail*

Les recherches menées pour ce rapport montrent que la participation pleinement engagée dans les PDP demande aux participants un ensemble d'exigences exceptionnel. Au cours des cinq dernières années :

- la grande majorité des personnes qui participent aux groupes de travail ne le font qu'une seule fois.
- un petit nombre de participants qui ont le soutien économique, entre autres, pour leur engagement continu ont dominé les registres d'assistance aux groupes de travail.

Le manque de disponibilité de personnes pose des risques pour la responsabilité, la crédibilité et les risques en matière de ressources pour le processus de développement de politiques. Il en résulte aussi que très peu de participants ont l'expérience de diriger, modérer et mener à terme le travail difficile de guider les participants et les politiques à travers le PDP.

#### ***La période de commentaires***

Le processus de consultation, bien que sous une forme moins active et plus occasionnelle, est considéré comme problématique, avec une grande majorité des parties prenantes ayant des liens avec des sociétés, des regroupements ou des groupes de parties prenantes qui déclare qu'il est très difficile de créer, de discuter et d'obtenir l'accord et l'approbation pour la soumission des commentaires dans les délais prévus par le PDP.

#### ***Solutions***

1. La communauté de l'ICANN doit examiner le potentiel pour les modèles de participation alternatifs dans le PDP.
2. Le PDP actuel doit également être examiné pour trouver des moyens pour diviser en composantes l'énorme engagement associé aux groupes de travail.

### **1.1.3 Les tendances de participation mondiale asymétrique compromettent la légitimité**

Il existe des preuves statistiques claires que trois régions de l'ICANN ne jouent aucun rôle significatif dans le PDP. Les recherches menées pour ce rapport ont identifié deux facteurs clés dans la production de ce déséquilibre géographique :

- la langue est un véritable obstacle à la participation dans les PDP.
- le modèle de collaboration et de discours du PDP actuel a une approche nettement occidentale et ne tient pas compte d'autres approches culturelles en matière de développement et d'élaboration de politiques de consensus.

La GNSO risque sa légitimité mondiale, une valeur fondamentale des politiques issues du PDP, alors que cela ne comprend pas les points de vue de l'Afrique, de l'Asie / Pacifique et de l'Amérique du Sud / Amérique Latine / Caraïbes.

#### **Voies à suivre**

1. L'ICANN devrait envisager la réforme de ses activités de sensibilisation pour encourager et soutenir les participants des groupes de travail venant de l'Afrique, l'Asie / Pacifique et l'Amérique du Sud / Amérique Latine / Caraïbes. Plusieurs personnes interrogées ont mentionné qu'il serait utile que les efforts de sensibilisation soient plus étroitement liés au recrutement pour les groupes de travail ou se servent des dirigeants communautaires des régions.
2. Les contacts et les partenariats de l'ICANN avec des organisations de l'Afrique, l'Asie / Pacifique et l'Amérique du Sud / l'Amérique Latine / les Caraïbes pourraient être mieux utilisés pour mieux parvenir à surmonter les barrières linguistiques.
3. La communauté de l'ICANN devrait reconsidérer le modèle sous-jacent de collaboration et de discours du PDP et identifier les modifications qui pourraient soutenir les participants n'étant pas habitués à travailler en collaboration dans le cadre du modèle actuel.

### **1.1.4 L'engagement avec le processus est essentiel**

Dans l'isolement, le PDP est un processus de développement de politiques publiques, multipartite et issu du consensus. Toutefois, le PDP de la GNSO n'est pas isolé d'autres parties de l'ICANN. Les



entretiens menés pour ce rapport montrent que beaucoup de gens sont préoccupés par les interactions entre les produits du travail du PDP et d'autres parties de l'organisation. Plus précisément, il y a eu un nombre important de réponses qui mettent en évidence des préoccupations concernant les politiques développées à travers de longues collaborations et négociations pouvant par la suite faire l'objet de modifications ou de mises en cause par d'autres parties de l'ICANN. En particulier, le fait que le Conseil d'administration de l'ICANN puisse modifier la politique proposée ou accepter la mise en œuvre alternative de politiques, ce qu'il a d'ailleurs fait, est une préoccupation ayant été soulevée car cela pourrait annuler le travail du PDP. D'autres craignent que certains membres de la communauté essaient d'influencer le GAC, le conseil de la GNSO, ou le Conseil de l'ICANN pour modifier la substance ou la mise en œuvre une fois que le rapport final du groupe de travail ait été complété. Indépendamment des questions d'équité essentielles qui sont évidentes dans ces préoccupations, il existe des questions plus importantes liées à la transparence. Toute modification apportée par le Conseil à une politique issue du consensus créée par des participants engagés, souvent volontaires, à un processus d'engagement ascendant des parties prenantes sera toujours ouverte à des questions sur la raison et la façon dont ces modifications ont été effectuées. Cela est devenu une préoccupation tellement fréquente que, dans un groupe de travail très récent, les participants se sont opposés à d'autres membres du groupe de travail sur la question de savoir s'ils étaient vraiment engagés avec le processus ou s'ils espéraient simplement attendre la fin du processus et puis « faire pression » pour obtenir les résultats qu'ils voulaient dans d'autres parties de l'organisation. Certaines des personnes interrogées pour ce rapport ont indiqué que le cynisme quant à l'engagement d'autres participants au PDP représentait un obstacle pour leur propre participation.

#### ***Voies à suivre***

Il est important de souligner que la question soulevée dans le présent paragraphe n'est pas le résultat d'un problème structurel avec le PDP de la GNSO. Au contraire, le problème résulte de légères différences entre les différentes parties de la structure de l'ICANN. Ce rapport suggère qu'il est nécessaire d'appliquer un processus et une procédure afin d'assurer que d'autres parties de l'organisation ne sapent pas par inadvertance la responsabilité et la transparence du PDP.

### **1.1.5 Le rôle du GAC dans le PDP doit être révisé**

Le GAC représente un important ensemble de parties prenantes dans tout processus de développement de politiques relatives aux noms de domaine. Toutefois, pour les raisons expliquées plus loin dans le rapport, le GAC participe rarement aux PDP. La conséquence du manque de participation du GAC au PDP de la GNSO est que le GAC ne peut soulever des inquiétudes qu'après l'achèvement de longues procédures et la conclusion des accords et des négociations. Ce rapport montre également que bien qu'il y ait plusieurs opportunités pour que le GAC donne des conseils au cours des PDP, ces occasions ne sont pas saisies.

Les recherches menées pour ce rapport ont constaté qu'il ne semble avoir aucun obstacle structurel qui empêche la participation du GAC dans le PDP (par exemple, nous croyons qu'aucun changement aux statuts n'est nécessaire). Au contraire, une relation mieux définie et structurée entre les groupes de travail et le GAC aiderait le GAC à identifier les questions importantes pour les gouvernements et les groupes de travail à identifier les sujets sur lesquels ils doivent informer rapidement le GAC. L'interaction entre le GAC et les groupes de travail doit surmonter l'étape des « opportunités » pour devenir une partie structurée du processus. Le GAC a une histoire de collaboration réussie dans d'autres domaines de l'ICANN, par exemple, dans les groupes de travail de l'organisation de soutien relative aux noms de code de pays (ccNSO) et la participation aux révisions de l'affirmation d'engagements (AoC). En conséquence, le GAC possède un ensemble de bonnes pratiques existantes qui peuvent être développées dans le contexte spécifique du PDP de la GNSO.

## 1.2 Améliorations proposées par les personnes interrogées

Les personnes interrogées ont fait des suggestions pour résoudre certains problèmes qu'ils ont identifiés. Un large éventail d'améliorations a été suggéré. La liste ci-dessous montre les suggestions les plus populaires effectuées au cours de conversations avec les intervenants du PDP :

Amélioration suggérée	Comment y parvenir
Gestion du processus	La formation, la facilitation, la formation sur la gestion pour les présidents des groupes de travail, une approche plus structurée dès le début avec les délais et les résultats attendus. Cela ne prend pas longtemps.
Faciliter l'engagement de ceux qui ne parlent pas l'anglais comme première langue.	Publier des documents de consultation dans d'autres langues.
Diviser les PDP en fragments raisonnables.	Un exemple d'IRTP a été donné comme un modèle de réussite.
Plus de réunions en face à face.	Surtout lorsque l'on est coincés sur certaines questions.
De meilleures communications, des récapitulatifs.	Le « langage hyper technique » est aliénant. « C'est très transparent et ouvert, mais la question est, combien de gens comprennent vraiment ? » Une personne interrogée a suggéré un « blog informel » pour mettre les gens au courant sur le progrès des PDP.
Restructurer les regroupements.	Les regroupements, tels qu'ils sont actuellement structurés, sont trop orientés aux pays développés. Les personnes interrogées ont fait remarquer qu'il y a des experts dans les pays en voie de développement, mais aucune vraie correspondance avec les regroupements de la GNSO auxquels ils peuvent participer.
Concevoir des chartes du PDP pour qu'elles soient plus inclusives et pour équilibrer les intérêts des parties prenantes.	Impliquer davantage de parties prenantes à l'élaboration de chartes du PDP.
Classer les problèmes de manière plus efficace dans le rapport de problématiques.	Par exemple, « mérite un PDP » et « voie plus rapide, question plus simple : pas de PDP requis ».
Changer la stratégie de sensibilisation, utiliser les dirigeants communautaires dans les régions.	Ouvrir des PDP à plus de groupes de parties prenantes / exiger la participation de groupes de parties prenantes.

Les autres suggestions incluent :

- introduire une intervention extérieure pour surmonter les impasses
- avoir des délais plus flexibles
- l'ICANN devrait financer les participants des pays en voie de développement
- créer un secrétariat indépendant pour la GNSO
- réduire l'engagement des participants en termes de temps
- créer un espace précis lors les réunions de l'ICANN pour encourager les commentaires publics sur les PDP
- assigner des experts aux PDP pour répondre aux questions et faire des recherches (avec la publication des avis des experts et des rapports)
- utiliser de meilleurs et de plus longs processus de commentaires
- assurer le renforcement de capacités aux nouveaux participants
- veiller à ce que les commentaires soient reflétés dans le résultat du PDP
- livres blancs basés sur des faits
- toute politique devrait passer un examen en matière d'intérêt public (similaire à la norme RFC 1591)
- être AGILE. viser à la solution la plus simple et performante

### 1.3 Dans l'avenir

La composition de la GNSO et d'autres regroupements de l'ICANN changera avec les nouveaux gTLD. Les distinctions deviendront floues entre les groupes de parties prenantes : un registre pourrait exister simultanément comme bureau d'enregistrement, membre du regroupement de la propriété intellectuelle ou du regroupement des parties prenantes commerciales, voire même comme membre de la ccNSO.

Quelques personnes interrogées ont considéré que le système ouvert actuel est vulnérable à la capture à mesure que de nouveaux acteurs rejoignent la structure. Ces nouveaux arrivants pourraient vouloir que la GNSO et ses parties constituantes agissent de la même manière que d'autres organisations qu'ils connaissent déjà. Les personnes interrogées anticipent que les nouveaux acteurs seront impatients à du fait du manque de vitesse et des façons uniques de faire les choses, et pourraient facilement « prendre en charge » le conseil de la GNSO dans une période courte en nommant des personnes compétentes et appliquées dans les différents regroupements de la GNSO. S'il en était ainsi, cela pourrait affecter le PDP de la GNSO.

## 2 Objectif et aperçu de la méthodologie

---

### 2.1 Objectif de l'étude

En septembre 2009, l'ICANN et le département du commerce des États-Unis (DOC), en reconnaissance de la conclusion de l'accord de projet conjoint, et pour institutionnaliser la coordination technique de l'ICANN du système d'adressage et des noms de domaine d'Internet, ont signé une affirmation d'engagements (AoC).<sup>1</sup> Sous les auspices de l'AoC, l'ICANN s'engage à veiller à ce que sa prise de décisions reflète l'intérêt public et soit redevable auprès de toutes les parties prenantes. À cette fin, l'AoC demande à l'ICANN d'examiner périodiquement les progrès vers les quatre objectifs clés de l'organisation, à savoir :

1. garantir la responsabilité, la transparence et les intérêts des utilisateurs d'Internet du monde entier
2. préserver la sécurité et la stabilité du DNS
3. promouvoir la concurrence, la confiance du consommateur et le choix du consommateur
4. Politique en matière de WHOIS

Ces révisions périodiques de l'exécution des tâches principales sont menées par des équipes de révision, y compris les équipes de révision de la responsabilité et la transparence (ATRT), qui visent à assurer la responsabilité, la transparence et les intérêts des utilisateurs mondiaux d'Internet.<sup>2</sup> La première ATRT (ATRT1) a examiné trois aspects clés de l'AoC : le Conseil d'administration de l'ICANN, le comité consultatif gouvernemental (GAC) et la participation du public au processus de développement de politiques de l'ICANN.

D'après l'AoC, une deuxième ATRT (ATRT2) a été créée pour procéder à une révision de suivi. Plus précisément, l'ATRT2 se penche sur les activités de l'ICANN pour s'assurer qu'elles sont responsables, transparentes et conformes à l'intérêt public. Le travail de l'ATRT2 se concentre sur le paragraphe 9.1 de l'AoC, en vertu duquel l'ICANN s'engage à maintenir et à améliorer les mécanismes robustes pour la participation du public, ainsi que la responsabilité et la transparence afin d'assurer que les résultats de sa prise de décisions reflètent l'intérêt public et qu'elle soit fiable pour toutes les parties prenantes. Plus précisément, l'ICANN s'engage à évaluer le processus de développement de politiques pour faciliter des délibérations inter-communautaires améliorées et le développement de politiques efficace et rapide.

Les statuts de l'ICANN donnent explicitement à la GNSO la responsabilité d'élaborer des recommandations de politiques sur les domaines de premier niveau génériques (gTLD). À cette fin, le conseil de la GNSO supervise le développement de politiques sur les gTLD par la GNSO et approuve les recommandations de politiques de la GNSO. Après la ratification du Conseil d'administration de l'ICANN, le personnel de l'ICANN met en œuvre les recommandations de politiques de la GNSO, bien souvent avec le soutien de la GNSO.

Bien que les politiques puissent être élaborées par la GNSO en utilisant différents mécanismes, le processus de développement de politiques (PDP) formel mandaté par les statuts de l'ICANN doit être utilisé pour le développement des politiques. Les politiques développés par cette voie sont souvent désignées comme « politiques consensuelles » et, si elles sont ratifiées, elles sont automatiquement incorporées par référence dans les contrats des registres gTLD (entités qui opèrent des gTLD sous contrat avec l'ICANN) et les bureaux d'enregistrement (entités accréditées par l'ICANN pour distribuer

---

<sup>1</sup> <http://www.icann.org/en/about/agreements/aoc/affirmation-of-commitments-30sep09-en.htm>

<sup>2</sup> <http://www.icann.org/en/about/aoc-review/atrt>

les enregistrements de noms de domaine au sein des gTLD). Le PDP est également utilisé dans d'autres cas, lorsque la rigueur de sa méthodologie est souhaitable en raison de la complexité de la question et / ou lorsqu'il y a des points de vue fortement contradictoires sur la question.

Dans ce contexte, l'ATRT2 été convoquée pour examiner le PDP de la GNSO avec le but d'identifier ses points forts et ses faiblesses, les différences entre les processus définis et la pratique, et la mesure dans laquelle il intègre les points de vue, les conseils et les besoins de toutes les parties prenantes, tant celles qui sont actives dans l'ICANN comme celles qui ne sont pas normalement présentes aux délibérations de l'ICANN. En outre, la révision de l'ATRT2 examinera la participation du GAC dans le PDP, comparera le PDP de l'ICANN avec les processus multipartites similaires, et la mesure dans laquelle le PDP répond à la mission de l'ICANN dans l'élaboration de politiques judicieuses dans l'intérêt public et répond en même temps aux besoins de toutes les parties prenantes. L'ATRT2 identifiera également les domaines où le PDP ne contribue pas à remplir la mission de l'ICANN et nécessite de davantage de considération et modification.

## 2.2 Aperçu de la méthodologie

Pour répondre aux exigences de l'équipe ATRT2 (comme indiqué dans sa demande de propositions<sup>3</sup>), l'équipe InterConnect Communications (ICC) a entrepris une approche à la fois quantitative et qualitative. L'étude quantitative comportait une analyse de l'archive étendu, publié et écrit relatif au PDP de la GNSO, y compris le processus documenté (qui se trouve dans les statuts de l'ICANN, le manuel du PDP de la GNSO et d'autres documents publics décrits dans l'article 4), les dossiers de PDP spécifiques (voir l'article 5), les renseignements fournis par le personnel de l'ICANN, et d'autres documents de la GNSO. Une description complète des sources et des paramètres élaborés pour évaluer les points forts et les faiblesses du processus est documentée dans l'annexe A.

Ces sources ont été complétées par des données qualitatives provenant d'entretiens avec les participants dans le processus du PDP et d'autres dans la communauté de l'ICANN. Un ensemble de questions structurées a été développé en utilisant l'échelle de Likert pour capturer un éventail d'opinions (plutôt que l'option binaire oui / non), qui a mené les personnes interrogées à travers les étapes du PDP, et qui comprenait des domaines d'intérêt particuliers identifiés dans la demande de propositions. Les entretiens ont aussi capturé des données démographiques (y compris la région géographique, le regroupement, le degré de participation dans les PDP), et ont conclu avec des questions plus ouvertes visant à identifier les défis principaux et invitant les personnes interrogées à proposer des réponses pratiques à ces défis.

En tout, une trentaine d'entretiens ont été réalisés. Une description plus détaillée de la méthodologie est incluse à l'annexe A.

---

<sup>3</sup> Voir <http://www.icann.org/en/news/announcements/announcement-2-02jul13-en.htm>

## 3 Révision du PDP de la GNSO existant

---

Le PDP de la GNSO actuel est entré en vigueur le 8 décembre 2011. Étant donné que la majorité des PDP analysés dans ce rapport existait, à un certain stade de leur processus, avant le 8 décembre 2011, il est nécessaire d'inclure un bref aperçu du PDP qui existait avant cette date ainsi que la documentation plus complète sur le PDP actuel.

### 3.1 Contexte historique

Le PDP précédent a été documenté en détail dans l'annexe A des statuts de l'ICANN. Il était composé des éléments suivants :

1. proposition d'une problématique
2. création du rapport sur la problématique
3. lancement du PDP
4. commencement du PDP
5. composition et sélection des équipes d'étude
6. annonce du lancement du PDP
7. équipes d'étude
8. procédure si une équipe d'étude n'est pas établie
9. commentaires du public sur le rapport de l'équipe d'étude ou le rapport initial
10. délibération du conseil
11. rapport du conseil au Conseil d'administration
12. accord du conseil
13. vote du Conseil d'administration
14. mise en œuvre de la politique
15. tenue des dossiers
16. définitions supplémentaires

L'annexe A des statuts était le seul document officiel du PDP de la GNSO, et décrit donc chaque étape en détail. Outre la documentation officielle du PDP, la communauté de la GNSO, au fil du temps, a développé un ensemble informel de pratiques et de procédures liées à la gestion des PDP.<sup>4</sup>

Le 26 juin 2008 le Conseil de l'ICANN a approuvé une série de recommandations visant à améliorer l'efficacité de la GNSO, y compris ses activités en matière de politique.<sup>5</sup> Le Conseil a expliqué que le mandat de mettre à jour le PDP « ne surgit pas d'un changement dans la mission ou le rôle de la GNSO, mais de l'accumulation d'expérience avec le PDP actuel et des décisions prises par le Conseil de l'ICANN concernant une restructuration organisationnelle de la GNSO ». <sup>6</sup> Les principaux objectifs de l'étude étaient les suivants :

- maximiser la capacité de participation de toutes les parties prenantes intéressées aux processus de développement de politiques de la GNSO
- veiller à ce que des recommandations continuent d'être développées sur les « politiques consensuelles » en matière de gTLD pour leur révision par le Conseil, tout en veillant à ce que cette notion de « politiques consensuelles » soit clairement définie
- assurer que les processus d'élaboration de politiques s'appuient sur des objectifs bien ciblés ayant fait l'objet de recherches approfondies, et qu'ils soient conduits de manière prévisible pour une mise en œuvre efficace

---

<sup>4</sup> Voir la page 3 du rapport final et recommandations de l'équipe de travail sur le processus de développement de politiques 2011, <http://gns0.icann.org/en/issues/pdp-wt-final-report-final-31may11-en.pdf>

<sup>5</sup> Ibidem, p. 131

<sup>6</sup> Ibidem, p. 132

- aligner le développement de politiques plus étroitement avec les plans stratégiques et opérationnels de l'ICANN
- améliorer la communication et le soutien administratif aux objectifs de la GNSO<sup>7</sup>

L'équipe de travail sur le PDP chargé d'élaborer des recommandations pour un PDP révisé a abordé son travail en divisant le PDP en cinq étapes :

- étape 1 – organisation et demande d'un rapport
- étape 2 – révision des rapports par le conseil de la GNSO et démarrage du processus de développement de politiques
- étape 3 – groupe de travail
- étape 4 – vote et mise en œuvre
- étape 5 – conformité et efficacité de la politique<sup>8</sup>

Notez que dans cette division, le PDP est censé commencer par la planification d'un rapport (étape 1), mais n'est « démarré » qu'à l'étape 2. En outre, la mise en œuvre (étape 4) n'est pas considérée comme l'étape finale du PDP. Au contraire, la conformité (étape 5) a été considérée comme une partie du PDP.

Les articles 3.2 et 3.3 ci-dessous décrivent les documents formels (annexe A des statuts de l'ICANN et manuel sur le PDP de la GNSO) qui ont résulté de la révision du PDP lancée en 2008.

### 3.2 Le PDP tel que cité dans les statuts de l'ICANN

Ce paragraphe décrit le PDP de la GNSO qui a été approuvé par le Conseil de l'ICANN en décembre 2011.

Le PDP de la GNSO tel que défini à l'article 1 de l'annexe A des statuts de l'ICANN, processus de développement de politiques de la GNSO, énumère huit « éléments essentiels » du PDP. Ceux-ci sont répertoriés, paraphrasés à la voix active, ci-dessous :

1. le Conseil de l'ICANN, le conseil de la GNSO ou le comité consultatif demande un rapport final sur les problématiques
2. le conseil de la GNSO lance officiellement le processus de développement de politiques
3. le conseil de la GNSO forme un groupe de travail ou désigne une autre méthode de travail pour gérer le développement d'un rapport sur la question qui fait l'objet du PDP
4. le groupe de travail, ou une autre méthode de travail, produit un rapport initial
5. le groupe de travail, ou une autre méthode de travail, produit un rapport final, qui est transmis au conseil de la GNSO pour sa délibération
6. le conseil de la GNSO, suivant les seuils requis, approuve les recommandations du PDP contenues dans le rapport final
7. les recommandations du PDP et le rapport final seront transmis au Conseil par le biais d'un rapport sur les recommandations approuvé par le conseil
8. le Conseil de l'ICANN approuve les recommandations du PDP

Notez que la mise en œuvre n'est pas incluse comme l'un des éléments essentiels du PDP. La mise en œuvre est, cependant, incluse dans l'article 10 de l'annexe A. Les statuts semblent donc suggérer que la mise en œuvre *peut* être un élément d'un PDP, mais que la mise en œuvre n'est pas indispensable à un PDP. Notez également que la conformité, qui a été incluse dans l'étape 5 de la révision du PDP en

---

<sup>7</sup> Ibidem, p. 131

<sup>8</sup> Ibidem, p. 8

cinq étapes par l'équipe de travail sur le PDP, n'est pas incluse comme un élément essentiel du PDP non plus.

L'article 2 énonce que la GNSO doit maintenir un manuel sur le PDP qui contienne « des règles supplémentaires spécifiques à l'achèvement de tous les éléments d'un PDP, y compris les éléments qui ne sont pas autrement définis dans les présents statuts ». Le contenu du manuel du PDP de la GNSO sera décrit dans l'article 3.3 du présent rapport.

Les articles 3 à 9 de l'annexe A suivent librement les étapes successives du PDP de la GNSO et sont un mélange de descriptions de mesures axées sur les résultats (articles 4 et 6) et des lignes directrices axées sur les processus (articles 3, 5, 7, 8 et 9) :

- Article 3. Demande d'un rapport sur la problématique
- Article 4. Création du rapport sur la problématique
- Article 5. Lancement du PDP
- Article 6. Rapports
- Article 7. Délibération du conseil
- Article 8. Préparation du rapport du Conseil d'administration
- Article 9. Processus d'approbation par le Conseil d'administration

L'article 4, la création d'un rapport sur la problématique, décrit l'accomplissement du premier « élément essentiel » du PDP : la demande d'un rapport sur la problématique. L'article 4 décrit également l'étape du rapport sur une problématique comme un processus en plusieurs étapes, résumées ci-dessous sous la forme d'une liste numérotée pour plus de clarté :

1. le chef du personnel crée un rapport préliminaire sur la problématique.
2. le personnel de l'ICANN publie le rapport préliminaire sur la problématique sur le site de l'ICANN pour commentaires publics.
3. le chef du personnel résume et analyse les commentaires publics reçus, le cas échéant.
4. le chef du personnel crée un rapport final sur la problématique qui intègre les commentaires reçus pendant la période de commentaires publics.
5. le chef du personnel renvoie le rapport final sur la problématique, avec un résumé et une analyse des commentaires publics reçus, au président du conseil de la GNSO.

L'article 5 décrit brièvement les deux façons dont le conseil de la GNSO peut initier un PDP, suite à la réception du rapport final sur la problématique : si le Conseil demande un rapport sur la problématique, aucun vote n'est nécessaire, autrement, un vote du conseil est nécessaire.

Notamment, le troisième élément essentiel du PDP décrit dans l'article 1 de l'annexe A, la formation d'un groupe de travail ou une méthode de travail alternative, n'a pas son propre article autonome à l'annexe A des statuts. Au lieu de cela, cet élément est décrit dans le manuel sur le PDP de la GNSO (voir article 3.3 ci-dessous).

L'article 6 regroupe les quatrième et cinquième éléments essentiels du PDP : la création d'un rapport initial et d'un rapport final par le groupe de travail ou par une méthode de travail alternative.

L'article 7, délibération du conseil, diffère légèrement du sixième élément essentiel du PDP, l'approbation du conseil. Il détourne l'attention du résultat (approbation du rapport final), au processus (délibération du rapport).

L'article 8, la préparation du rapport du Conseil d'administration, diffère de l'activité décrite comme le septième élément essentiel du PDP qui met l'accent sur la transmission du rapport plutôt que sur la



préparation du rapport. Même si la différence ne semble pas importante, la différence de cible a le potentiel de confondre les participants ayant moins d'expérience dans le PDP de la GNSO.

Tout comme les articles 7 et 8, l'article 9 déplace le centre d'attention du résultat (l'approbation du Conseil dans le huitième et dernier élément essentiel du PDP) au processus (traitement du Conseil pour l'approbation).

Les quatre derniers articles de l'annexe A sont :

- Article 10. Mise en œuvre des politiques approuvées
- Article 11. Tenue des dossiers
- Article 12. Définitions supplémentaires
- Article 13. Applicabilité

Comme indiqué précédemment, il est intéressant de noter que la mise en œuvre n'est pas considérée comme un des éléments essentiels du PDP, mais qu'elle est toutefois documentée dans le cadre de la description globale du PDP. L'inclusion de l'article 11, tenue de dossiers, est importante, car il exige au personnel de l'ICANN de documenter publiquement chaque étape d'un PDP, y compris les étapes futures. Les statuts ne font aucune référence à la conformité comme étape du PDP.

### 3.3 Le PDP tel qu'il est défini dans le manuel d'exploitation de la GNSO

Cette section discute du PDP tel qu'il est défini dans la version 2.7 du manuel du PDP de la GNSO.<sup>9</sup>

Le manuel des PDP de la GNSO comprend 18 articles afin de décrire le PDP de manière plus détaillée que dans les statuts de l'ICANN. Ci-dessous se trouve la liste de ces articles. Le texte en caractères gras marque les sept articles associés aux huit éléments essentiels des PDP listés dans l'article 1 de l'annexe A des statuts de l'ICANN :

1. manuel des PDP - Introduction
2. **demande d'un rapport sur la problématique**
3. préparation pour le commencement d'un PDP
4. format recommandé pour les demandes de rapport
5. **création du rapport préliminaire**
6. commentaire public concernant le rapport préliminaire
7. **lancement du PDP**
8. développement et approbation de la charte pour le PDP
9. résultats et processus du PDP
10. **publication du rapport initial**
11. **préparation du rapport final**
12. **délibération du conseil**
13. **préparation du rapport du Conseil d'administration**
14. rôle du conseil de la GNSO dans la mise en œuvre
15. cessation ou suspension du PDP avant le rapport final
16. amendements ou modifications des politiques approuvées
17. évaluations périodiques des politiques approuvées
18. divers

Le huitième élément essentiel, l'approbation du Conseil d'administration de l'ICANN, n'est pas inclus dans le manuel des PDP de la GNSO car la définition du processus d'approbation du Conseil

<sup>9</sup> <http://gns0.icann.org/council/annex-2-pdp-manual-13jun13-en.pdf>

d'administration n'est pas du ressort de la GNSO et qu'elle ne peut pas l'inclure dans sa documentation.

L'article 3, Préparation pour le commencement d'un PDP, présente l'idée de la réalisation d'ateliers avant le « commencement d'un PDP », en partie pour « obtenir le soutien pour la demande d'un rapport ». L'emploi du terme « commencement d'un PDP » dans ce contexte est problématique, étant donné l'emploi plus officiel de « commencement d'un PDP » dans l'article 1 des statuts de l'ICANN pour décrire le commencement *formel* d'un PDP après l'examen d'un rapport réalisé par le Conseil de la GNSO. L'emploi plus informel qui en est fait ici pourrait être confus pour ceux qui ne sont pas encore vraiment versés dans les étapes d'un PDP.<sup>10</sup> Bien que cela ne soit pas explicitement énoncé, l'idée de tenir des ateliers semble être limitée à des PDP commencés par la GNSO, car il apparaît qu'il n'y a pas de processus documenté habilitant d'autres comités consultatifs (AC) ou d'autres organisations de soutien (SO) pour communiquer avec la GNSO avant qu'ils ne lui aient demandé un rapport. En outre, il apparaît que ces ateliers potentiels devraient être tenus en face à face dans le cadre d'une des trois réunions annuelles de l'ICANN.

L'article 4, Format recommandé pour les demandes d'un rapport, constitue une description détaillée du formulaire à utiliser lorsqu'une demande de rapport est effectuée suivant ce qui est exposé à l'article 2. On ne voit pas clairement pourquoi cette article descriptif a été séparé du processus dont il dépend, c'est-à-dire l'article 2, par l'introduction de l'article 3, Préparation pour le commencement d'un PDP.

L'article 5, Elaboration du rapport préliminaire, développe la description de l'activité du même nom décrite à l'article 4 de l'annexe A des statuts de l'ICANN. En particulier, elle fournit des directives pour aider le conseiller juridique de l'ICANN à déterminer si le problème décrit dans le rapport est correctement inclus dans la mission de l'ICANN, dans les processus stratégiques et, plus spécifiquement, dans le rôle de la GNSO ou non.

L'article 6, Commentaire public concernant le rapport préliminaire, présente davantage de détails sur le processus des commentaires publics. Dans l'annexe A des statuts, le processus des commentaires publics est inclus dans les deux derniers paragraphes de l'article 4, Elaboration du rapport préliminaire. La version du processus des commentaires publics du manuel des PDP de la GNSO encourage le personnel de l'ICANN à traduire le rapport préliminaire afin qu'il soit disponible dans les six langues officielles des Nations Unies<sup>11</sup>, mais la réalisation de ces traductions ne doit pas retarder la publication de la version originale en anglais ni, par conséquent, le lancement de la période de commentaires publics. Il n'y a pas de recommandation sur la manière dont la publication plus tardive des versions traduites pourrait affecter négativement la possibilité des non-anglophones d'assimiler le résumé dans leur propre langue et donc de pouvoir faire des commentaires en anglais en temps voulu.<sup>12</sup>

---

<sup>10</sup> L'équipe de travail sur le PDP formé en 2008 pour faire des recommandations sur un PDP révisé a mis en évidence l'emploi prêtant à confusion du terme « commencement du PDP » dans la version 2008 des statuts de l'ICANN et a suggéré que « commencement du PDP » ne réfère qu'au commencement formel qui suit la délibération du conseil de la GNSO concernant le rapport. L'emploi du terme dans l'article 3 du manuel des PDP de la GNSO, concernant la réalisation d'ateliers avant que la demande d'un rapport sur la problématique ne soit effectuée suggère, cependant, que cette confusion n'a pas été complètement éliminée.

<sup>11</sup> Les six langues officielles des Nations Unies sont l'arabe, le chinois, l'anglais, le français, le russe et l'espagnol.

<sup>12</sup> Il est à remarquer que le site web de la GNSO inclut, dans son menu de navigation à gauche, une section qui contient des liens vers des services de traduction offerts par Bing et par Google. La traduction avec Bing permet aux lecteurs de traduire des pages web au format HTML sur le site web de la GNSO, alors que la GNSO encourage les lecteurs à se servir de Google Translate pour traduire les documents de la GNSO aux formats PDF, DOC et

L'article 7, Commencement du PDP, élargit significativement la courte description faite à l'article 5 de l'annexe A des statuts de l'ICANN. Elle détaille en particulier le calendrier que le conseil de la GNSO devrait utiliser pour voter s'il faut commencer un PDP et dans quelles circonstances il faudrait permettre une suspension ou des considérations supplémentaires liées au rapport final. L'article 7 décrit aussi comment, si le conseil de la GNSO décide de commencer un PDP, tout conseiller de la GNSO peut interjeter appel de la décision ou, si un comité consultatif (AC) demande le rapport sur la problématique, l'AC peut discuter de la décision avec le conseil et en demander un nouveau vote.

L'article 8, Développement et approbation de la charte pour le PDP, contient des détails de procédure qui ne sont pas du tout inclus dans les statuts. Cet article décrit la manière dont la GNSO doit convoquer un groupe pour développer une charte préliminaire pour l'équipe sur le PDP, les éléments qui doivent être inclus dans la charte préliminaire, un délai au terme duquel le conseil de la GNSO est censé avoir examiné la charte proposée et les seuils de vote pour l'approbation de la charte pour le PDP.

Tout comme l'article 8, l'article 9, Résultats et processus du PDP, contient des détails de procédure qui ne sont pas du tout compris dans les statuts de l'ICANN, à savoir les méthodes de travail de l'équipe responsable de l'élaboration du rapport final. Toutefois, il est intéressant de remarquer qu'en 2008, le Conseil d'administration de l'ICANN avait demandé à l'équipe de travail sur le PDP de réviser le PDP afin de remplacer le modèle de développement du groupe d'études par un autre basé sur des groupes de travail ; le manuel sur le PDP de la GNSO, tout en recommandant fortement l'emploi des groupes de travail, présente au conseil de la GNSO la possibilité de se servir d'autres méthodes de travail. Les méthodes alternatives mentionnées dans cet article sont les suivantes : « le groupe d'études, le comité ou l'équipe de rédaction ». Cependant, le manuel n'explique pas pourquoi le conseil peut décider de se servir de méthodes autres que celle du groupe de travail ou dans quelles conditions une telle décision serait adéquate. C'est parce que le groupe de travail peut ne pas être la méthode de travail choisie que le manuel se sert du terme général « équipe sur le PDP » afin de décrire le groupe formé pour réaliser des activités du PDP, quel que soit le format spécifique adopté.

L'article 9 décrit aussi quelques moyens que l'équipe sur le PDP peut utiliser pour collecter l'information qui sera incluse dans le rapport final, en particulier :

- l'équipe sur le PDP peut demander les opinions de conseillers externes, d'experts ou d'autres membres du public.
- l'équipe sur le PDP devrait demander formellement des déclarations de chaque groupe de parties prenantes et de chaque regroupement de la GNSO dans les premières étapes du PDP.
- l'équipe sur le PDP est aussi encouragée à demander formellement l'opinion d'autres comités consultatifs et d'autres organisations de soutien de l'ICANN, le cas échéant, pour qu'ils participent sur la base de leur expertise, leur expérience ou un intérêt particulier dans la problématique du PDP.

L'article 9 décrit comment doit travailler l'équipe du PDP avec le personnel de l'ICANN sur les questions liées au PDP, y compris les procédures d'intervention. L'article 9 fournit une liste d'exemples des types de recommandations (s'il y en avait) que l'équipe du PDP peut faire dans le rapport final :

- i. politiques de consensus
- ii. d'autres politiques
- iii. meilleures pratiques

---

autres. Les pages officielles des commentaires publics sur le site web de l'ICANN ne présentent cependant pas ces liens vers des outils de traduction en ligne.

- iv. directives de mise en œuvre
- v. conditions générales de l'accord
- vi. spécifications techniques
- vii. recherches ou enquêtes à effectuer
- viii. avis à l'ICANN ou au Conseil d'administration
- ix. avis à d'autres organisations de soutien ou comités consultatifs
- x. questions budgétaires
- xi. requêtes de propositions
- xii. recommandations concernant les activités futures de développement de politiques

L'article 10, Publication du rapport initial, donne davantage de détails sur le contenu qui sera développé pendant le processus d'élaboration du rapport décrit dans l'article 6 de l'annexe A des statuts de l'ICANN. Les éléments spécifiés d'un rapport initial sont :

- compilation des déclarations du groupe de parties prenantes et du regroupement de la GNSO.
- compilation de toutes les déclarations reçues des organisations de soutien ou des comités consultatifs de l'ICANN
- recommandations sur les politiques, les directives, les meilleures pratiques ou d'autres propositions pour aborder la problématique
- déclaration du niveau de consensus pour les recommandations présentées dans le rapport initial
- information concernant les membres de l'équipe du PDP, telle que les registres de présence et les déclarations d'intérêt
- une déclaration sur le débat de l'équipe du PDP quant à l'impact des recommandations proposées. Ces impacts concernent des domaines tels que l'économie, la concurrence, les opérations, la confidentialité et d'autres droits, l'extensibilité et la faisabilité

L'article 11, Préparation du rapport final, décrit la manière dont l'équipe du PDP et le chef du personnel de l'ICANN doivent préparer le rapport final suite à la clôture de la période de commentaires publics pour le rapport préliminaire. Il y a une mention brève de cette activité dans la phrase finale de l'article 6 de l'annexe A des statuts de l'ICANN. L'article 11 indique que, même s'il n'y a pas d'exigence pour la publication du rapport final pour commentaires publics, dans un souci de maximisation des objectifs de responsabilité et de transparence, l'équipe du PDP devrait examiner la possibilité de publier le rapport final, tout en indiquant qu'il s'agit d'une version préliminaire pour commentaires publics, avec une traduction du résumé faite par le personnel de l'ICANN, si possible. Tout commentaire reçu lors du processus de cette version préliminaire et facultative du rapport final devrait être pris en compte et intégré au rapport final qui sera transmis au conseil de la GNSO.

Le dernier paragraphe de l'article 11 inclut une référence à un processus facultatif qui, avec une chronologie judicieuse, peut avoir lieu à tout moment entre le début du travail de l'équipe du PDP (article 9 du manuel du PDP) et la publication du rapport final (article 11). Ce processus facultatif concerne la demande de commentaires publics sur toute question dont l'équipe du PDP estimera qu'il peut être positif d'avoir les opinions du public. Il n'est pas clairement établi pour quelles raisons ce processus facultatif est inclus dans cet article plutôt que dans l'article 9 avec les autres descriptions de processus possibles dont l'équipe du PDP peut se servir.

L'article 12, Délibération du conseil, développe la description brève de l'article 7 de l'annexe A des statuts de l'ICANN et elle fournit un guide sur les délais pour la discussion et sur la manière dont le conseil de la GNSO devrait aborder toute recommandation sur un PDP n'ayant pas obtenu de consensus au sein de l'équipe du PDP. Elle suggère que, si le conseil a des préoccupations sur l'une quelconque des recommandations sur un PDP ou qu'il souhaite proposer des modifications, il peut

être préférable de communiquer ces inquiétudes ou ces propositions à l'équipe du PDP pour avoir son avis et un suivi de la question.

L'article 13, Préparation du rapport au Conseil d'administration, élargit la brève description faite à l'article 8 de l'annexe A des statuts de l'ICANN et elle explique comment la GNSO devrait choisir un groupe ou une personne pour rédiger un rapport de recommandations au Conseil d'administration, ledit rapport complétant tout rapport du personnel au Conseil d'administration de l'ICANN. Le rapport du personnel met l'accent sur toute préoccupation liée aux aspects légaux, financiers, de mise en œuvre ou toute autre préoccupation opérationnelle liée aux recommandations sur le PDP contenues dans le rapport final.

L'article 14, Rôle du conseil de la GNSO dans la mise en œuvre, développe l'article 10, Mise en œuvre des politiques approuvées, de l'annexe A des statuts de l'ICANN. Elle décrit comment la GNSO peut choisir de créer une équipe de révision de la mise en œuvre pour assister le personnel de l'ICANN à développer un plan de mise en œuvre, au cas où le personnel de l'ICANN serait autorisé ou dirigé par le Conseil d'administration de l'ICANN pendant ses délibérations sur les recommandations sur le PDP pour travailler avec le conseil dans l'élaboration d'un plan de mise en œuvre. L'article 14 décrit aussi la manière dont le conseil de la GNSO devrait informer des préoccupations sur des éléments d'une mise en œuvre planifiée au Conseil d'administration de l'ICANN ; elle explique aussi que le personnel de l'ICANN doit s'abstenir d'effectuer d'autres activités de mise en œuvre jusqu'à ce que le Conseil d'administration ait examiné les préoccupations exprimées par le conseil de la GNSO.

Les quatre articles finaux (articles 15 à 18) concernent les questions de procédure liées à la cessation ou à la suspension des PDP et aux révisions et corrections des politiques approuvées. L'article 16, Amendements ou modifications des politiques approuvées, revêt un intérêt particulier : elle décrit la manière dont le conseil de la GNSO peut amender à tout moment des recommandations sur le PDP approuvées et ce, avant que le Conseil d'administration de l'ICANN ne vote les recommandations par un processus de nouvelle convocation de l'équipe du PDP ou de consultation sur la problématique avec l'équipe, si elle a déjà été dissoute, suivi d'une période de commentaires publics. Les amendements qui suivent ce processus et qui reçoivent le vote d'une majorité qualifiée du conseil de la GNSO peuvent être transmis au Conseil d'administration de l'ICANN. Au cas où le Conseil d'administration de l'ICANN aurait déjà adopté les recommandations du PDP originalement proposées, un nouveau PDP devra être commencé pour examiner les modifications proposées.

### 3.4 Documentation supplémentaire sur le PDP

En plus des exigences légales spécifiées dans les statuts de l'ICANN et des détails présentés dans le manuel d'exploitation de la GNSO, il y a aussi des organigrammes élaborés par le personnel de l'ICANN pour donner une vue d'ensemble du PDP.

La page web du PDP de la GNSO,<sup>13</sup> mise à jour pour la dernière fois le 20 août 2013, contient le graphique suivant en haut de la page :

---

<sup>13</sup> <http://gns0.icann.org/en/node/31379/>

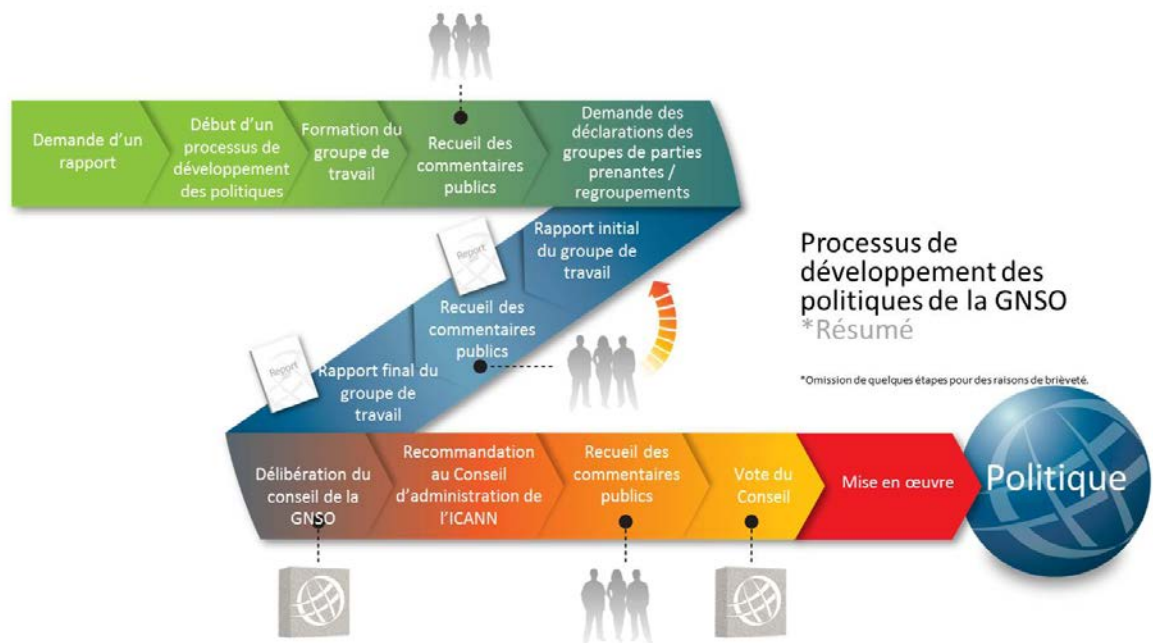


Figure 1: Organigramme du PDP inclus en haut de la page web de la GNSO pour décrire le PDP<sup>14</sup>

Remarque : le nom de fichier du graphique est daté du 4 juin 2013, mais le graphique lui-même contient une référence au PDP faisant l'objet d'une révision pendant 2010. Le processus résumé dans le graphique contient un ensemble légèrement différent d'étapes clés dans le PDP par rapport à celles qui sont incluses comme titres de la section principale dans l'annexe A des statuts de l'ICANN et du manuel d'exploitation de la GNSO. Par exemple, l'étape « Demande de déclarations du groupe des parties prenantes / du regroupement » dans le graphique est prise d'une partie de la description du PDP, article 9, Résultats et processus du PDP, dans le manuel sur le PDP de la GNSO.

Une série supplémentaire d'organigrammes de la même page Web présente une vue d'ensemble d'une série différente d'étapes du PDP. Vous trouverez ci-dessous l'organigramme représentant la série d'étapes de premier niveau. L'ensemble complet des organigrammes détaillés est inclus à l'annexe B.



Figure 2: Le premier dans une série de huit organigrammes décrivant le PDP<sup>15</sup>

<sup>14</sup> <http://gns0.icann.org/files/gns0/images/pdp-1000x597-04jun13-en.png>

<sup>15</sup> <http://gns0.icann.org/files/gns0/images/general-overview-650x139-14may12.jpg>

### 3.5 L'effet des descriptions différentes du PDP

Bien que les différences entre les deux descriptions formelles du PDP et les deux organigrammes principaux puissent paraître pas très importantes, les différences pour regrouper les problématiques et les différentes formulations utilisées pour décrire les étapes principales pourraient avoir les effets suivants :

1. Cela pourrait faire paraître le PDP plus redoutable qu'il ne l'est dans la pratique.

Comme cela vient d'être décrit, alors que les participants au PDP de longue date ont une expérience leur permettant de compléter leur compréhension du PDP officiellement documenté, les nouveaux venus se basent sur la documentation pour pouvoir comprendre le fonctionnement du PDP. Si cette documentation contient des variations, cela peut faire croire que le PDP est plus compliqué qu'il ne l'est dans la réalité, ce qui pourrait décourager les nouveaux venus de vouloir s'engager dans le processus.

2. Cela pourrait faire apparaître des différences secondaires dans le PDP tel qu'il est réalisé et qui ne sont pas remarquées.

Le PDP contient déjà un nombre d'étapes potentielles, ce qui dépend de différents points de décision pendant le processus. Lorsque ces étapes ne sont pas clairement et uniformément définies dans les différentes versions de la documentation du PDP, ou que la nature des composantes facultatives, obligatoires ou alternatives du processus n'est pas tout à fait claire, il se peut que des participants surchargés de travail faisant face à des pressions liées aux délais et aux enjeux des opinions très diverses sur les différents thèmes puissent, plutôt que d'essayer de démêler les variations du PDP tel qu'il est documenté, faire des suppositions sur la manière dont le PDP devrait se dérouler à un certain moment et dévier par inadvertance des pratiques formellement documentées.

3. Lorsque des processus sont entrepris pour améliorer le PDP, cela peut cacher la description claire du PDP dans son ensemble et rendre difficile l'identification précise des points où le PDP pourrait être amélioré.

Comme cela est indiqué au point 2 précité, le PDP est déjà constitué d'un certain nombre d'étapes. Il se peut que ceux qui sont chargés d'apporter des améliorations au PDP formel puissent ne pas disposer d'un ensemble complet d'outils avec lequel ils soient en mesure d'évaluer en profondeur les points du PDP pouvant être améliorés et ce, par manque d'une vision unique, claire et globale du PDP existant. Alors que les membres expérimentés de la GNSO peuvent avoir une connaissance encyclopédique du PDP, les nouveaux membres, qui pourraient offrir des points de vue originaux sur les manières d'améliorer le PDP, seraient vulnérables à un tel effet.

### 3.6 Les 42 étapes clés du PDP de la GNSO

Étant donné les variations des définitions et des limites des étapes clés du PDP de la GNSO décrites dans les articles précités, pour comprendre en profondeur le fonctionnement du PDP, il faut présenter une liste exhaustive des étapes du PDP. Cette liste a été établie au moyen de l'information provenant des statuts de l'ICANN et du manuel d'exploitation de la GNSO. Vous trouverez ci-après la liste des 42 étapes ou actions individuelles du PDP de la GNSO, telles qu'elles sont documentées :

1. *(Si la demande d'un rapport sur la problématique est examinée par la GNSO. Facultatif)*  
Réalisation d'un atelier sur la problématique
2. Demande d'un rapport

3. Rédaction d'un rapport préliminaire
4. Appel aux commentaires publics sur le rapport préliminaire
5. Commentaire concernant le rapport préliminaire
6. Résumé et analyse des commentaires publics
7. *(Si les commentaires reçus exigent des ajustements du rapport sur la problématique)* Rédaction d'un rapport final
8. *(Si le rapport est demandé par le Conseil d'administration de l'ICANN)* Décision de lancer un PDP formel
9. *(Si le rapport sur la problématique est demandé par le conseil de la GNSO ou par un comité consultatif)* Décision de lancer un PDP formel
10. Développement d'une charte du PDP
11. Approbation de la charte du PDP
12. Formation d'un groupe de travail (*option préférée*) ou emploi d'une autre méthode de travail désignée
13. Demande formelle de déclarations à chaque groupe de parties prenantes et à chaque regroupement
14. Présentation des déclarations formelles à l'équipe du PDP
15. Demande d'opinions aux autres organisations de soutien (SO) et comités consultatifs (AC)
16. Présentation des opinions à l'équipe du PDP
17. Contact avec d'autres départements de l'ICANN extérieurs au département des politiques
18. *(Facultatif)* Appel à commentaires publics sur d'autres documents concernant le PDP tels que des enquêtes (pas le rapport sur la problématique ni le rapport initial)
19. *(Si l'appel à commentaires publics sur d'autres documents concernant le PDP a lieu)* Commentaire sur les documents concernant le PDP
20. Développer des recommandations sur la problématique faisant l'objet du PDP
21. Rédaction du rapport initial
22. Appel aux commentaires publics sur le rapport initial
23. Commentaire sur le rapport initial
24. Résumé et analyse des commentaires publics
25. Préparation du rapport final
26. *(Facultatif mais recommandé)* Publication de la version préliminaire du rapport final pour commentaires publics
27. *(Si la version préliminaire du rapport final est publiée pour les commentaires publics)* Commentaires sur la version préliminaire du rapport final
28. *(Si la version préliminaire du rapport final est publiée pour les commentaires publics)* Résumé et analyse des commentaires publics
29. Présentation du rapport final au conseil de la GNSO
30. *(Facultatif mais fortement recommandé)* Les groupes des parties prenantes et les regroupements examinent le rapport final
31. Délibération et vote sur les recommandations concernant le rapport final
32. *(Si les recommandations sur le rapport final ont été approuvées par le conseil de la GNSO)* Préparation du rapport des recommandations pour le Conseil d'administration de l'ICANN
33. *(Facultatif ?)* Rédaction du rapport du personnel
34. Présentation du rapport du conseil au Conseil d'administration de l'ICANN
35. Approbation des recommandations du PDP
36. *(Si certaines recommandations ne sont pas adoptées)* Explication des recommandations non adoptées au Conseil
37. *(Si certaines recommandations ne sont pas adoptées)* Discussion sur la déclaration du Conseil d'administration
38. *(Si certaines recommandations ne sont pas adoptées)* Présentation des recommandations supplémentaires au Conseil d'administration
39. *(Si certaines recommandations ne sont pas adoptées)* Approbation des recommandations supplémentaires du PDP



40. *(Facultatif)* Autorisation accordée au personnel pour travailler avec le conseil de la GNSO dans la création d'un plan de mise en œuvre
41. *(Facultatif)* Établissement de l'équipe de révision de la mise en œuvre
42. Mise en œuvre des recommandations du PDP

L'annexe C, Description détaillée des étapes sur Qui, Quoi, Comment et Où du PDP de la GNSO, contient un tableau détaillé des 42 étapes précitées.

## 4 Analyse de l'environnement

---

### 4.1 L'environnement changeant d'Internet

Depuis la création de l'ICANN, le nombre d'utilisateurs d'Internet est passé de 360 millions en l'an 2000 à 2,4 milliards à l'heure actuelle<sup>16</sup>. Un utilisateur de la première heure, l'Amérique du Nord, a 30 % des utilisateurs d'Internet en 2000 et le taux de pénétration d'Internet par habitant le plus élevé (environ 31 %). Pendant 2013, même si elle continue à avoir le taux de pénétration d'Internet le plus élevé de la région (78 %), la part des utilisateurs mondiaux d'Internet de l'Amérique du Nord a diminué de 11,4 % en comparaison avec l'Asie (45 %), l'Europe (22 %) et l'Amérique latine (11 %). Les taux de pénétration d'Internet restent relativement faibles en Afrique (16 %), en Asie (28 %), au Moyen Orient (40 %) et en Amérique latine (43 %), ce qui fait penser qu'il s'agit des marchés d'Internet qui vont s'accroître pendant la prochaine décennie. Selon le rapport de 2012 de la Commission sur le large bande, le nombre d'utilisateurs d'Internet accédant à l'Internet principalement en langue chinoise dépasseront les utilisateurs anglophones vers 2015.<sup>17</sup>

Comme l'Internet a pris une importance croissante en tant que moteur de la croissance économique et que le temps que nous passons en ligne augmente, le profil public des problématiques liées à l'Internet a augmenté. Il y a une dizaine d'années, on ne voyait pas souvent d'informations dédiées à Internet dans les principaux médias. Au cours des deux dernières années, néanmoins, il y a eu des démonstrations populaires massives contre des propositions de lois sur Internet, telles que ACTA (*Anti-Counterfeiting Trade Agreement* - Accord commercial anti-contrefaçon),<sup>18</sup> SOPA (*Stop Online Piracy Act*, Loi « SOPA ») et PIPA (*Protect IP Act* - Loi de 2011 sur la prévention des menaces en ligne réelles sur la créativité économique et le vol de la propriété intellectuelle)<sup>19</sup> et une large couverture médiatique des allégations d'Edward Snowden sur PRISM et des programmes de surveillance en ligne apparentés.<sup>20</sup>

Il y a une décennie, les discussions sur la politique d'Internet se concentraient principalement sur l'accès de base et les coûts des charges d'interconnexion, en particulier pour ceux qui se trouvent dans les pays en développement. A l'heure actuelle, la scène est dominée par des questions liées aux contenus, y compris pour l'équilibre entre la sécurité nationale et la vie privée des individus, ainsi que des problématiques complexes transfrontalières et transculturelles concernant la liberté d'expression. Cela peut sembler vraiment très éloigné de ce qu'est l'ICANN et sa fonction technique. Néanmoins, la gestion du système d'adressage mondial d'Internet a toujours été une question polémique et quelques pays ont régulièrement réclamé une internationalisation accrue des décisions liées à la gestion de la racine d'Internet.

Au tout début, l'ICANN a été établie comme un mécanisme pour la transition de la gestion de la zone racine assurée par le gouvernement des États-Unis vers le secteur privé<sup>21</sup>. Le rôle central des parties

---

<sup>16</sup> <http://www.internetworldstats.com/stats.htm>

<sup>17</sup> Commission sur le large bande, 2012, *The State of Broadband 2012 : Achieving Digital Inclusion for All (L'état du large bande en 2012 : mettre le large bande à la portée de tous)*  
<http://www.broadbandcommission.org/documents/bb-annualreport2012.pdf>

<sup>18</sup> <http://www.ustr.gov/acta>

<sup>19</sup> <http://www.govtrack.us/congress/bills/112/s968>

<sup>20</sup> <http://www.theguardian.com/world/prism>

<sup>21</sup> 1998, *US Government White Paper: Management of Internet Names and Addresses* (1998, Livre blanc du gouvernement des États-Unis sur la gestion des noms et des adresses Internet),  
<http://www.icann.org/en/about/agreements/white-paper>

contractantes (les registres et les bureaux d'enregistrement des noms de domaine gTLD) dans le processus de développement des politiques de la GNSO découle de cet objectif original.

## 4.2 Tendances dans les modèles de gouvernance multipartite

Le concept de gouvernance multipartite n'est pas exclusif de l'environnement Internet. Par exemple, le Sommet de la Terre de 1992 à Rio a permis de reconnaître qu'il fallait impliquer de multiples parties prenantes pour pouvoir atteindre un jour les objectifs du développement durable. Suite à ce constat, un projet a été développé en 2000 et 2001, Un cadre pour les processus multipartites, qui a établi « un cadre commun et flexible pour divers types de processus multipartites »<sup>22</sup>. Les résultats du projet ont été publiés dans un livre et ils incluaient les premières définitions suivantes sur ce à quoi devraient aspirer les modèles de multiples parties prenantes :

L'expression processus multipartite décrit des processus visant à réunir les principales parties prenantes dans une nouvelle modalité de communication, de recherche de décisions (et possiblement de prise de décisions) sur une question en particulier. Ils sont aussi fondés sur l'importance de l'équité et la responsabilité dans la communication entre parties prenantes, ce qui implique une représentation équitable de trois groupes de parties prenantes ou plus et de leurs points de vue. Ils sont basés sur les principes démocratiques de transparence et de participation et visent à développer des partenariats ainsi qu'à renforcer les réseaux entre les parties prenantes<sup>23</sup>.

Le concept que la communauté Internet préfère appeler « gouvernance multipartite » a aussi un certain nombre de noms alternatifs. Dans le domaine des sciences politiques, les termes « réseaux de politiques publiques », « réseaux mondiaux de politiques publiques », « gouvernance mondiale » et « gouverner sans gouvernement » sont quelques-uns parmi les termes utilisés pour décrire des modèles de gouvernance multipartites semblables. La famille des termes sur la gouvernance de multiples parties prenantes a attiré fortement l'attention depuis le début du siècle lorsque des politologues, des militants de la société civile et autres ont commencé à être conscients du besoin de développer de nouveaux outils pour gérer le nombre croissant de problématiques multidimensionnelles dans un monde de plus en plus interdépendant<sup>24</sup>. Néanmoins, le monde de la gouvernance d'Internet a eu tendance à se détourner de cette discussion plus vaste, ayant fixé son regard sur le terme précis de « gouvernance multipartite ». Par conséquent, la communauté Internet a eu en général une tendance à ne pas tenir compte des développements et des débats ayant lieu dans des discussions sur la gouvernance dans des réseaux plus vastes et elle s'est frayé un chemin vers le développement de mécanismes de gouvernance efficaces.

L'usage du terme « gouvernance multipartite » dans l'environnement d'Internet date du Sommet mondial sur la société de l'information (WSIS - SMSI) 2003-2005, et décrit la manière dont des

<sup>22</sup> <http://www.earthsummit2002.org/msp/project.html>

<sup>23</sup> Chapitre 1, p. 2, M Hemmati, 2002, *Multi-stakeholder Processes for Governance and Sustainability: Beyond Deadlock and Conflict* (Processus de multiples parties prenantes pour la gouvernance et la durabilité : au-delà de l'impasse et du conflit), <http://www.earthsummit2002.org/msp/book.html>

<sup>24</sup> Pour une sélection d'articles représentative quant aux discussions sur la gouvernance en réseau, voir : J Roloff, 2008, *A life cycle model of multi-stakeholder network*, *Business Ethics: A European Review*, 17(3): 311-325 (« Un modèle du cycle de vie des réseaux de multiples parties prenantes », *L'éthique dans les affaires : Revue européenne*); D Stone, 2008, « *Global Public Policy, Transnational Policy Communities, and Their Networks* », *The Policy Studies Journal*, 36(1): 19-38 (« La politique publique mondiale, communautés politiques transnationales et leurs réseaux », *Le journal des études politiques*); P Dobner, 2009, « *On the Constitutionality of Global Public Policy Networks* », *Indiana Journal of Global Legal Studies*, 16(2): 605-619 (« Sur la constitutionnalité des réseaux de politique publique mondiaux », *Journal de l'Indiana sur les études légales mondiales*).

organisations liées à l'Internet, telles que la Société Internet (ISOC) et le Groupe de travail de génie Internet (IETF)<sup>25</sup> développent des politiques par des processus ascendants. Cela fonctionnait « tout simplement » par un « consensus quasiment total et un code d'exécution »<sup>26</sup>. En réponse à la pression de quelques gouvernements pour que la gestion du système de noms de domaine soit transférée à un cadre intergouvernemental, la gouvernance multipartite est apparue comme une alternative attrayante, soutenue par les États-Unis et un certain nombre d'états de l'Union européenne et associée à un caractère délibérément ouvert, à l'innovation et à la croissance.

Du processus du Sommet mondial sur la société de l'information (WSIS - SMSI) a surgi le Forum sur la gouvernance d'Internet (IGF) : un forum pour le dialogue où il n'y a pas de prise de décision ni de développement de politiques. L'IGF est censé incarner les principes des multiples parties prenantes, avec la participation des gouvernements, des entreprises et de la société civile dans les débats et dans le développement de programmes (par l'intermédiaire du groupe consultatif multipartite) sur un pied d'égalité.

Bientôt, beaucoup d'organisations d'Internet, y compris l'ICANN, ont commencé à changer leur image vers celle d'organisations multipartites. Ce terme reflète non seulement le fait que les gouvernements, la société civile et le monde des affaires participent au processus mais donne une légitimité aux processus et aux organisations ayant un pouvoir immensément efficace sur les politiques liées à l'Internet. L'année dernière, même l'Union internationale des télécommunications (UIT) s'est réclamée du modèle de multiples parties prenantes<sup>27</sup>.

L'ICANN et ses processus ont exercé une influence sur d'autres processus. Par exemple, ses transcriptions de réunions en temps réel, ses transmissions audio et ses diffusions sur le Web ainsi que ses outils de participation à distance ont été adoptés par l'IGF et d'autres organismes, tels que le groupe de travail de la Commission pour la science et la technologie sur les développements concernant la gouvernance d'Internet, ainsi que par la Conférence mondiale de l'UIT sur le règlement international et les communications mondiales / Forum des politiques TIC.

L'élément central de l'élaboration des politiques de l'ICANN sont les volontaires. Le calendrier actuel de travail de l'ICANN, y compris pour les PDP, est la preuve des milliers d'heures données par de nombreux volontaires pendant de longues périodes. Au sein de l'ICANN, le processus de développement des politiques de la GNSO est emblématique de sa qualification ascendante et multipartite ainsi que de sa légitimité continue en tant que coordinateur des politiques mondiales des noms de domaine. En dépit de ses nombreux défenseurs, le modèle de gouvernance multipartite s'est avéré controversé, même dans le contexte de l'IGF où il n'y a pas de prise de décision. En tant que méthode d'élaboration de politiques, la gouvernance multipartite n'a pas encore pu répondre à une série de questions, en particulier :

---

<sup>25</sup> Par exemple, voir LE Strickling, 2013, *Remarks by Assistant Secretary Strickling at 11th Transportation, Maritime Affairs and Communications Forum*, <http://www.ntia.doc.gov/speechtestimony/2013/remarks-assistant-secretary-strickling-11th-transportation-maritime-affairs-and>

<sup>26</sup> p. 19, D Clark, 1992, *A cloudy crystal ball – visions of the future*, (Une boule de cristal nébuleuse - visions de l'avenir) [http://groups.csail.mit.edu/ana/People/DDC/future\\_ietf\\_92.pdf](http://groups.csail.mit.edu/ana/People/DDC/future_ietf_92.pdf)

<sup>27</sup> « J'étais heureux parce que l'UIT - que j'ai l'honneur de diriger - peut vraiment dire qu'elle a inventé le concept du modèle multipartite. » (H Toure, 26 septembre 2012, *Opening Remarks to IPI Policy Forum* (Remarques préliminaires au forum IPI sur la politique) <http://www.itu.int/en/osg/speeches/Pages/2012-09-26.aspx>)

- quels sont les « rôles respectifs »<sup>28</sup> de chaque partie prenante lorsqu'il faut prendre des décisions ?
- comment un processus de multiples parties prenantes devrait-il différencier entre les parties qui ont une capacité de représentation, telles que les gouvernements, et d'autres organisations ou individus qui participent en leur propre nom ?

Le PDP doit inclure toutes les parties prenantes, que ce soit « sur un pied d'égalité » ou « dans leurs rôles respectifs », si cela permet d'avoir une légitimité et une crédibilité en tant que processus de gouvernance multipartite ascendant.

#### 4.3 Tendances dans les calendriers de gouvernance d'Internet en expansion continue

Pendant la réunion de l'ICANN à Singapour en 2011, il y a eu un débat sur la « fatigue des volontaires ». Ce n'est pas que le nombre de processus ait augmenté : c'est leur intensité qui a augmenté. En termes de réunions, il y a eu un développement remarquable dans la croissance et la vitalité des réunions nationales et régionales de l'IGF depuis 2007. Bien qu'il soit fort peu probable qu'une organisation ou un individu assistent à chacune des réunions régionales ou nationales de l'IGF parce que les discussions de l'IGF se sont traditionnellement centrées sur la gestion des ressources critiques d'Internet (CIR) - l'ICANN, les registres TLD, les registres Internet régionaux (RIR) -, les gouvernements, les représentants du monde des affaires (comme l'ICC BASIS et d'autres organismes représentatifs) ainsi que la société civile ont joué un rôle actif comme organisateurs des réunions locales et régionales de l'IGF. Cela a provoqué une augmentation substantielle de la charge de travail de la gouvernance de l'Internet pour ces acteurs - nombreux sont aussi ceux qui voyagent et contribuent aux sessions des panels dans d'autres réunions locales et régionales de l'IGF.

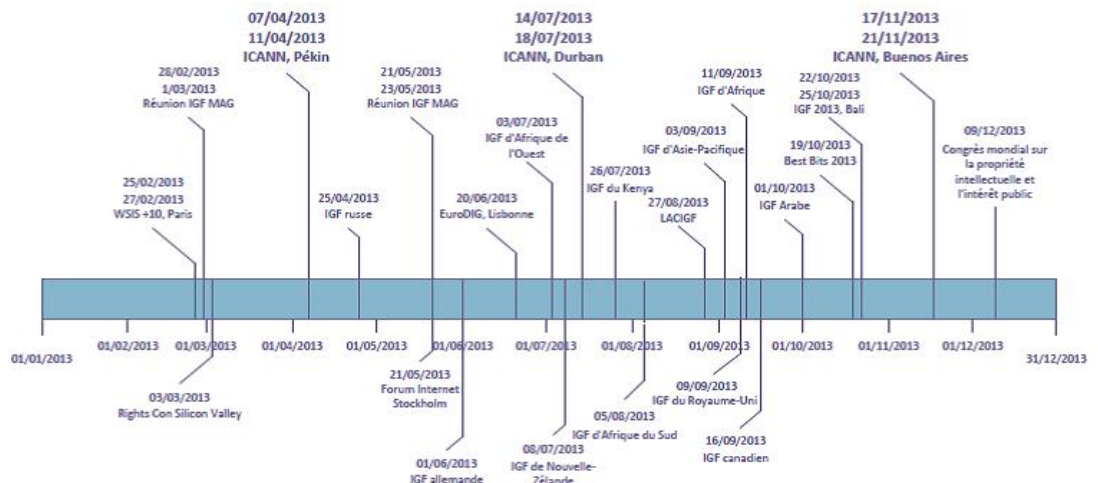


Figure 3: Le calendrier de la gouvernance Internet 2013

<sup>28</sup> L'expression « toutes les parties prenantes dans leurs rôles respectifs » employée dans l'ordre du jour de Tunis semble suggérer que certaines parties prenantes jouent un rôle différent de celui des autres. (*Tunis Agenda for the Information Society, 2006, (Agenda de Tunis pour la Société de l'information, 2006)*<https://www.itu.int/ws/is/docs2/tunis/off/6rev1.html>)

Étude d'évaluation de l'ART2 sur le PDP de la GNSO

Depuis le premier processus du Sommet mondial de la société de l'information (WSIS-SMSI) en 2003, le nombre d'organisations extérieures ayant à l'heure actuelle des programmes périodiques sur la gouvernance d'Internet a aussi augmenté. La conférence plénipotentiaire de l'UIT, la réunion ministérielle de l'OCDE, le SMSI+10 ont tous des programmes sur les questions substantielles à débattre sur la gouvernance d'Internet. Dans de nombreux pays et organisations, les mêmes personnes appartenant au gouvernement, à la société civile, à la communauté technique d'Internet, au monde académique et à celui des affaires couvrent de nombreux processus, y compris celui de l'ICANN.

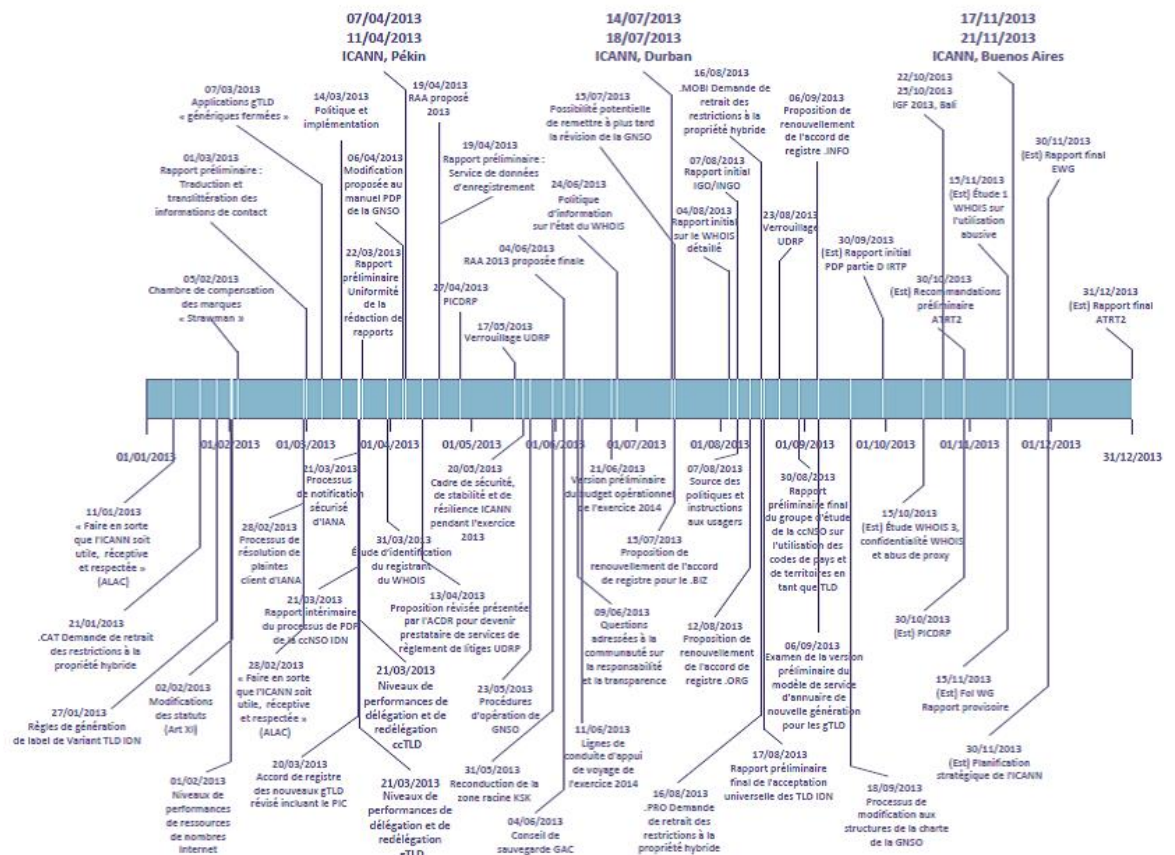


Figure 4: Le calendrier des commentaires publics de l'ICANN de 2013

Au sein de l'ICANN elle-même, l'activité est intense. Par exemple, jusqu'en septembre 2013, il y a eu 49 périodes de commentaires publics, ainsi que 10 autres périodes supplémentaires devant avoir lieu avant la fin de l'année. Ce nombre de périodes de commentaires publics semble assez constant depuis 2007, date à laquelle commencent les archives d'ICANN. Mais pas tous ces commentaires ne sont liés aux processus de la GNSO ou même aux politiques. Le site Web public de l'ICANN n'attribue pas clairement d'étiquettes aux commentaires publics concernant le processus de développement de politiques (PDP), mais un certain nombre de commentaires publics non spécifiquement liés au PDP concernent des questions stratégiques clés (telles que les nouveaux gTLD).

Malgré ce niveau d'activité intense, le nombre d'assistants aux réunions de l'ICANN et ceux qui sont activement concernés dans le processus s'est maintenu stable pendant les cinq dernières années. Dans plusieurs organisations et gouvernements, la même personne est responsable de la

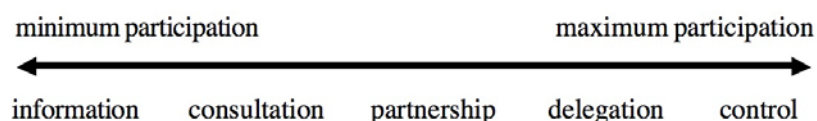
coordination des réponses aux commentaires publics ainsi que d'autres fonctions liées à la gouvernance d'Internet.

L'activité croissante liée à la gouvernance d'Internet ainsi que les réductions résultant des crises financières diminuent le temps disponible pour que les principales parties prenantes participent dans des processus ascendants tels que le PDP de la GNSO.

#### 4.4 Tendances de participation

Ce rapport fait état des lacunes concernant la participation dans les récents PDP de la GNSO. Cependant, il est important de remettre en contexte ces lacunes en examinant d'abord les concepts de participation et les tendances dans le monde entier.

Le problème lié à l'engagement de personnes destinées à la prise de décisions n'est pas quelque chose de nouveau. Cela remonte, en fait, à l'antique Athènes où il existait trois catégories de citoyens : les « citoyens passifs » qui ne se rendaient pas aux assemblées ; les « participants permanents » qui se rendaient aux assemblées, écoutaient et votaient et qui « ne faisaient pas entendre leur voix dans une discussion » ; et les « citoyens pleinement actifs » (un « petit groupe de preneurs d'initiatives qui s'exprimaient et proposaient des motions »).<sup>29</sup> Les deux dernières catégories sont également participatives mais à différents niveaux. En effet, la participation peut revêtir de nombreuses formes et il y a eu beaucoup de tentatives pour créer des modèles adaptés aux nombreuses formes de participation. La figure ci-dessous est un modèle simple qui montre le spectre de la participation.



**Figure 5: Le continuum de participation Shand-Arnberg<sup>30</sup>**

Sur ce continuum, la participation en tant qu'« informations » concerne la fourniture de données sous la forme de nouvelles mises à jour, courriel, etc., mais sans aucun mécanisme de réponse à ces informations pour les « participants ». Dans le cadre du PDP de la GNSO, un exemple de cette forme de participation serait la publication des transcriptions des téléconférences de l'équipe du PDP. La publication de ces documents informe les parties prenantes de ce qui se passe, mais il n'existe aucun mécanisme leur permettant de réagir à ces documents.

La « consultation » est jugée comme une forme de participation plus active mais les responsables de conduire cette consultation gardent le contrôle des prises de décision. Dans le PDP de la GNSO, cette forme de participation est présente dans le formulaire des périodes de commentaires du public ainsi que dans les enquêtes et les appels à déclarations adressés aux groupes de parties prenantes, organisations de soutien et comités consultatifs par l'équipe du PDP afin de préparer le rapport initial.

« Partenariat » est une forme de « prise de décision conjointe ». L'évêque Davis explique que le partenariat « est souvent réalisé au travers de conseils consultatifs et de comités représentatifs conçus pour mettre à la disposition des participants un expert et une contribution communautaire de

<sup>29</sup> p. 762, N Urbinati, 2000, « Représentation sous la forme d'un plaidoyer : Une étude sur les délibérations démocratiques », *Théorie politique*, 28(6) : 758 -786

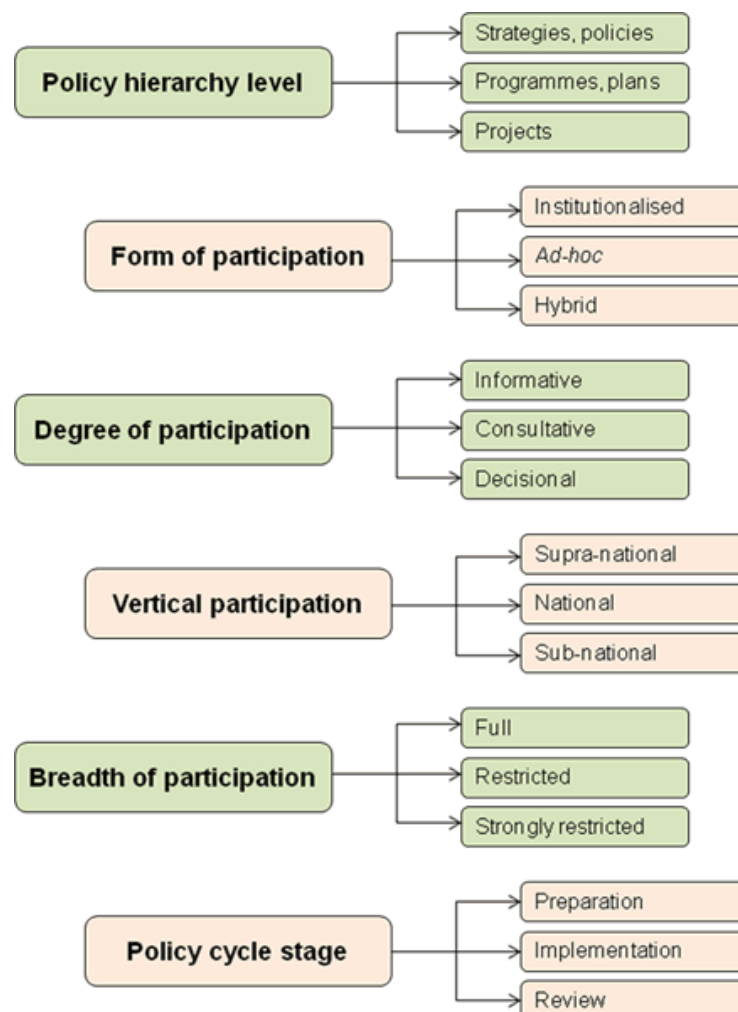
<sup>30</sup> p. 20, P. Bishop et G. Davis, 2002, « Mappage de participation du public dans les choix de politiques », *Journal australien d'administration publique*, 61(1):14-29

façon permanente ». <sup>31</sup> Dans le PDP de la GNSO, la collaboration continue entre l'équipe du PDP et les comités consultatifs tels que le RSSAC pourrait être considérée comme un exemple de partenariat. Veuillez noter que l'opérateur du PDP en conserve encore le contrôle en cas de « partenariat ». Dans le cas du PDP de la GNSO, il s'agit de l'équipe du PDP.

« Délégation » donne « le contrôle sur les options d'élaboration de politiques [...] à un conseil de représentants communautaires, dans un cadre défini par [organisation d'appartenance] ». <sup>32</sup> Dans le cas du PDP de la GNSO, l'équipe du PDP est un exemple de délégation : le conseil de la GNSO a élaboré une charte du PDP à laquelle répond le groupe de travail.

« Contrôle », la plus grande forme de participation, se produit lorsque les parties prenantes jouent un rôle direct dans la prise de décision de politiques. Il n'y a pas de corrélation directe dans le PDP de la GNSO. Un exemple théorique serait que le PDP de la GNSO comporte une fonction de référendum à travers laquelle tous les membres de la communauté de l'ICANN pourraient voter des décisions politiques.

Un autre point de vue plus détaillé sur les caractéristiques de participation est indiqué dans la figure 6 ci-dessous.



<sup>31</sup> Ibid, p. 20

<sup>32</sup> Ibid, p. 20



**Figure 6: Caractéristiques et application des pratiques de participation dans le processus d'élaboration de politiques**<sup>33</sup>

Des problèmes de participation apparaissent à tous les niveaux de l'échelle, depuis les projets locaux de développement communautaire jusqu'aux élections nationales. Les élections nationales requièrent un niveau de participation tout à fait minime tous les deux ou trois ans, cependant, au Royaume-Uni et aux États-Unis, pendant les dernières élections, le taux de participation électorale était de 65,1 %<sup>34</sup> et de 57,5 %<sup>35</sup> respectivement. En Australie, où le vote est obligatoire, l'élection nationale de 2010 a pu gérer uniquement un taux de participation de 93 %.<sup>36</sup>

Il y a cependant une différence entre les personnes qui ont choisi de ne pas participer et celles qui participeraient si elles y étaient incitées et / ou si les obstacles à leur participation étaient éliminés. Comme Ife et Tesoriero l'ont déclaré :

« La décision de ne pas participer, prise en toute connaissance de cause, relève du droit naturel de ces personnes. C'est un cas très différent de celui de la non participation en raison d'un manque de possibilités ou de soutien, ce qui indique une défaillance du système pour garantir le droit de participation »<sup>37</sup>.

Ife et Tesoriero ont signalé les cinq conditions qui peuvent permettre d'éliminer des obstacles et inciter à une plus grande participation. Celles-ci sont énumérées ci-dessous, parallèlement à certaines discussions sur leur applicabilité pour une participation dans le PDP de la GNSO :

1. Les personnes participeront si elles estiment que la question ou l'activité est d'importance.

Un grand nombre des derniers PDP de la GNSO traitent des questions qui sont définies au sens strict et de nature technique. Par exemple, la division des questions de politique de l'ITRP dans un nombre plus réduit de PDP. Alors que l'ITRP est une question importante, son créneau particulier peut être la raison pour laquelle ses PDP associés attirent relativement peu de participants. En revanche, des questions comme la translittération et la traduction des informations de contact peuvent avoir un intérêt plus grand pour les utilisateurs de scripts non ASCII.

2. Les gens doivent sentir que leur action fera la différence.

Cela peut être le cas d'un nouvel arrivant à l'ICANN qui peut choisir de ne pas participer à une période de commentaires publics car il pense que sa participation à ce stade avancé du PDP n'aura probablement pas d'impact sur le résultat final.

3. Différentes formes de participation peuvent être reconnues et valorisées pour permettre aux gens de contribuer de la manière qui convient le mieux à leurs besoins (par exemple, la participation en ligne pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer).

<sup>33</sup> W. Zwirner, G. Berger et M. Sedlacko 2008, *Mécanismes participatifs pour l'élaboration, la mise en œuvre et la révision de stratégies nationales de développement durable*, [http://www.sd-network.eu/?k=quarterly%20reports&report\\_id=10](http://www.sd-network.eu/?k=quarterly%20reports&report_id=10)

<sup>34</sup> <http://www.ukpolitical.info/Turnout45.htm>

<sup>35</sup> <http://bipartisanpolicy.org/library/report/2012-voter-turnout>

<sup>36</sup> <http://www.aec.gov.au/faqs/Elections.htm#turnout>

<sup>37</sup> p. 156, J. Ife et F. Tesoriero, 2006, *Développement communautaire : Des alternatives axées sur la communauté à l'ère de la mondialisation*, 3ème éd., Pearson Education Australia, Frenchs Forest, Nouvelle-Galles du Sud

L'ICANN met systématiquement à leur disposition plusieurs modèles de participation à distance. Avec un outil aussi simple que le courrier électronique, il est possible de travailler en différé, permettant ainsi de participer à ceux qui ont une bande passante limitée.

4. Les gens doivent avoir la possibilité de participer et d'être soutenus au niveau de leur participation (par exemple, pour les délais de réunions en ligne et le soutien financier pour compenser les coûts de participation).

Dans le cadre du PDP de la GNSO, la programmation de différentes périodes de téléconférences peut permettre de participer à des personnes vivant dans des zones horaires différentes, alors que des téléconférences programmées à une même heure de la journée peuvent empêcher certains participants potentiels de se joindre du fait que la téléconférence a lieu à une heure non convenable pour leur zone horaire.

5. Les structures et les processus ne doivent pas être aliénants (par exemple, des réunions en temps réel favorisent ceux qui pensent rapidement et dont la langue d'origine est celle choisie pour cette réunion).<sup>38</sup>

La recommandation dans le manuel du PDP de la GNSO demandant que l'ICANN traduise les résumés de rapports rendus publics pour les commentaires du public est un bon exemple de processus ayant pour but de réduire les obstacles à la participation des personnes non anglophones.

Remplir la salle n'est pas la seule question à prendre en compte quant à la participation. Plus précisément, différents participants peuvent contribuer à partir de différents domaines de compétence. Renn et al. ont signalé trois catégories différentes de connaissances que les participants peuvent apporter à un processus :

1. la connaissance fondée sur le bon sens et l'expérience professionnelle
2. la connaissance fondée sur la compétence technique
3. la connaissance dérivée des intérêts sociaux et des représentations<sup>39</sup>

Renn et al. indiquent que le rôle joué par les participants dans un processus doit tenir compte du type de connaissance apporté par le participant en ce qui concerne la question traitée et, selon ce type de connaissance, les participants devraient être acheminés vers des rôles précis.

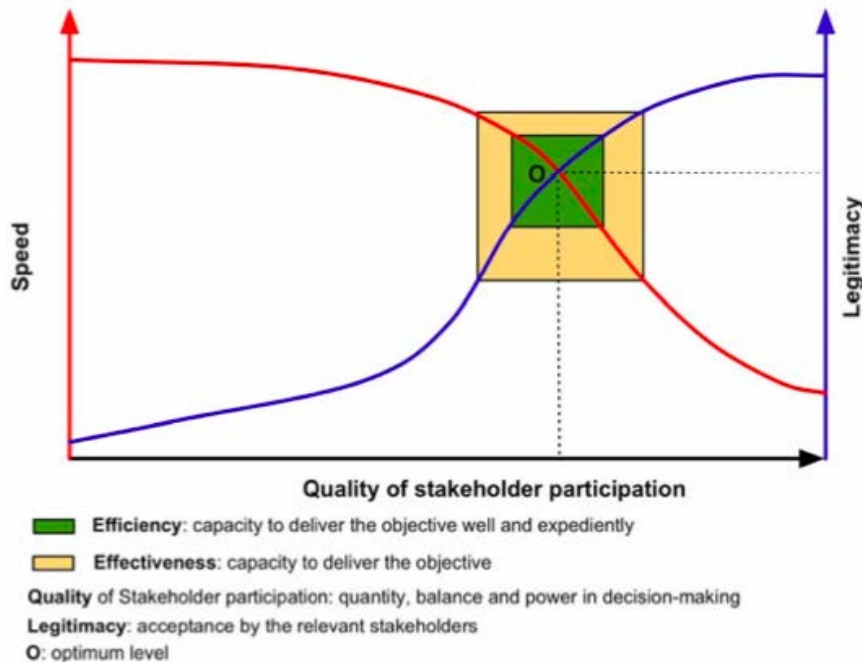
Dans le contexte du PDP de la GNSO, comme il en est débattu ultérieurement dans l'article 5.1.4.3 du présent rapport, au cours des dernières années, la tendance des particuliers a été d'avoir une participation plus faible alors que les représentants des organisations, organisations de soutien, comités consultatifs et autres groupes ont augmenté leur participation et constituent désormais la majorité de participants. Comme nous le verrons dans l'article 6.2.1, les participants qui agissent en tant que représentants d'organisations trouvent très difficile de travailler, discuter, obtenir un accord et une approbation à leur soumission de commentaires, dans les délais imposés par le PDP. De reconnaître que ces différents participants apportent au processus différents types de connaissances, et sont donc confrontés à différentes contraintes, peut s'avérer utile au moment de chercher des moyens d'inciter à une plus large participation de la part de la communauté et la façon d'intégrer au processus ces différents types de connaissance.

---

<sup>38</sup> Ibid, pp. 157-158

<sup>39</sup> p. 190, O. Renn, T. Webler, H. Rakel, P. Dienel et B. Johnson, 1993, « Participation du public dans les prises de décisions : une procédure en trois étapes », *Sciences politiques*, 26 : 189 -214

Enfin, Vallejo et Hauselmann ont recueilli une analyse intéressante sur la relation entre la participation et la légitimité et la rapidité du processus avec la volonté de trouver le juste équilibre où les trois éléments puissent s'allier pour fournir un processus à la fois efficace et effectif.<sup>40</sup>



**Figure 7 : Relation entre légitimité et efficacité<sup>41</sup>**

Dans la figure 7 ci-dessus, Vallejo et Hauselmann montrent une représentation visuelle de leurs idées : En bref, la figure est utilisée pour illustrer les éléments suivants :

- Moins il y a de participants, moins il y a de diversité de points de vue, donnant lieu à une période plus courte pour le processus.

Une période courte avec peu de participants réduira les coûts encourus par les participants. Cependant, la légitimité du processus en souffre en raison du manque de diversité des parties prenantes, aboutissant à des résultats qui peuvent répondre aux besoins des quelques participants du processus, mais globalement, peut être moins efficace pour répondre aux besoins d'un plus large éventail de parties prenantes qui n'est pas impliqué dans le processus.

- Puisque davantage de parties prenantes intègrent le processus, il est possible d'avoir une plus grande diversité de points de vue, obligeant à disposer de plus de temps pour permettre à toutes les parties prenantes de contribuer au processus, de négocier et de parvenir à un consensus entre elles.

Puisque la période se prolonge, les coûts pour les participants augmentent. Cependant, la légitimité du processus peut être renforcée par une plus grande qualité et un plus grand éventail de participation aboutissant ainsi à des résultats pour le processus plus efficaces et avec une gamme plus large de parties prenantes.

<sup>40</sup> N. Vallejo P. Hauselmann, 2004, *Processus de gouvernance et multipartite*, [http://www.iisd.org/pdf/2004/sci\\_governance.pdf](http://www.iisd.org/pdf/2004/sci_governance.pdf)

<sup>41</sup> Ibid, p. 6

- Des contraintes liées aux ressources (temps et argent) signifient qu'alors que, de manière idéale, un long processus avec le plus grand nombre possible de participants amènerait à des résultats plus légitimes et plus efficaces pour une gamme plus large de parties prenantes, il est nécessaire de trouver un juste équilibre par lequel l'incorporation d'un plus grand nombre de personnes et de plus de temps au processus fournirait des avantages supplémentaires négligeables vis-à-vis de la légitimité et de l'efficacité des résultats du processus.

Cette tension entre les contraintes en matière de ressources sur les participants et le besoin de produire des résultats efficaces et légitimes sont visibles dans les exemples du PDP de la GNSO analysé dans le présent rapport.

#### 4.5 Modèles de développement de politiques

Comme cela a été mentionné dans l'article 3, il existe des variations entre les deux documents officiels qui définissent le PDP de la GNSO — les statuts de l'ICANN et le manuel sur la politique de la GNSO — et les deux principaux organigrammes qui servent à illustrer les principales étapes de la politique. Cet article présente des moyens alternatifs que d'autres ont utilisé pour élaborer les processus de politiques dans le but d'apporter une aide à de futurs travaux destinés à trouver une voie unique ordinaire de présentation du PDP de la GNSO.

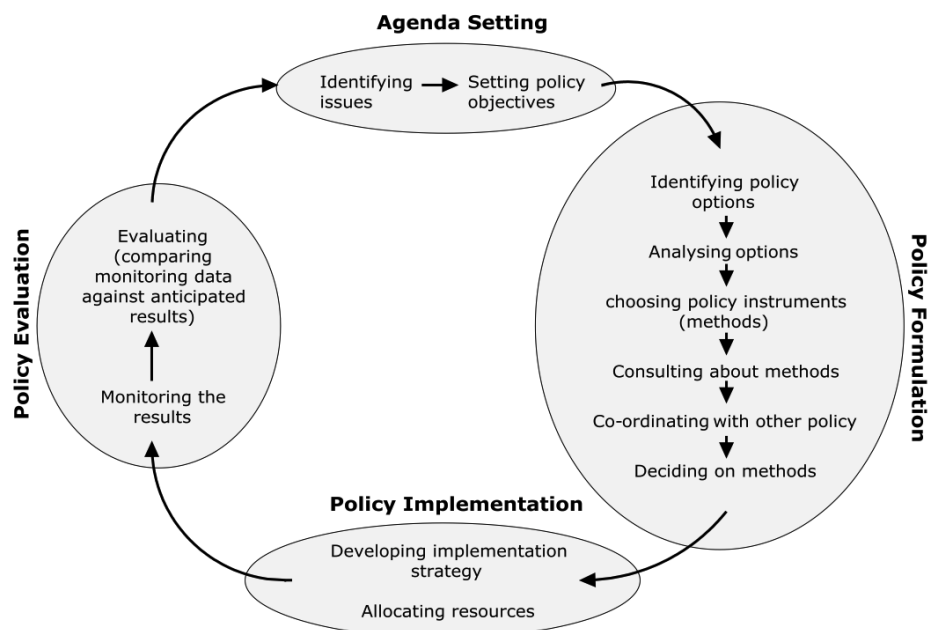


Figure 8 : Un cycle unique de quatre étapes d'élaboration de politiques de quatre phases<sup>42</sup>

Dans la figure 8 ci-dessus, il convient de remarquer qu'il existe une seule référence de participation — consultation — présente dans la phase « formation de politiques ». Le simple regroupement d'étapes plus détaillées du processus de politiques en quatre étapes le rend plus compréhensible en un seul coup d'œil en ce qui concerne le cycle de vie du processus.

<sup>42</sup> p. 13, A. Fenton, 2010, *Création de futurs processus d'élaboration de politiques régionales – Possibilités d'utilisation de création de futurs outils*, <http://www.creatingfutures.org.nz/assets/CF-Uploads/Publications/Creating-Futures/Regional-Policy-Development-Processes-Opportunities-for-use-of-Creating-Futures-tools.pdf>

En comparant cela aux étapes du PDP de la GNSO, où les décisions du conseil de la GNSO et du Conseil de l'ICANN, selon le document, sont énumérées comme des éléments distincts dans le PDP, nous observons que la prise de décisions dans la figure 8 est regroupée sous la rubrique « formulation de politiques ». Pour les personnes pour lesquelles la structure et les processus de l'ICANN sont moins connus, le schéma ci-dessus, qui privilégie la clarté du processus par rapport à la responsabilité organisationnelle d'éléments particuliers, pourrait être un cadre plus approprié pour arriver à comprendre le PDP.

La figure 9 ci-dessous montre un modèle conceptuel de développement de politiques qui place la participation des parties prenantes au centre du cycle de vie du PDP.

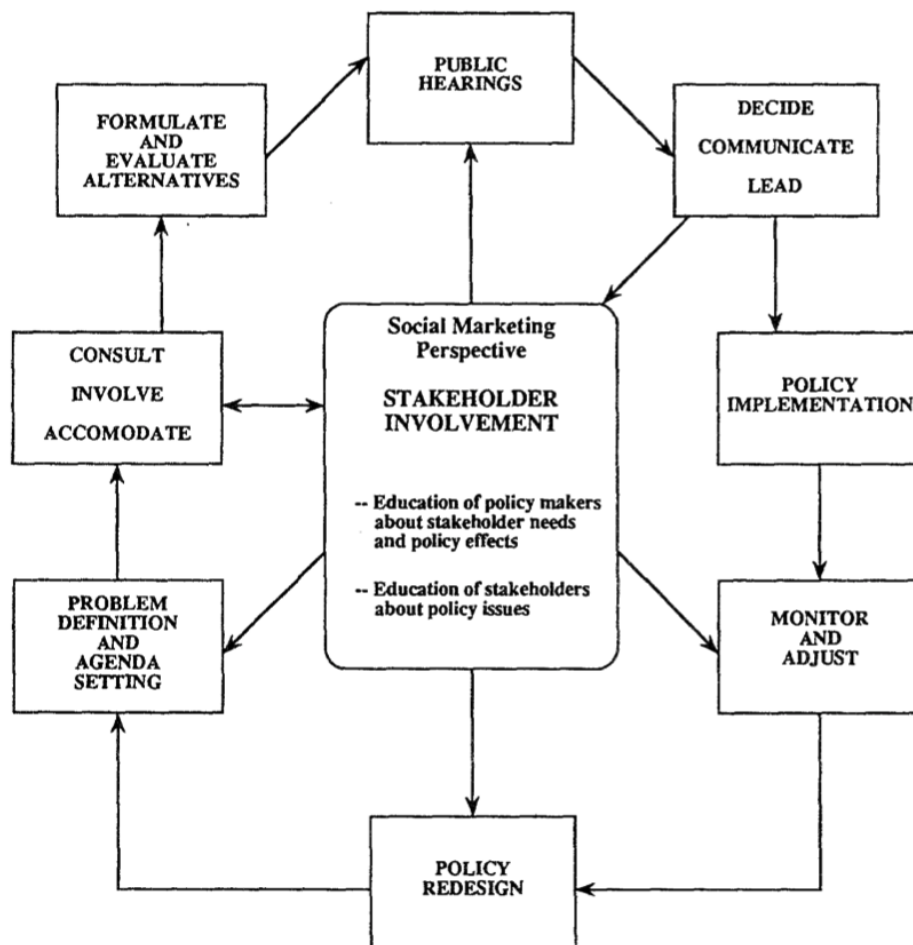


Figure 9 : Un processus de politiques axé sur les parties prenantes<sup>43</sup>

Alors que le texte dans les cases tout autour n'est pas précisément clair pour décrire les éléments d'un cycle politique, le positionnement des parties prenantes au centre du modèle permet à la fois de renforcer l'importance de leur collaboration auprès des gestionnaires du PDP mais également de transmettre aux participants potentiels que leur apport est capital pour le processus.

<sup>43</sup> p. 39, J. A. Altman, 1994, « Vers un processus de politiques axé sur les parties prenantes : Une application du point de vue du marketing social pour l'élaboration de politiques environnementales », *Sciences politiques*, 27 : 37 -51

Dans le cadre du PDP de la GNSO, comme mentionné ultérieurement dans le présent rapport, il existe des inquiétudes à propos des implications de la transparence du rôle du conseil de la GNSO et du Conseil de l'ICANN dans les recommandations de modification du PDP. La figure 8 ci-dessus propose un moyen potentiel pour la communauté de l'ICANN de reconceptualiser ce rôle car elle propose un lien explicite entre l'étape « décider, communiquer, diriger » du cycle politique et de l'« engagement des parties prenantes ».

Un autre point de vue de la participation au cycle politique est indiqué dans la figure 10 ci-dessous. Bien qu'elles soient clairement conçues en gardant à l'esprit une politique axée sur le gouvernement, les méthodes d'« engagement » regroupées par étapes politiques montrent des similarités avec de nombreuses méthodes participatives déjà utilisées dans les processus politiques de la GNSO.

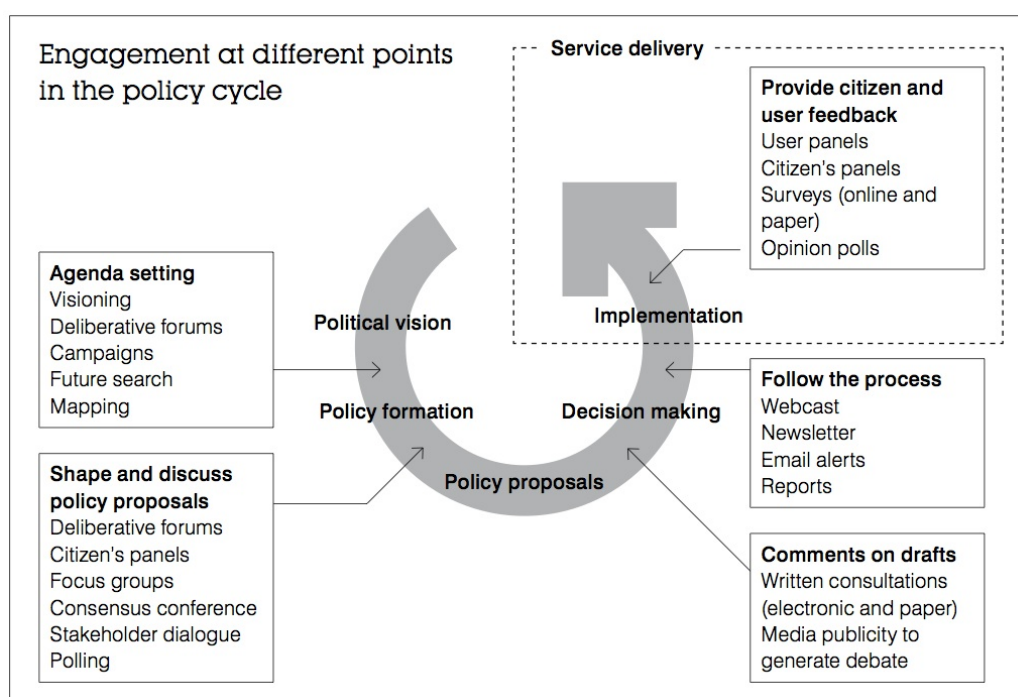


Figure 10 : Un point de vue du gouvernement britannique sur le cycle politique<sup>44</sup>

Veuillez remarquer que la figure 10 comprend plusieurs méthodes d'engagement qui s'adapteraient mieux à la fin du spectre du « minimum de participation » comme l'indique la figure 5 avec le continuum de participation Shand-Arnberg, tels que les sondages et les enquêtes en ligne.

L'aspect intéressant de ce modèle particulier dans le contexte de la GNSO de l'ICANN, c'est la façon dont il inclut, dans le cadre du cycle politique lui-même, la mise à disposition d'une documentation unidirectionnelle, sous la rubrique « Suivez le processus », comme méthode pour intéresser les parties prenantes.

En revanche, en annexe A des statuts de l'ICANN, l'exigence de publication de documents relatifs au PDP de la GNSO est décrite en dehors de la liste séquentielle des étapes du PDP. En revanche, dans l'article 11, « tenue des dossiers », il figure à la fin de l'annexe, une fois décrite la mise en œuvre (article 10) et juste avant que les rubriques « définitions supplémentaires » (article 12) et « applicabilité » (article 13) ne soient documentées, l'idée que la documentation publique des PDP est

<sup>44</sup> p. 4 D. Warburton, sans date, *Faire la différence : Un guide de participation publique d'évaluation dans le gouvernement central*, <http://www.involve.org.uk/wp-content/uploads/2011/03/Making-a-Difference-.pdf>

davantage considérée comme une fonction du personnel de l'ICANN que comme une composante de la participation au PDP lui-même.

#### 4.6 Comparaison des processus PDP de l'ICANN avec d'autres processus multipartites pertinents.

Si on le compare à d'autres processus de politique publique, le PDP de l'ICANN est extrêmement ouvert et transparent. Tout le monde peut participer sans avoir à payer de droit d'entrée. D'importantes ressources sont consacrées pour permettre la participation à distance que ce soit par le biais de téléconférences, de salles de réunion virtuelles, de diffusion audio et vidéo sur le Web et de transcriptions de toutes les réunions. En outre, l'historique des PDP que nous avons soumis à l'étude pour ce rapport est extrêmement complet.

Nous avons comparé le PDP de l'ICANN pour les processus d'élaboration de politiques dans les registres régionaux d'Internet et les processus d'élaboration de politiques dans l'IETF et l'ITU. En général, le PDP de la GNSO est très bien situé dans tous les tableaux où la transparence et la participation ouverte ont été mesurées.

	ICANN	RIR	IETF	ITU
Participation ouverte à tous (sans frais d'adhésion)	✓	✗ (frais réunion)	✗ (frais réunion)	✗
Participation ouverte à tous les pays ou territoires	✓	✗ (régionale)	✓	✓
Participation ouverte à tous les niveaux d'expertise (de manière conventionnelle ou non)	✓	✗	✗	✗
Participation des participants à distance	✓	✓	✓	✗
Tout le monde peut faire de suggestions	✓	✓	✓	✗
Groupes de travail – adhésion ouverte	✓	✓	✓	✗
Consultation de documents publiés	✓	✓	✓	✗
Commentaire du public	✓	✓	✓	✗
Commentaires du public publiés	✓	✓	✓	✗
Réunions publiques transcrites	✓	✗	✗	✗
Toutes les interactions de prises de décision enregistrées, transcrites	✓	✗	✗	✗

Tableau 1 : Comparaison entre le PDP de la GNSO et d'autres processus multipartites

## 5 Analyse quantitative et qualitative des PDP de la GNSO

Cette section fournit une analyse des derniers PDP de la GNSO. L'équipe de l'ICC a entrepris deux formes d'analyse : l'une, quantitative (basée sur l'historique publié par l'ICANN) et l'autre, qualitative. L'analyse qualitative était constituée d'une entrevue structurée avec 30 parties prenantes ayant une expérience personnelle du PDP de la GNSO. La méthodologie est expliquée de manière détaillée dans l'annexe A du présent rapport. Les réponses aux questions structurées se prêtent à des comparaisons et sont présentées dans l'article 5.1 du rapport de l'analyse quantitative. Un document complet du résultat des entrevues est joint en annexe D. L'entrevue qualitative a également posé de nombreuses questions ouvertes. Celles-ci sont consignées séparément dans l'article 5.2. Comme cela est décrit dans la méthodologie, l'ATRT2 héberge une conversation par courriel entre les présidents actuels et les anciens présidents des groupes de travail, laquelle a été mise à la disposition de l'équipe ICC. Ceci est consigné dans l'article 5.3.

### 5.1 Analyse quantitative

#### 5.1.1 Document source

Les PDP sont bien documentés. Nous nous centrons sur des PDP relativement récents pour lesquels le processus utilisé était similaire et où les possibilités de participation pouvaient se comparer dans l'ensemble des PDP. Une analyse quantitative a été menée sur les neuf PDP suivants :

1. Fast-flux
2. Transfert entre bureaux d'enregistrement – Partie A
3. Récupération des noms de domaine après leur expiration
4. Transfert entre bureaux d'enregistrement – Partie B
5. Verrouillage d'un nom de domaine faisant l'objet de procédures UDRP
6. Transfert entre bureaux d'enregistrement – Partie C
7. Whois « détaillé »
8. Protection des identifiants des OIG et des OING pour tous les gTLD
9. Transfert entre bureaux d'enregistrement – Partie B

Des PDP plus anciens ont été étudiés, mais l'historique du PDP et ses mécanismes sont faits de telle manière qu'il est difficile de comparer des processus anciens avec des PDP plus récents. Par ailleurs, la documentation des PDP a évolué au cours des années et les plus récents ont une documentation beaucoup plus complète et accessible. Tous les PDP examinés dans cette étude ont des sites portails dans lesquels sont mises à disposition des listes de diffusion, listes de présence, wikis, archives de commentaires et analyses, informations descriptives et explicatives. Le tableau 2 fournit quelques métadonnées de base dans lesquelles a été trouvée une grande part des documents source de l'analyse quantitative.

PDP	Site de l'ICANN	Date de début du PDP
OIG - OING	<a href="http://gns0.icann.org/en/group-activities/active/igo-ingo">http://gns0.icann.org/en/group-activities/active/igo-ingo</a>	17.10.2012
Whois « détaillé »	<a href="http://gns0.icann.org/en/group-activities/active/thick-whois">http://gns0.icann.org/en/group-activities/active/thick-whois</a>	14.03.2012
IRTP Partie D	<a href="http://gns0.icann.org/en/group-activities/active/irtp-d">http://gns0.icann.org/en/group-activities/active/irtp-d</a>	17.01.2012
Verrouillage UDRP	<a href="http://gns0.icann.org/en/group-activities/active/locking-domain-name">http://gns0.icann.org/en/group-activities/active/locking-domain-name</a>	15.12.2011
IRTP Partie C	<a href="http://gns0.icann.org/en/group-activities/active/irtp-c">http://gns0.icann.org/en/group-activities/active/irtp-c</a>	22.09.2011
IRTP Partie B	<a href="http://gns0.icann.org/en/group-activities/active/irtp-b">http://gns0.icann.org/en/group-activities/active/irtp-b</a>	24.06.2009



PEDNR	<a href="http://gns0.icann.org/en/group-activities/inactive/2013/pednr">http://gns0.icann.org/en/group-activities/inactive/2013/pednr</a>	07.05.2009
IRTP Partie A	<a href="http://gns0.icann.org/en/group-activities/inactive/2009/irtp-a">http://gns0.icann.org/en/group-activities/inactive/2009/irtp-a</a>	25.06.2008
Fast-flux	<a href="https://community.icann.org/display/gns0fastfluxpdp/Fast+Flux+PDP+Working+Group">https://community.icann.org/display/gns0fastfluxpdp/Fast+Flux+PDP+Working+Group</a>	08.05.2008

**Tableau 2 : Données de base sur les sources du document pour l'analyse quantitative des PDP**

Certains PDP n'ont pas encore été entièrement examinés. L'état de chaque PDP au moment de la recherche effectuée pour ce rapport est indiqué dans le tableau 3 ci-dessous.

PDP	Date de début du PDP	Terminé ?	Mis en œuvre ?	Date initiale du rapport	Date de résolution du Conseil d'administrat. de l'ICANN	Longueur totale du PDP
Fast-flux	08.05.2008	OUI	N/D	26.01.2006	N/D	546
IRTP Partie A	25.06.2008	OUI	N/D	08.01.2008	N/D	343
PEDNR	07.05.2009	OUI	OUI	31.05.2010	28.10.2011	1745
IRTP Partie B	24.06.2009	OUI	OUI	29.05.2010	25.08.2011	1142
Verrouillage UDRP	15.12.2011	NON	NON	15.03.2013	N/D	N/D
IRTP Partie C	22.09.2011	OUI	NON	01.06.2012	20.12.2012	547
Whois « dét aillé »	14.03.2012	NON	NON	N/D	N/D	N/D
OIG - OING	17.10.2012	NON	NON	14.06.2012	N/D	N/D
IRTP Partie D	17.01.2012	NON	NON	N/D	N/D	N/D

**Tableau 3 : Statut des neuf PDP étudiés pour ce rapport<sup>45</sup>**

Les informations sur des particuliers ont été recueillies à partir des sites publics, notamment le wiki de l'ICANN, les déclarations d'intérêts des participants, les documents présentés à l'ICANN par ces particuliers, et plusieurs autres sources publiques disponibles sur Internet. Les documents préparés et présentés par des particuliers ont été considérés comme ayant la primauté sur le document source découvert à propos de particuliers à partir de sources secondaires.

### 5.1.2 Champ d'action du problème

L'article 3 du manuel PDP de la GNSO encourage le conseil de la GNSO à envisager la mise en place d'ateliers de planification sur des questions de fond avant de commencer un PDP.

Une majorité (79 %) de personnes interrogées ont convenu que des ateliers de planification sur des questions de fond avant le début d'un PDP représentaient une étape importante pour rendre les PDP plus efficaces. Toutefois, un plus petit pourcentage de personnes interrogées (44 %) a convenu que la pratique en vigueur de demander uniquement le nom du requérant et la définition du problème dans une demande de rapport des problèmes était une étape positive pour rendre les PDP plus efficaces. En revanche, 40 % des répondants ont déclaré ne pas penser qu'une exigence de la sorte rende les PDP plus efficaces.

<sup>45</sup> Le statut des données de PDP était en vigueur au 1er octobre 2013.

### 5.1.3 Groupes de travail

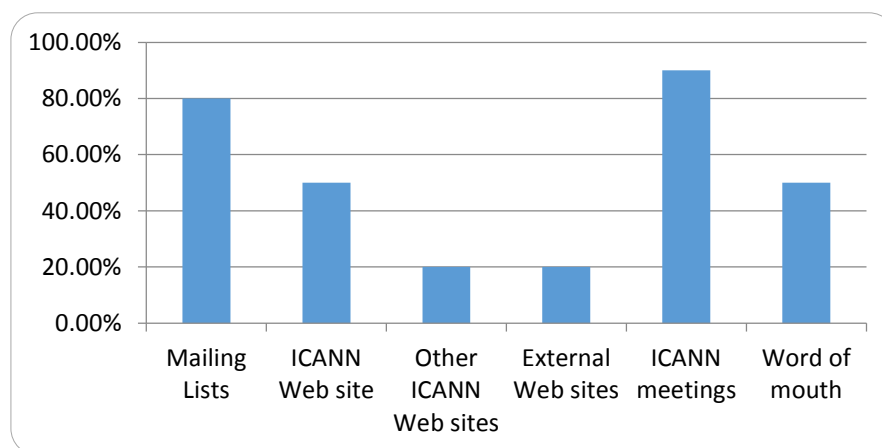
Les groupes de travail sont un moteur primordial pour les PDP et l'efficacité est la clé de leur succès. C'est pourquoi la manière dont les groupes de travail sont formés et la composition de leurs membres sont des thèmes clés pour l'évaluation des PDP.

L'étude a constaté qu'une grande majorité (79 %) de personnes interrogées était d'accord avec la déclaration indiquant que la formation et la représentation des groupes de travail sont faites de manière équitable et transparente. Cela contribuera certainement à renforcer la crédibilité des groupes de travail, leurs tâches et leurs résultats.

### 5.1.4 Participation

#### 5.1.4.1 Qui participe des groupes de travail ?

Les individus participent des groupes de travail. Parfois ces individus représentent des communautés plus larges de personnes partageant des intérêts similaires. Ces communautés étaient souvent des regroupements ou des groupes de parties prenantes, mais parfois il s'agissait d'organisations extérieures à l'ICANN ayant un intérêt pour la question politique envisagée dans le PDP. Quelle que soit la motivation ou la nature des participants au groupe de travail, ceux-ci doivent être informés sur les PDP, leurs phases et les possibilités de participation s'ils souhaitent s'impliquer. Le questionnaire a vérifié que les réunions de l'ICANN et les listes de diffusion sont les sources d'information les plus populaires pour les PDP (Figure 11), avec 90 % et 80 % respectivement des répondants déclarant qu'il s'agissait de leurs sources d'information pour les PDP. En revanche, d'autres sites Web de l'ICANN (par exemple, les sites Web de la GNSO et d'autres sites appartenant aux organisations de soutien et aux comités consultatifs) ainsi que des sites externes se sont révélés les sources d'information les moins populaires pour les PDP.



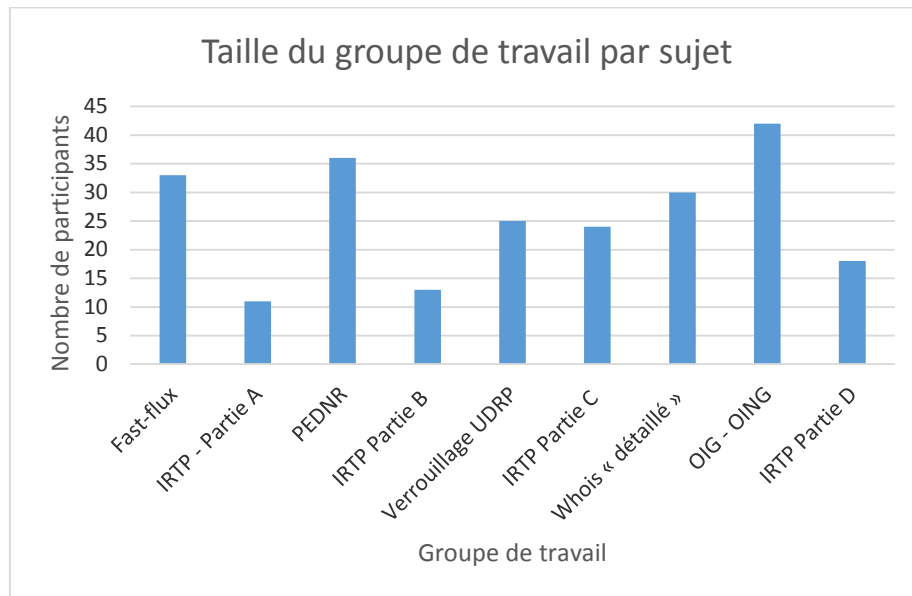
**Figure 11 : Sources d'information sur les PDP**

Lorsque l'on examine la variété des problèmes de politique publique à l'étude, il serait naturel de s'attendre à ce qu'il y ait des modèles de participation largement variables.

La figure 12 ci-dessous indique les différents niveaux d'adhésion aux groupes de travail dans ce rapport.<sup>46</sup> Les PDP sont classés en gros suivant l'ordre chronologique de leurs travaux. La ligne de tendance semblerait indiquer que la quantité de participants aux groupes de travail a légèrement augmenté au fil des années. Toutefois, cette conclusion est dénaturée par le dernier groupe de travail

<sup>46</sup> L'appartenance à un groupe de travail consiste à être mentionné dans le rapport final et à participer au moins d'un appel pour le groupe de travail ou à avoir une entrée dans l'archive de courriel.

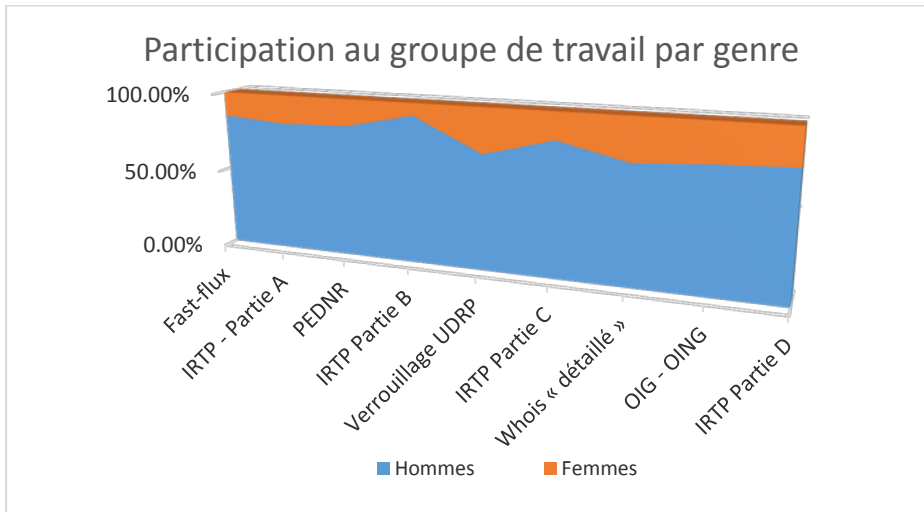
des OIG-OING. Le groupe de travail OIG-OING est de loin le plus grand groupe de travail jamais constitué sous cette version du PDP et il est quantitativement différent de tout autre groupe de travail précédent<sup>47</sup>. En fait, si le groupe de travail OIG-OING est retiré de l'analyse de tendance, la tendance de la taille du groupe de travail retombe légèrement.



**Figure 12 : Taille du groupe de travail par sujet**

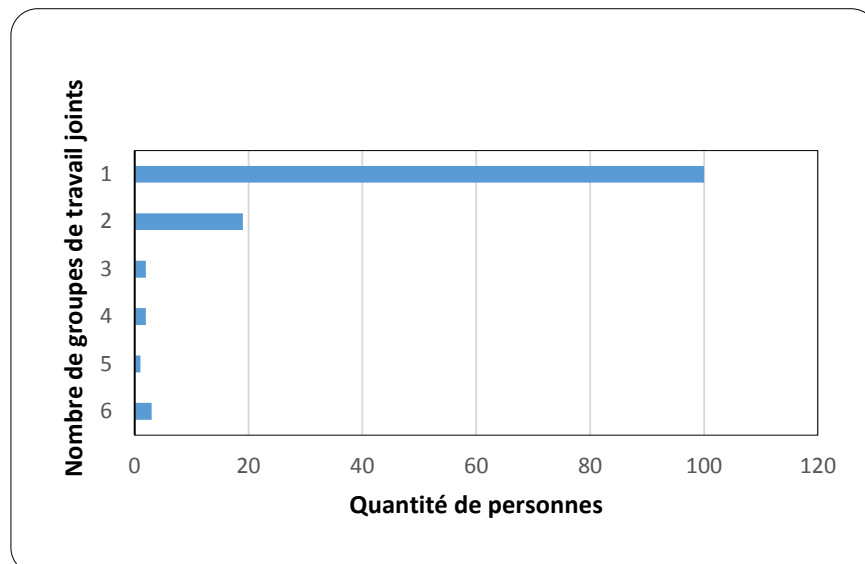
Lorsque les groupes de travail sont examinés sur le plan de l'équilibre entre hommes et femmes, deux problèmes apparaissent immédiatement : premièrement, la participation aux groupes de travail est principalement masculine ; et deuxièmement, la participation des femmes est en hausse (Figure 13). Les groupes de travail les plus récents ont un rapport d'à peu près 75/25 pour la participation hommes / femmes. Toutefois, pendant les deux dernières années le nombre de femmes ayant participé des groupes de travail a augmenté et, sans parler du cas un peu particulier du groupe de travail OIG-OING, il semble que cette tendance va continuer.

<sup>47</sup> Le groupe de travail OIG-OING est aussi différent du groupe de travail de l'ITRP Partie D, au niveau quantitatif, qui est le seul groupe de travail ayant été créé depuis le groupe OIG-OING.



**Figure 13 : Participation au groupe de travail par genre**

Une analyse rapide des récents PDP indique que le modèle dominant de participation est celui où un individu souhaite devenir membre d'un groupe de travail et n'adhère ensuite à aucun autre groupe de travail. Il est prouvé que cela concerne des gens qui ne veulent pas participer de plusieurs groupes de travail en même temps, mais les données indiquent clairement que le nombre de candidats est réduit car les individus ont tendance, dans une proportion impressionnante, à ne pas participer de leur deuxième groupe de travail. Comme indiqué dans la Figure 14, 100 participants à des groupes de travail ont intégré un seul groupe de travail alors que moins de 20 personnes en ont intégré deux. Il y a même quelques personnes qui intègrent trois ou plus de trois groupes de travail.



**Figure 13 : Nombre de groupes de travail auxquels adhèrent les participants**

Les résultats des entrevues structurées indiquent que la raison la plus fréquente invoquée pour ne pas participer à des groupes de travail est :

- la personne interrogée est trop occupée (20 % des réponses)

Il est également bon de remarquer que certains répondants ont déclaré que la raison pour laquelle ils n'avaient pas participé à des groupes de travail était qu'ils n'avaient pas suffisamment d'information là-dessus. D'autres personnes ont manifesté ne pas avoir participé car un collègue de travail avait participé en leur nom. Il est fort probable que la formation et l'information sur ces questions avant le démarrage du PDP pourrait augmenter le nombre de participants aux groupes de travail.

Bien que certaines personnes n'aient jamais participé de groupes de travail, les résultats de l'entrevue ont révélé qu'une importante majorité (68 %) de répondants avait déclaré qu'ils surveillaient de près les travaux des groupes de travail sans en appartenir de manière formelle. Les personnes interrogées ont dit qu'elles surveillaient les groupes de travail de plusieurs manières, notamment :

- en lisant les transcriptions des réunions des groupes de travail
- en participant à distance aux réunions des groupes de travail
- en faisant des commentaires sur des rapports préliminaires
- en lisant et en faisant des commentaires sur des documents publiés par des groupes de travail
- en parlant avec des amis et des collègues sur les groupes de travail

Les raisons invoquées pour la surveillance des groupes de travail au lieu d'y participer directement incluait les contraintes horaires et le manque d'expertise.

#### 5.1.4.2 D'où viennent les participants des groupes de travail ?

L'ICANN est une organisation mondiale ; en conséquence, il est important qu'elle soit capable d'attirer des experts techniques et politiques venant du monde entier. Cependant, l'adhésion aux groupes de travail — le fondement des travaux dans un PDP — est composée en grande partie de représentants provenant de deux des cinq régions géographiques de l'ICANN (figure 15).<sup>48</sup>

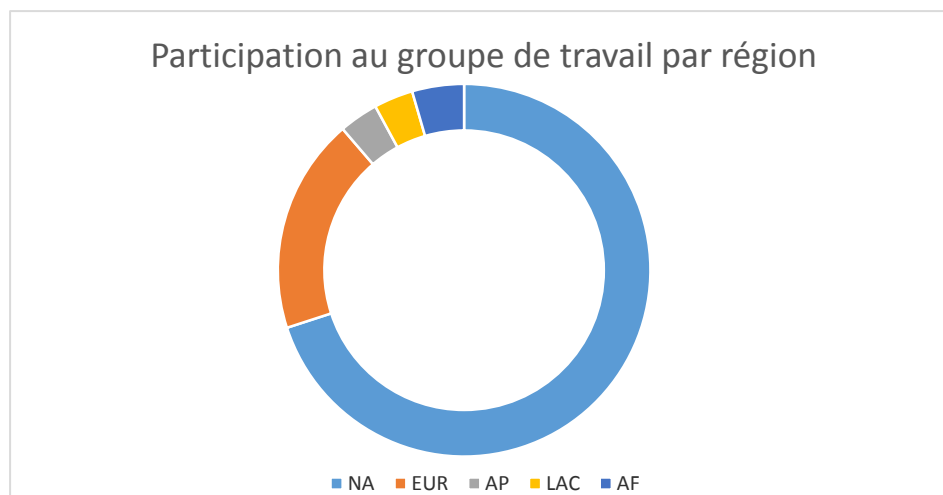
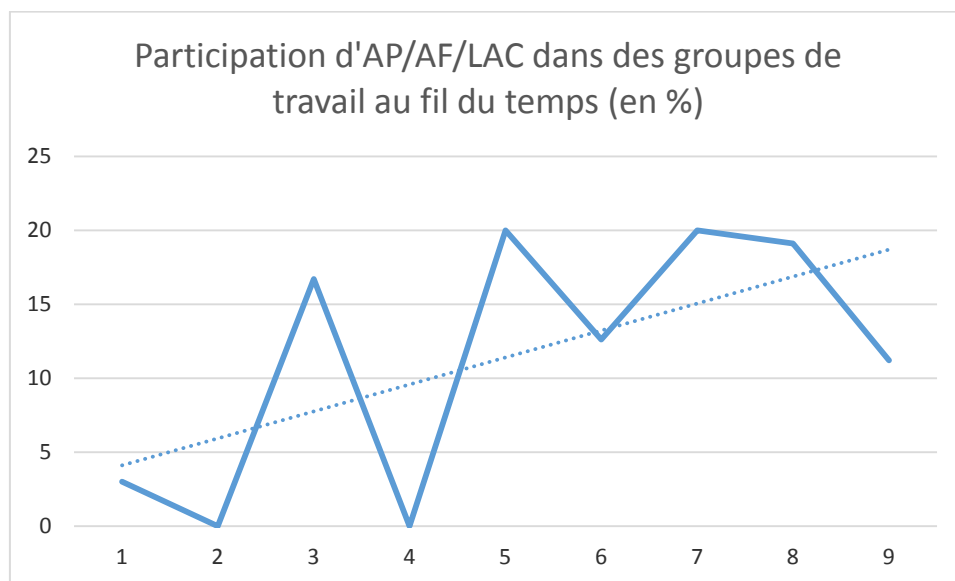


Figure 15 : Participation au groupe de travail par région

<sup>48</sup> Les cinq régions géographiques reconnues par l'ICANN sont documentées dans le chapitre IV, article 5 des statuts de l'ICANN sur le site <http://www.icann.org/en/about/governance/bylaws#VI-5>

Les données de la figure 15 ont été extraites de l'emplacement géographique spécifié par les participants aux groupes de travail dans leurs réponses à la déclaration d'intérêt de l'ICANN. L'Amérique du nord représente 70 % de la participation aux groupes de travail. L'Europe fournit 18,7 % des membres des groupes de travail dans des PDP récents. Conjointement, l'Afrique, l'Asie/Australie/Pacifique et l'Amérique latine/Caraiïbes représentent 13,3 % des membres des groupes de travail. Une participation aussi faible de ces trois régions dans les groupes de travail de l'ICANN constitue un problème potentiel pour la légitimité mondiale.

Étant donné le déséquilibre géographique global, il était important d'analyser les données plus en détail pour voir s'il y avait une tendance indiquant une amélioration dans la diversité géographique au fil du temps. Les données brutes semblent prometteuses ; cependant, un examen plus approfondi indique que, hormis un réel besoin d'une amélioration globale concernant la participation aux groupes de travail, les récentes améliorations pourraient être le résultat d'effets spécifiques de certains sujets dans les PDP (figure 16). Les récents PDP des OIG-OING et du WHOIS détaillé indiquent, en particulier, un nombre inhabituel de participants supplémentaires aux groupes de travail. Dans le groupe de travail du WHOIS détaillé, les participants supplémentaires ont été actifs et ont participé à de nombreuses téléconférences. Cette évolution ne s'est pas reproduite dans le groupe de travail OIG-OING.



**Figure 14 : Le nombre de participants provenant des régions AP/AF/ALC dans les groupes de travail au fil du temps**

Alors que des signes positifs indiquent que la participation dans les groupes de travail devient plus diverse au niveau régional, le plus faible nombre de nouveaux participants dans deux groupes de travail a potentiellement dépeint une projection plus optimiste de la future diversité régionale de ce qu'elle peut être en réalité. Néanmoins, la participation actuelle dans les régions Afrique, Asie/Australie/Pacifique et Amérique latine/Caraiïbes est un problème potentiel pour la légitimité mondiale. Comme ce rapport le mentionne ci-dessous, il ne s'agit pas d'un problème isolé des groupes de travail.

#### 5.1.4.3 Démographie des commentaires et de la participation aux groupes de travail

La participation directe à un groupe de travail n'est pas uniquement un moyen de participer. Le PDP fournit de multiples possibilités pour que des personnes émettent des commentaires en-dehors des

groupes de travail.<sup>49</sup> Les produits de travaux initiaux et intermédiaires peuvent être commentés par des personnes ou des organisations en-dehors du groupe de travail lui-même.

Le processus de commentaires lui-même semblerait être une manière naturelle et aisée de chercher des apports sur le travail en cours d'un groupe de travail. Sur le continuum de participation Shan-Arnberg (voir Figure 5 dans l'article 4.4), les commentaires publics seraient une option de participation demandant un effort minime du participant. Néanmoins, les commentaires publics jouent un rôle essentiel dans la réaffirmation de la légitimité du PDP et c'est un des processus les plus difficiles à maîtriser.

Les archives de commentaires sur le personnel et les produits des groupes de travail sont ouverts et disponibles pour tout le monde, permettant à cette étude d'examiner en détail qui répond pendant les processus de commentaires du PDP. Ce rapport a analysé, en particulier, les données de deux catégories de périodes de commentaires qui ont été disponibles presque tout au long de l'historique récent complet des PDP :

1. commentaires publics sur le rapport
2. commentaires publics sur le rapport initial du groupe de travail

La période de commentaires publics est tout simplement cela : publique. Tout individu ou organisation peut faire un commentaire sur le produit d'un travail à partir du PDP. Effectivement, les entrevues montrent que la période de commentaires publics est un créneau populaire pour que les gens participent aux PDP. Soixante-douze pour cent des personnes interrogées ont signalé qu'elles avaient apporté des commentaires aux rapports préliminaires et à d'autres documents. En outre, de nombreuses personnes interrogées ont déclaré qu'elles avaient apporté des commentaires à plus d'un PDP, que ce soit en tant qu'individus ou pour le compte d'organisations ou de regroupements.

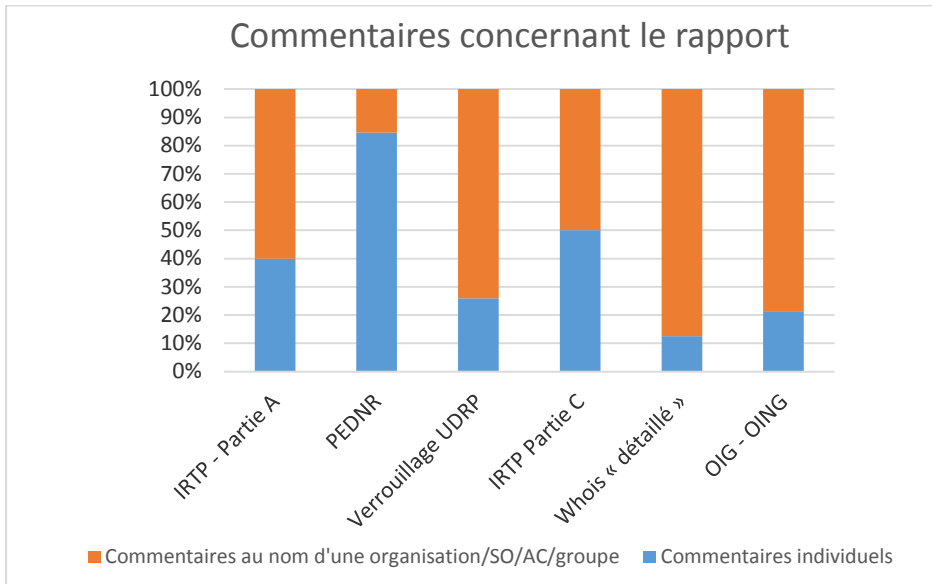
Si l'on regarde quels sont ceux qui participent aux périodes de commentaires publics, on peut apprécier une tendance très claire. Il y a cinq ans, il était très fréquent d'avoir des commentaires d'individus sur les produits des PDP. C'est très rare aujourd'hui. Par contre, des groupes et des organisations dominent l'activité des commentaires publics dans le PDP. Des groupes tels que les regroupements de la GNSO, des groupes de parties prenantes et certains comités consultatifs fournissent des commentaires réguliers et détaillés sur les produits d'un PDP. En outre, les parties prenantes concernées, les regroupements et les entreprises sont bien plus susceptibles d'apporter des commentaires qu'ils ne l'étaient il y a cinq ans.

La figure 17 ci-dessous indique qui a fait des commentaires sur les rapports générés par le personnel au cours des dernières années. Les PDP où le rapport a été publié en vertu du PDP précédent de la GNSO<sup>50</sup> ou lorsque le rapport n'a pas été remis ou a été omis.

---

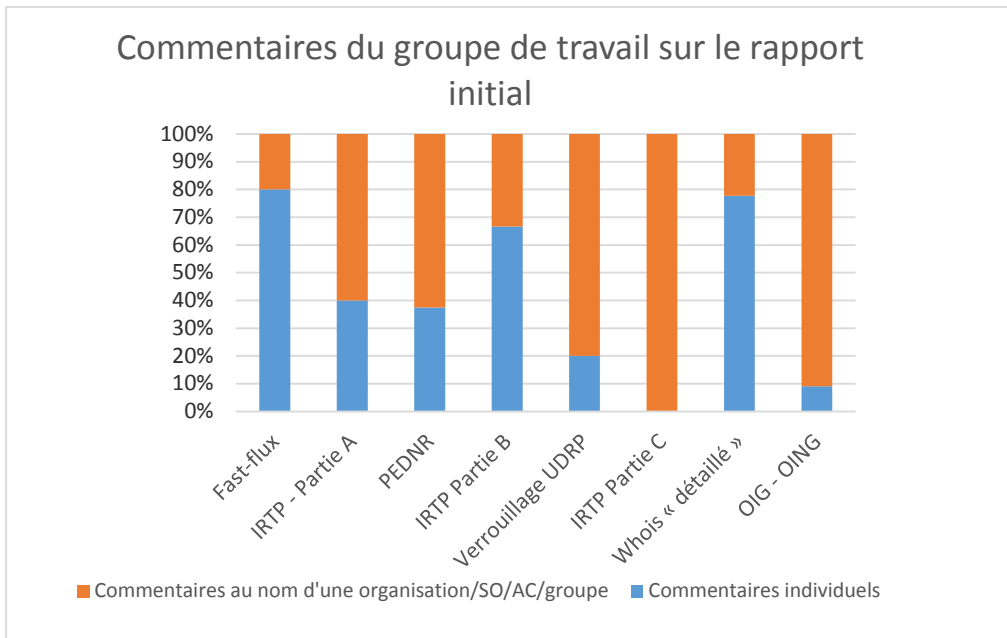
<sup>49</sup> Le PDP, tel qu'il est défini dans le manuel du PDP de la GNSO, fournit également d'autres possibilités de participer, telles que les déclarations formelles des groupes de parties prenantes et des regroupements de la GNSO, d'autres apports effectués par les AC et SO et des réponses à d'autres demandes d'apports dans des processus tels que les enquêtes en ligne ou les ateliers. En raison des contraintes horaires, ce rapport s'est limité à analyser la méthode de saisie de commentaires publics officiellement définie.

<sup>50</sup> Et cela, avant décembre 2011



**Figure 17 : Commentaires concernant les rapports**

Veillez remarquer que dans la plupart des périodes récentes de commentaires publics pour les rapports, le nombre d'individus ayant fait des commentaires sur ces rapports diminue considérablement, alors que le nombre de regroupements de la GNSO, groupes de parties prenantes, comités consultatifs et groupes externes de parties prenantes intéressées augmente rapidement (figure 18).



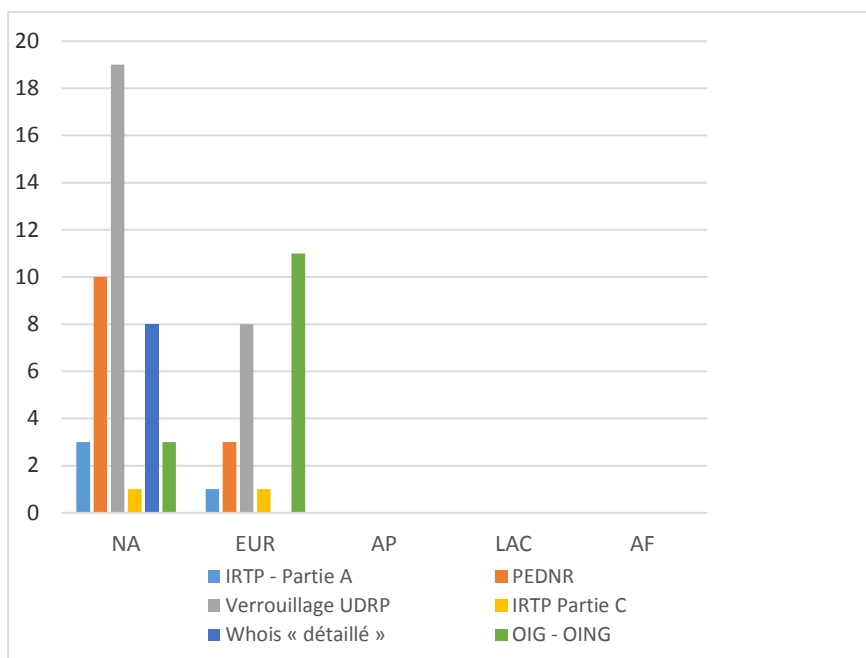
**Figure 18 : Commentaires sur le rapport initial provenant du groupe de travail**



Il est important d'évaluer si cette tendance est le résultat d'un petit ensemble de données et de quelques participants ou si elle met en évidence une plus forte tendance. L'analyse des périodes de commentaires publics sur les rapports initiaux par le groupe de travail indique précisément que la même tendance s'installe là aussi. Une analyse plus approfondie montre que cette tendance affecte tous les processus de commentaires publics du PDP. Cela est peut-être dû au fait que les regroupements et les groupes de parties prenantes sont mieux organisés pour évaluer les produits des travaux du PDP et sont plus aptes à réagir à ces produits dans un groupe. Il est aussi tout à fait évident que pour ces regroupements et groupes de parties prenantes ayant un intérêt direct sur les questions de la GNSO, le nombre d'unités organisationnelles au sein de la GNSO qui apportent des commentaires sur des éléments du PDP est aussi en hausse.

Un résultat moins bien accueilli est que, à l'exception d'ALAC, il n'y a pratiquement pas de participation des comités consultatifs ou d'autres organisations de soutien dans les processus de commentaires du PDP.

Comme il est signalé dans l'article 5.1.4.2 ci-dessus, il existe des tendances vers un déséquilibre régional en ce qui concerne la participation aux groupes de travail. Ces tendances se poursuivent et, en fait, s'amplifient dans les processus de commentaires. En commençant par les commentaires sur le rapport (figure 19), il est possible d'analyser d'où proviennent les commentaires au niveau géographique. La source primaire de localisation géographique était la localisation auto-identifiée fournie par une personne ou une organisation dans leurs commentaires publics. La recherche axée sur le Web a fourni une source secondaire pour identifier la localisation régionale. Dans les cas où les sources primaire et secondaire n'ont pas été en mesure de détecter la localisation régionale d'un commentateur, les commentaires effectués par ces commentateurs ont été exclus de l'analyse des statistiques régionales.



**Figure 19 : Distribution régionale des commentaires concernant le PDP du rapport d'émission**

Les données indiquent qu'il n'y a pas d'individus qui effectuent des commentaires publics dans les régions Afrique, Asie/Australie/Pacifique et Amérique latine/Caraïbes (figure 20). En outre, les groupes de parties prenantes dans ces régions — tels que les associations commerciales, l'industrie ou les groupes de défense, ou les groupes régionaux d'intérêt — ne s'unissent pas pour effectuer des commentaires sur les rapports. Lorsque des personnes ou des organisations démontrent un véritable intérêt dans ces régions, elles le font au travers d'apports de commentaires de groupes présentés par d'autres regroupements, groupes de parties prenantes ou organisations externes (en particulier, par exemple, l'ALAC). Une analyse des commentaires publics sur le rapport initial montre que cette même tendance continue.

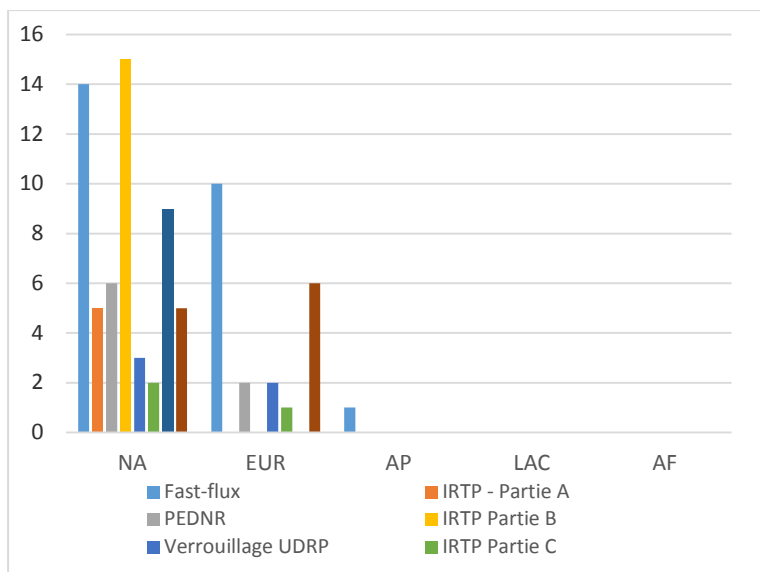
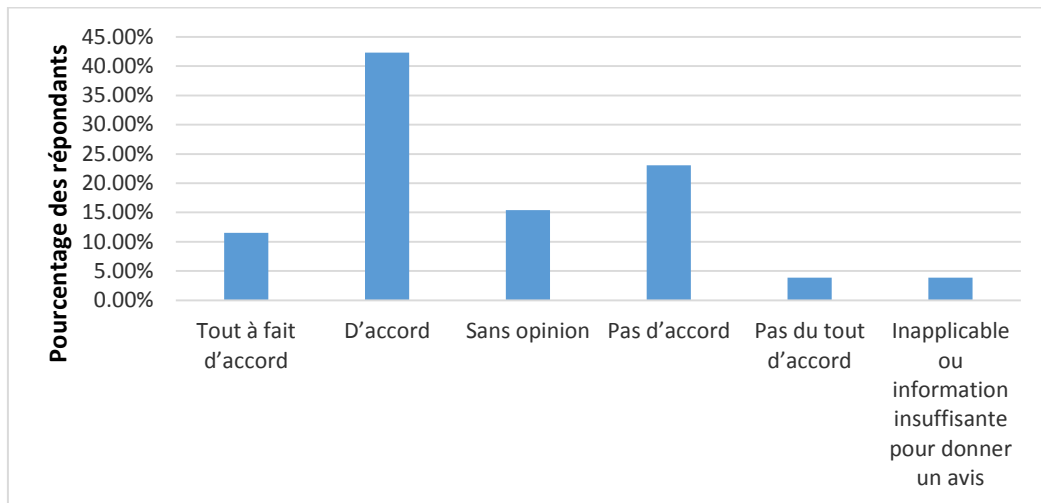


Figure 15 : Distribution régionale des commentaires publics sur le rapport initial

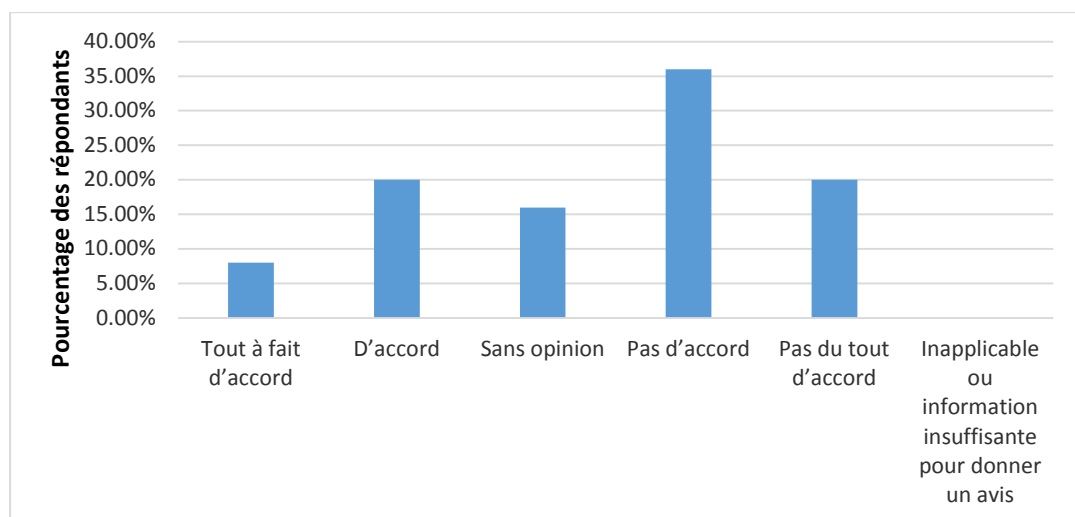
#### 5.1.4.4 Responsabilité, transparence et efficacité des commentaires publics

Les résultats de l'entrevue indiquent que le processus des commentaires publics est perçu comme étant extrêmement responsable et transparent. Une grande majorité (60 %) des personnes interrogées ont convenu que la déclaration indiquant que la partie des commentaires publics du PDP est responsable et transparente, par rapport à seulement 20 % des répondants qui sont en désaccord avec cette déclaration (Figure 21). Cela semble indiquer un niveau de confiance relativement élevé de la communauté concernant le processus des commentaires



**Figure 16 : Responsabilité et transparence des processus de commentaires publics sur le PDP**

Il convient de noter que tandis que de nombreuses personnes interrogées croyaient que le processus de commentaires publics était transparent et responsable, elles faisaient une moins bonne évaluation de l'efficacité du processus des commentaires publics et de leur contribution au résultat final du PDP. Plus particulièrement, 47 % de ces personnes interrogées étaient en désaccord ou fortement en désaccord avec la déclaration indiquant que le processus de commentaires publics était efficace et significatif pour le résultat final du PDP, tandis que 33 % étaient d'accord sur ce point (figure 22). Alors que ceci peut ne pas indiquer, à court terme, des menaces significatives pour que les bénévoles soient motivés à participer des PDP, cela pourrait contribuer, à moyen ou à long terme à une fatigue des bénévoles et, à son tour, à une détérioration de la qualité et de la vitesse du développement de politiques.



**Figure 17 : Efficacité de la période de commentaires publics et sa signification pour le résultat final du PDP**

Les personnes interrogées ont été pratiquement divisées en parts égales sur la question de savoir si les décisions prises suite aux PDP reflétaient l'intérêt public et la responsabilité de l'ICANN envers

toutes les parties prenantes. 47 % des répondants ont convenu que la déclaration indiquant que les résultats et les décisions des PDP reflétaient l'intérêt public et la responsabilité de l'ICANN alors que 46 % étaient en désaccord (figure 23). Ces chiffres indiquent que l'ICANN devrait redoubler ses efforts pour garantir que les PDP reflètent l'intérêt public, et qu'ils améliorent sa responsabilité envers toutes les parties prenantes.

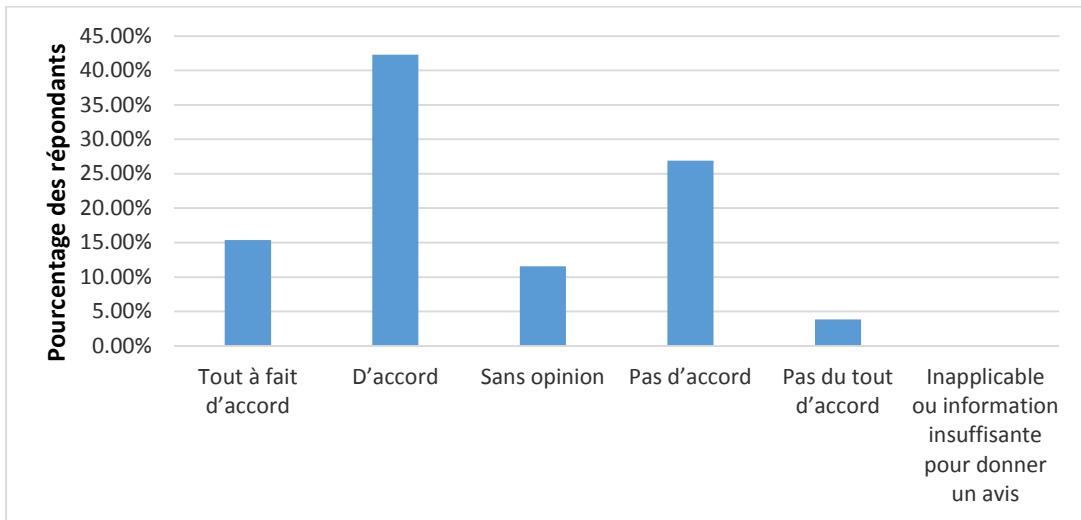


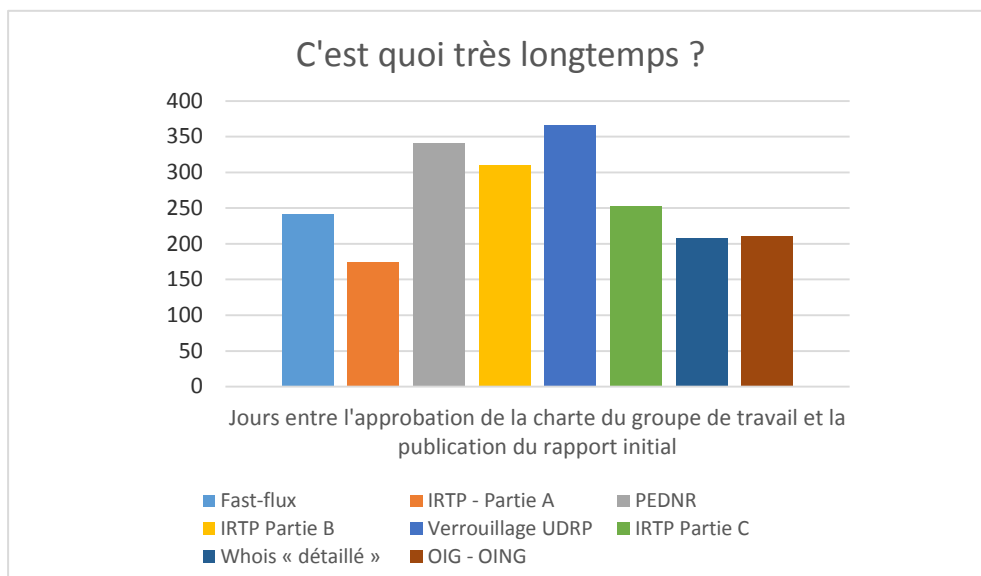
Figure 18 : Reflet de l'intérêt public et de la responsabilité de l'ICANN dans les PDP

## 5.1.5 Calendriers des PDP

### 5.1.5.1 Statut

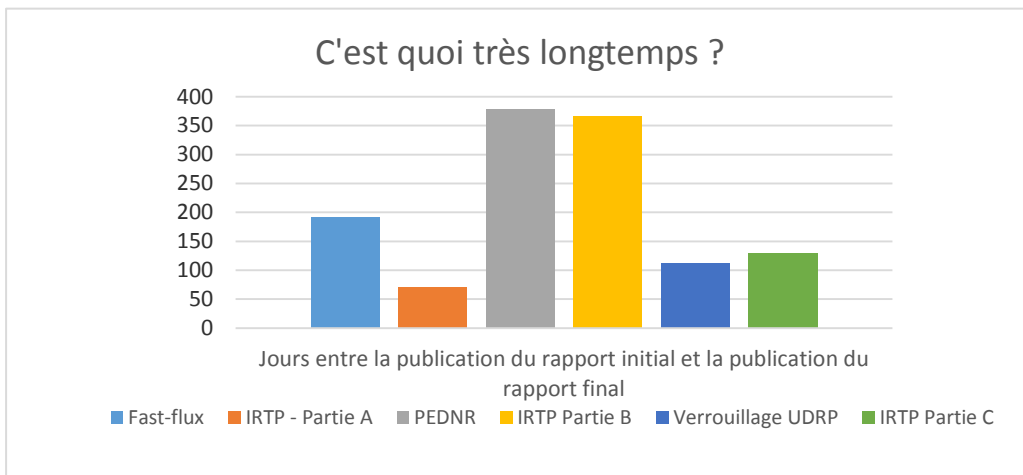
Une plainte couramment reçue sur l'élaboration des politiques de la GNSO indique que « cela prend trop longtemps ». D'un point de vue purement quantitatif des derniers PDP, il est très difficile de déterminer quel serait le « bon moment » pour traiter une question qui permettrait à un PDP de franchir avec succès chacune de ses étapes, à travers la mise en œuvre. Il est cependant possible d'examiner les PDP récents pour voir s'ils fournissent ou peuvent fournir un aperçu de la perception indiquant que la démarche pour compléter un PDP est vraiment longue.

Une métrique intéressante est le temps écoulé entre l'approbation de la charte d'un groupe de travail et la délivrance du rapport initial du groupe de travail. Pour mesurer ce laps de temps, les comptes-rendus officiels des réunions du conseil de la GNSO et les documents publics disponibles pour chaque PDP ont été consultés (voir figure 24).



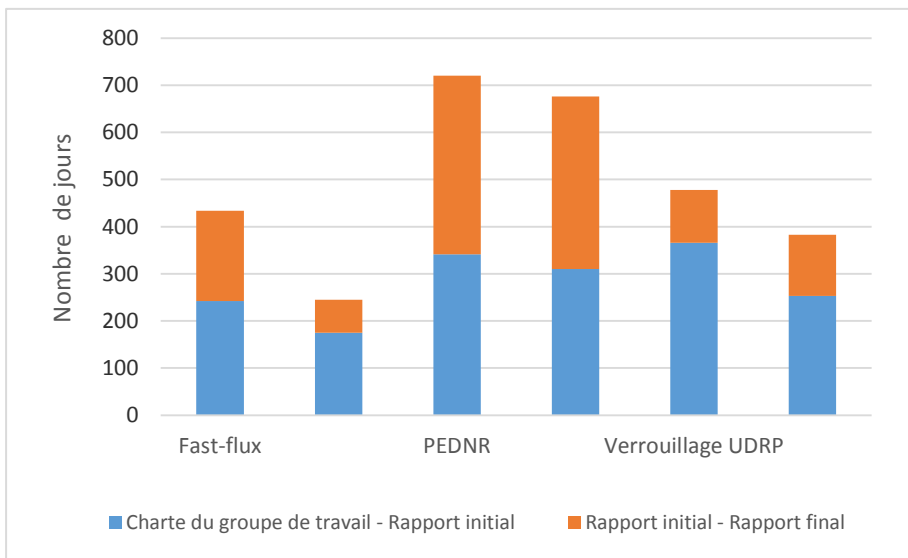
**Figure 24 : Durée des calendriers des PDP**

Le temps écoulé entre la publication du rapport initial et la publication d'un rapport final est un autre facteur essentiel pour déterminer le temps nécessaire pour compléter un PDP (voir figure 25).



**Figure 19 : nombre de jours écoulés entre la publication du rapport initial et du rapport final**

Les données utilisées pour compiler les figures 24 et Figure 25 peuvent se combiner pour comprendre le niveau d'engagement — en temps, concentration et énergie — nécessaire pour contribuer considérablement aux activités d'un groupe de travail du PDP (voir figure 26).



**Figure 20 : Nombre total de jours entre les principales étapes des PDP**

Par exemple, dans PEDNR, le temps écoulé entre la charte du groupe de travail et la publication du rapport final de ce groupe de travail était de 720 jours calendaires (deux ans à dix jours près).

Les résultats de l'entrevue ont également indiqué que les participants au groupe de travail avaient différentes opinions sur les calendriers des PDP. 40 % ont convenu que la déclaration indiquant que les délais des PDP sont suffisants et suffisamment souples pour assurer des résultats efficaces en matière de politique publique, tandis que 36 % étaient en désaccord.

### 5.1.5.2 Défis des calendriers des PDP

Les PDP sont confrontés à d'importants défis dans le cadre des calendriers, comme l'ont signalé les personnes interrogées. Parmi les défis identifiés, il y a le besoin d'équilibrer la rigueur et la rapidité, ainsi que d'assurer que les politiques émises répondent à l'opinion de plusieurs parties prenantes. En conséquence, il a été recommandé que les PDP devraient se concentrer sur l'envergure de l'engagement, même si cela réduisait le temps nécessaire pour compléter les PDP. Étant donné le faible taux de participation de régions autres que l'Europe et l'Amérique du nord dans les PDP, il est important que l'engagement soit élargi si les politiques émises recueillent l'adhésion pour assurer leur mise en œuvre efficace.

Les résultats des entrevues ont également indiqué que les implications des recommandations de politiques devraient être minutieusement analysées et que les questions de politiques pertinentes devraient être soumises à délibération sur un certain nombre d'années. C'est quelque chose d'important qui a été suggéré pendant les entrevues, étant donné que de nombreux PDP ne sont jamais parvenus à se terminer dans le délai de 12 mois prévu. C'est pourquoi il a été suggéré que l'élaboration de politiques devrait se faire par étapes sur des périodes d'au moins 15 à 18 mois.

Un autre défi important dans les PDP, ce sont les ateliers. Certaines des personnes interrogées ont dit que bien que les ateliers soient utiles, il existe des problèmes – en particulier concernant les exigences imposées aux communautés de bénévoles. En outre, il y a souvent des retards entre le PDP et sa mise en œuvre. Par exemple, le PDP du PEDNR a été conclu il y a deux ans, mais sa mise en œuvre n'a commencé qu'en août 2012.

D'autres défis importants sont le processus de commentaires publics et la façon dont les commentaires publics sont résumés. Quelques personnes interrogées ont mentionné que le processus de commentaires publics laisse beaucoup à désirer. Par exemple, alors qu'une période de commentaires de 21 jours pourrait être suffisante pour des individus, ce n'est pas le cas pour des organisations. Certaines personnes interrogées ont également déclaré que les récapitulatifs de commentaires sont parfois « trompeurs ou omettent carrément certaines entrées ». Il a été souligné que cela donnait la sensation que l'ICANN ne voulait pas recevoir ces commentaires.

Les personnes interrogées ont mentionné plusieurs manières et moyens de relever les défis posés par les calendriers des PDP :

1. des livres blancs basés sur des faits devraient être préparés pour former les parties prenantes et les personnes engagées dans les PDP.
2. Il faudrait établir des délais souples et raisonnables. Ceci est particulièrement important étant donné le modèle multipartite sur lequel est fondée l'ICANN.
3. L'ICANN devrait financer des réunions en face à face pour faciliter les travaux du groupe de travail.
4. Fournir des chercheurs
5. Fournir du personnel de secrétariat au PDP. Il a été toutefois signalé que ceci pourrait présenter ses propres défis.

### 5.1.6 Autres données statistiques liées aux PDP

Les personnes interrogées pour les besoins de ce rapport utilisent plusieurs mécanismes pour participer aux groupes de travail et aux PDP associés. Parmi ceux-ci, il y a les téléconférences (TC), les listes de diffusion (LD), les réunions en face à face (F2F) et la participation à distance (PD). Les résultats des entrevues indiquent que les téléconférences, les listes de diffusion et les réunions en face à face ont été signalées comme étant le moyen le plus efficace de participer aux PDP, avec 60 % des personnes interrogées ayant déclaré qu'elles leur semblaient utiles (Figure 27). La participation à

distance est de loin le moyen le moins populaire, avec seulement 24 % ayant déclaré qu'ils l'utilisaient pour participer aux PDP.

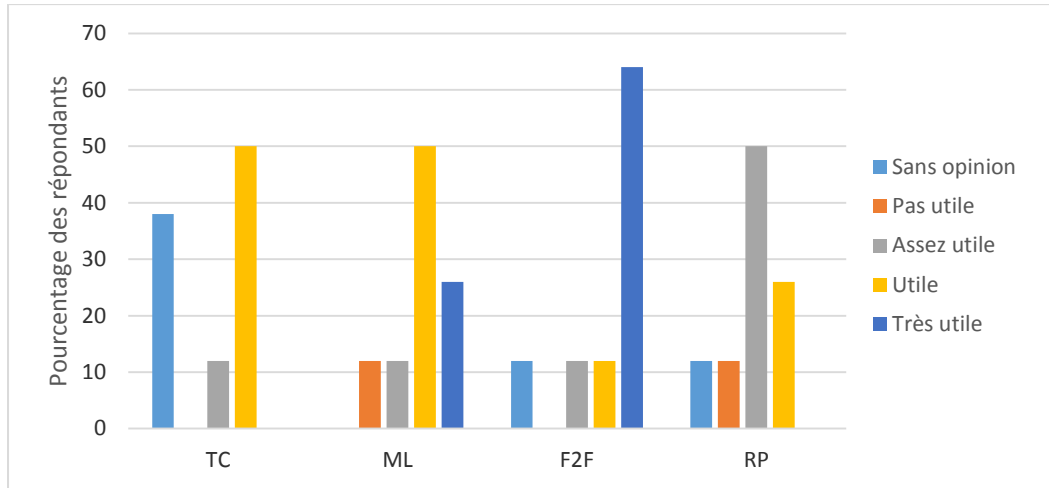


Figure 21 : Utilisation de plusieurs mécanismes pour participer aux groupes de travail des PDP



## 5.2 Recherche qualitative : rapport sur les commentaires ouverts effectués par les participants

La recherche qualitative entreprise par l'ICC comportait une série de questions ouvertes. On a demandé aux parties prenantes de signaler les questions les plus importantes à aborder dans le cadre de la participation et du processus et de faire des suggestions pratiques pour savoir de quelle manière ces questions pourraient être abordées. Alors que les questions appelaient des réponses en trois catégories séparées (général, participation, processus), les réponses avaient tendance à mélanger les trois sujets et d'autres similaires étaient mis en évidence dans l'ensemble de ces trois catégories.

Des techniques utilisées pendant la séance de « remue méninges » ont également été utilisées pour analyser ces commentaires ouverts. Les inquiétudes des participants ont été consignées le plus textuellement possible. Le contenu a ensuite été analysé et regroupé le cas échéant. Le nombre de commentaires de chaque groupe a été ensuite comptabilisé.

Les cinq groupes les plus populaires sont mis en évidence ci-dessous, avec deux citations pour donner une idée du caractère des commentaires. Les citations ne sont pas exhaustives.

### ***Groupe 1 : Engagement en termes de temps, fourchette des participants, trop grande charge de travail pour les participants***

- « L'étendue et la profondeur de l'engagement provoque la fatigue des bénévoles »
- « Les résultats sont extrêmement faibles et spéculatifs, et l'investissement est énorme, en particulier si vous travaillez ».

### ***Groupe 2 : Manque de soutien du GAC / personnel (le processus politique en dehors du processus politique)***

- « Le GAC doit participer. Cela concerne ce pour quoi nous nous sommes tant battus au sujet du modèle des parties prenantes à la Conférence mondiale des télécommunications internationales (WCIT). Quand vient le temps de participer à ce modèle, les gouvernements sont absents ».
- « Maintenant nous avons une remarquable saisie du processus des PDP. Les questions de propriété intellectuelle sont présentées en tant qu'intérêt du registrant ou du public. Si cela ne réussit pas, elles sont traitées par le GAC ou le personnel. Cela dénature le processus des PDP, en le rendant inefficace ».

### ***Groupe 3 : Niveaux de participation, besoin d'un engagement précoce, coûts de participation***

- « Si vous regardez les PDP menés par l'ICANN, il y a très peu de participation ».
- « Les participants aux appels qui se trouvent dans les pays en voie de développement subissent de 3 à 5 coupures de ligne pendant des téléconférences d'une heure de durée ».

### ***Groupe 4 : Durée des PDP***

- « Si vous voulez avoir un impact sur le PDP, vous devez faire des appels hebdomadaires, dont la plupart sont inutiles ou inefficaces, pendant 6 à 12 mois. Tout cela est extrêmement décourageant ».
- « Je ne permettrais pas à un membre de mon personnel de participer – ce serait pour 18 mois ».

### ***Groupe 5 : Mise en œuvre – Manque de transparence, dirigée par le personnel***

- « Une fois arrivés à la mise en œuvre, tout va de travers ».

- « Tout ce qui vient après un PDP est une question de mise en œuvre. Beaucoup trop de participation du personnel, trop politisé ».

**Sans grouper : autres questions évoquées**

- Complexité du processus
- Le système favorise les anglophones
- Les groupes de travail sont rechargés d'avocats (en raison de l'abolition de la participation obligatoire au regroupement)
- Structure des regroupements – elle ne reflète pas les dispositions dans les pays en développement, elle est anachronique
- Qualité et délai des commentaires publics
- Interaction avec d'autres regroupements
- Améliorations suggérées par les personnes interrogées

Les personnes interrogées ont fait des suggestions pour résoudre certains problèmes identifiés. Un large éventail d'améliorations a été suggéré. Le tableau 4 ci-dessous montre les suggestions les plus populaires effectuées pendant les entretiens avec les parties prenantes du PDP :

Amélioration suggérée	Comment y parvenir
Gestion du processus	Formation, facilitation, gestion de la formation des présidents des groupes de travail, une approche plus structurée dès le début avec des délais et des livrables. Ne prend pas trop longtemps.
Faciliter l'engagement de ceux qui ne parlent pas l'anglais comme première langue.	Publier des documents de consultation dans d'autres langues.
Diviser les PDP en fragments raisonnables.	Un exemple d'IRTP a servi de modèle de réussite
Davantage de réunions en face à face	Notamment lorsque l'on est coincés sur certaines questions.
Meilleures communications, récapitulatifs	Le « langage hyper technique » est aliénant. « C'est très transparent et ouvert, mais la question est de savoir combien de personnes comprennent vraiment en fait ? » Une personne interrogée a suggéré un « blog informel » pour mettre les gens au courant du progrès des PDP.
Restructurer les regroupements	Les regroupements, tels qu'ils sont actuellement structurés, sont trop orientés aux pays développés. Les personnes interrogées ont fait remarquer qu'il y a des experts dans les pays en développement mais qui ne sont pas encore prêts pour s'adapter aux regroupements de la GNSO auxquels ils peuvent participer.
Élaborer des chartes de PDP de manière plus inclusive pour équilibrer les intérêts des parties prenantes.	Impliquer davantage de parties prenantes à l'élaboration de chartes du PDP.
Classer les problèmes de manière plus efficace dans le rapport de problématiques.	Par exemple, « mérite un PDP » et « voie plus rapide, question plus simple : pas de PDP requis ».
Changer la stratégie de sensibilisation, afin de faire appel aux leaders régionaux de la communauté	Ouvrir des PDP à davantage de groupes de parties prenantes / mandater la participation des groupes de parties prenantes

**Tableau 4 : Suggestions les plus populaires concernant les possibilités d'amélioration du PDP**

En outre, d'autres suggestions ont inclus les éléments suivants :

- Intervention externe pour surmonter les impasses
- Délais plus flexibles
- L'ICANN devrait financer les participants des pays en développement

- Personnel en tant que secrétariat indépendant
- réduire l'engagement des participants en termes de temps
- espace précis dans les réunions de l'ICANN pour recevoir les commentaires publics sur les PDP
- Assigner des experts aux PDP – pour répondre aux questions, faire des recherches (qui soient toutes publiées)
- Processus de commentaires améliorés / plus longs
- Renforcement des capacités pour les nouveaux participants
- Garantir que les commentaires se reflètent dans le résultat
- Livres blancs basés sur des faits
- Toute politique devrait passer un examen en matière d'intérêt public, comme RFC 1591
- Faites preuve de SOUPLESSE – visez la solution plus simple et performante

### 5.3 Analyse de la conversation par courriel des présidents des groupes de travail

L'ATRT2 a invité les présidents actuels et anciens des groupes de travail à s'engager dans un appel début août 2013. L'équipe de l'ICC a eu l'occasion d'écouter cet appel. En préparation de cet appel, sept présidents actuels et anciens des groupes de travail, dont quatre étaient américains et trois européens, ont tenu une conversation par courriel<sup>51</sup>. Tous les présidents actuels et anciens étaient des hommes.

Cinq présidents des groupes de travail ont apporté des commentaires dans la discussion par courriel. La durée de l'intervention était variable et différentes questions multiples étaient abordées. Le niveau de participation changeait dans la conversation par courriel. Un individu a fait huit commentaires, et deux personnes figurant sur la liste n'ont fait aucun commentaire. Un membre de l'ATRT2 a rendu possible ces conversations. De temps en temps, le président de l'ATRT2 a également fait des interventions.

Par ordre de popularité, les questions suivantes ont été évoquées dans la discussion par courriel des présidents des groupes de travail :

1. certaines parties prenantes n'ont pas été en mesure de participer de manière satisfaisante / ordonnée pour apporter du nouveau sang
  - personnes formées pour diriger les regroupements, mais il n'y a aucune « rampe pour les nouveaux participants » dans les groupes de travail.
  - Les présidents ont demandé une analyse de la composition des groupes de travail pour mettre en évidence si certains groupes de parties prenantes étaient sous ou sur-représentés.
2. Comment supprimer une impasse
  - Dans les groupes de travail complexes, les ressources sont nécessaires. Une rencontre peut s'avérer très utile pour supprimer une impasse, en donnant des possibilités de lire le langage corporel afin que les participants soient plus calmes et plus en confiance pour s'exprimer. « les gens ont tendance à exagérer un peu moins qu'ils ne le font par courriel ».
3. Les ultimatums du Conseil ne représentent pas la meilleure façon de motiver les groupes de travail

<sup>51</sup> Voir <http://mm.icann.org/pipermail/atrt2/2013/000680.html> et les messages suivants de la conversation « PDP – Discussion avec l'ATRT2 01-29 »

- « Le Conseil est intervenu avec une date limite vraiment très courte sur l'intégration verticale et a pris lui-même la décision ».
4. Dans quelle mesure les membres de la communauté de l'ICANN comprennent et apprécient le processus du groupe de travail ?
- « Difficile d'obtenir une appréciation raisonnable si vous n'avez participé à aucun groupe ».
  - Suggérer à tous les membres du Conseil et aux cadres qu'ils devraient participer au minimum à un groupe de travail (liste et 25 % des réunions).
  - ... valable aussi pour les membres du GAC

Les autres questions évoquées sur la liste, sans un ordre défini ordre, étaient les suivantes :

- partager les expériences entre les présidents des groupes de travail à propos des « leçons apprises » pour chaque processus
  - clarifier les responsabilités – Rôle du Conseil d'administration, du Conseil et du GAC
  - Il y a un problème culturel – les gens ne comprennent pas le niveau d'effort recherché pour les PDP
  - codifier le comportement, pas la structure ou le processus
  - Les efforts de sensibilisation et en matière de politiques ne se rejoignent pas – Des nouveaux venus attirés par la sensibilisation ne rejoignent pas les autres en matière de politique
  - Le processus des PDP s'est amélioré et voilà donc les résultats
  - Que pouvons-nous apprendre des défaillances des « groupes de travail compliqués » ?
- 
- Plusieurs suggestions ont été faites sur la manière d'apprendre à partir de l'expérience.
- 
- Que faites-vous lorsqu'il n'est pas possible d'atteindre un consensus ?
  - Besoin d'améliorer la communication inter-organisationnelle / travail en silos.
- 
- « Nous pourrions être plus efficaces et probablement économiser du temps si nous impliquions des gens d'autres silos en aval ».
- 
- Est-ce si facile de lancer un PDP ?
  - Certains ont senti que le consensus était difficile à atteindre dans des cas où il y avait une petite inter-communauté pour lancer un PDP.
- 
- Le PDP officiel n'est pas la seule voie de développement de politiques au sein de la GNSO.

## 6 L'état actuel du PDP de la GNSO

---

### 6.1 Forces

#### 6.1.1 Transparence

Le PDP de la GNSO atteint des normes de transparence de niveau mondial. Cela est dû, en bonne partie, à la mise à disposition par l'ICANN d'outils structurés et de processus, notamment la diffusion Web audio et vidéo, les transcriptions, les listes de diffusion publiées, la publication de tous les commentaires publics et les salles de réunion virtuelles pour le travail à distance dans lesquelles les observateurs silencieux sont les bienvenus. La totalité de l'archive est publiée, même pour les PDP terminés depuis des années. De cette manière, un important historique est entretenu et conservé. La recherche effectuée pour ce rapport a bénéficié de la disponibilité d'une grande variété de documents de sources primaires dans tous les différents médias et a rendu possible l'analyse dans ce rapport – et celle de futurs chercheurs.

Il se produit un conflit inévitable entre la transparence à travers la publication de dossiers exhaustifs et à la clarté. Il est certainement difficile de retrouver certains documents ou de comprendre tout à fait ce qui se passe (par exemple, les conflits entre les différentes versions de la documentation officielle du PDP sont débattus dans l'article 3). Cependant, selon l'avis des auteurs de ce rapport et celui des personnes interrogées, la transparence du processus de développement de politiques (jusqu'au point de départ de la mise en œuvre) et la mise à disposition de ressources par l'ICANN se sont manifestées très clairement. Par exemple, des personnes interrogées qui choisissent de faire la surveillance au lieu de participer directement de certains groupes de travail ont cité une grande variété d'outils (notamment les transcriptions, les diffusions sur le web, les archives contenant les courriers électroniques et les commentaires publics) dont elles se sont servies pour se tenir au courant des développements.

#### 6.1.2 Adaptabilité

La durée variable nécessaire pour compléter les PDP inclus dans cette étude témoigne de l'adaptabilité du PDP. Le feedback des présidents des groupes de travail et d'autres personnes ayant participé au PDP indique qu'un examen approprié des questions est le symbole d'un processus ascendant des politiques et qu'un processus qui prend du temps n'est pas un signe d'échec. On a demandé à toutes les personnes interrogées leur avis sur la déclaration, « les délais généraux pour les PDP sont suffisants et suffisamment souples pour assurer la création de politiques publiques efficaces ». Alors que 24 % étaient en désaccord, il y avait une acceptation globale quant au besoin d'adaptabilité dans un processus rigoureux d'élaboration de politiques.

#### 6.1.3 Soutien au personnel chargé des politiques

Les personnes interrogées se sont donné beaucoup de mal pour dire combien elles étaient impressionnées par la qualité du personnel chargé des politiques de l'ICANN.

L'unique domaine cohérent mentionné pour l'amélioration était le résumé des commentaires publics. Un grand nombre de personnes interrogées ont indiqué qu'il y avait eu une amélioration constante au cours des dernières années, mais elles ont aussi mentionné des exemples individuels pour lesquels elles ont estimé que les commentaires n'avaient pas été suffisamment résumés, ou avaient été omis, et certaines personnes ont spéculé que de telles mesures avaient été prises parce que le secrétariat de l'ICANN voulait un résultat particulier. Cela met en évidence comment la confiance est facile à

perdre et combien de temps les gens conservent des souvenirs vécus à propos de questions qui ne sont que de simples erreurs matérielles ou des omissions, mais qui sont très importantes aux yeux des participants.

## 6.2 Faiblesses

### 6.2.1 Exigences sur les participants

#### *Groupes de travail*

La recherche menée pour ce rapport indique qu'une pleine participation dans les groupes de travail des PDP demande un extraordinaire ensemble d'exigences sur les participants (individus, organisations, entreprises et gouvernements). Au cours des cinq dernières années :

- La grande majorité des personnes ayant participé aux groupes de travail ne l'ont fait qu'une seule fois.
- Un petit nombre de participants ayant du soutien économique, entre autres, pour leur engagement continu sont les chefs de file de la présence aux groupes de travail.

Ce qui représente un ensemble d'implications évidentes quant au développement de politiques. Un éventail si restreint de participants réguliers pose des risques pour la responsabilité, la crédibilité et des risques en matière de ressources pour le processus de développement de politiques. En même temps, c'est cet éventail restreint de participants réguliers qui supporte la charge des PDP. Un élément préoccupant est que très peu de participants potentiels ont l'expérience suffisante pour diriger, modérer et mener à terme la dure tâche d'orienter les participants et la politique à travers le PDP.

#### *Périodes de commentaires*

Le processus de commentaires, bien que sous une forme de participation moins active et plus intermittente, est également perçu comme étant problématique. Une immense majorité de parties prenantes liées à des entreprises, des regroupements ou des groupes de parties prenantes signalent qu'il est très difficile de réaliser, débattre, obtenir un accord et une approbation après avoir effectué un commentaire dans les délais prévus dans le PDP. De nombreuses inquiétudes exprimées à propos de la transparence du processus récapitulatif (bien que des améliorations aient été constatées ces dernières années), reflètent que les commentaires apportés ne reçoivent pas assez de soutien ou sont omis dans les résumés. Alors que les résultats des entrevues indiquent un solide soutien pour réaliser des ateliers sur des questions substantielles avant le lancement d'un PDP, de nombreuses personnes interrogées ont commenté qu'elles ignoraient l'existence de ces ateliers.

Si les parties prenantes estiment qu'elles ne peuvent pas remplir les exigences pour participer pleinement des groupes de travail, qu'il leur est difficile de répondre pendant les périodes de commentaires et qu'elles ignorent d'autres efforts de sensibilisation tels que des ateliers, elles sont alors exclues du PDP.

#### ***Appels à un conseil d'experts, à des enquêtes et autres méthodes utilisées par les groupes de travail pendant la préparation du rapport préliminaire***

L'analyse systématique des méthodes de travail choisies par les groupes de travail se trouvait en dehors de la portée de ce rapport, mais une évidence non confirmée a suggéré que les membres de la communauté de l'ICANN semblent plus penchés à participer des PDP par le biais de processus

ponctuels tels que les enquêtes. Par exemple, le groupe de travail ITRP-C a reçu 100 réponses à une enquête sur la question B de la charte ITRP-C et les formulaires FOA avec limite de temps.<sup>52</sup>

#### **Voies à suivre**

1. Les efforts de sensibilisation doivent être liés plus étroitement à l'engagement dans les PDP, en faisant appel aux membres expérimentés des PDP pour approcher de nouveaux participants au processus.
2. La communauté de l'ICANN doit examiner le potentiel pour les modèles de participation alternatifs dans le PDP.
3. Le PDP actuel doit également être examiné pour trouver des moyens capables de diviser en composantes l'énorme engagement associé aux groupes de travail. Par exemple, il est possible de diviser davantage le PDP et de faciliter des niveaux de participation qui ne soient pas à temps complet dans un groupe de travail, ou même de permettre des contributions individuelles pendant les périodes de commentaires publics et lors des demandes de contributions des groupes de travail.

### **6.2.2 Participation mondiale des parties prenantes**

Il est clair au niveau statistique que trois régions de l'ICANN ne jouent aucun rôle significatif dans le PDP. La GNSO risque sa légitimité mondiale, une valeur fondamentale des politiques issues du PDP, lorsque celle-ci n'inclut pas les points de vue venant des régions Afrique, Asie/Pacifique et Amérique latine/Caraïbes/Amérique du sud.

#### **Problèmes linguistiques**

Il existe un certain soutien statistique pour affirmer que la langue est un véritable obstacle à la participation dans les PDP. Par exemple, 97 % des commentaires apportés dans les périodes de commentaires publics des PDP sont faits en anglais. Aucun de ces commentaires n'est traduit au bénéfice des membres de la communauté de l'ICANN non anglophones. Une des personnes interrogées a signalé qu'il était impossible d'obtenir des commentaires généralisés dans leur région, car les documents n'étaient pas traduits dans leur langue.<sup>53</sup>

#### **Problèmes culturels**

Il existe une preuve qualitative affirmant que la collaboration et le modèle de discours intégré à l'actuel PDP, excepté pour les questions de pratique opérationnelle (décalage horaire, disponibilité des ressources, soutien pour différentes langues, etc.) ont une approche nettement occidentale et ne tiennent pas compte des approches d'autres cultures pour élaborer et intégrer des politiques consensuelles. L'incapacité à recruter, à impliquer et à soutenir les participants plus représentatifs au niveau mondial met en risque potentiel la légitimité mondiale d'intégration des politiques issues du PDP.

#### **Voies à suivre**

1. L'ICANN devrait envisager la réforme de ses activités de sensibilisation pour encourager et soutenir les participants des groupes de travail venant de l'Afrique, l'Asie / Pacifique et l'Amérique du Sud / Amérique Latine / Caraïbes. Plusieurs personnes interrogées ont mentionné qu'il serait utile d'associer plus étroitement les efforts de sensibilisation au

<sup>52</sup> p. 31, rapport final sur la politique de transfert entre bureaux d'enregistrement - processus de développement de politiques, partie C, <http://gnso.icann.org/en/issues/irtp-c-final-report-09oct12-en.pdf>

<sup>53</sup> La langue en question était l'une des six langues officielles des Nations Unies.

- recrutement des groupes de travail ou de faire appel aux leaders de la communauté au niveau régional.
2. Les contacts et les partenariats de l'ICANN avec des organisations de l'Afrique, l'Asie / Pacifique et l'Amérique du Sud / l'Amérique Latine / les Caraïbes pourraient être mieux utilisés pour parvenir à surmonter les barrières linguistiques.
  3. La communauté de l'ICANN devrait reconsidérer le modèle sous-jacent de collaboration et de discours du PDP et identifier les modifications qui pourraient soutenir les participants n'étant pas habitués à travailler en collaboration dans le cadre du modèle actuel.

#### ***Suggestions pour une future recherche***

Les personnes qui répondent aux exigences d'une entrevue pour ce rapport parlaient parfaitement l'anglais (même si ce n'était pas leur langue maternelle) et ont participé activement du processus. Il est nécessaire d'envisager une recherche plus approfondie afin de comprendre les raisons pour lesquelles les parties prenantes n'appartenant pas à l'Amérique du nord et l'Europe ne participent pas.

### **6.2.3 Le PDP, le personnel et le Conseil**

#### ***La durée de vie des recommandations du PDP après le rapport final***

Considéré de manière isolée, le PDP est un processus de développement de politiques publiques, multipartite et issu du consensus. Cependant, le PDP de la GNSO n'est pas isolé d'autres parties de l'ICANN. Les entretiens menés aux fins de ce rapport démontrent que de nombreuses personnes sont inquiètes par rapport aux interactions entre les travaux du PDP et d'autres éléments de l'organisation. Plus précisément, il y a eu un nombre significatif de réponses qui font état de cette inquiétude à propos de la politique intégrée tout au long de la collaboration et de la négociation, qui a été modifiée ou remise en question par d'autres parties de l'ICANN « après les faits ». En particulier, le fait que le Conseil d'administration de l'ICANN puisse modifier la politique proposée ou accepter la mise en œuvre alternative de politiques, ce qu'il a d'ailleurs fait, est une préoccupation ayant été soulevée car cela pourrait annuler le travail du PDP. D'autres personnes interrogées ont exprimé leur inquiétude indiquant que certains membres de la communauté faisaient pression sur le GAC, le Conseil de la GNSO ou le Conseil de l'ICANN pour des changements substantiels ou une mise en œuvre à l'achèvement du rapport final du groupe de travail.

#### ***Interprétations divergentes sur la manière dont les problèmes potentiels avec les recommandations du PDP devraient être résolus***

Bien que n'ayant pas été clairement prononcé par l'une des personnes interrogées, la croyance générale semble indiquer que si le conseil de la GNSO ou le Conseil de l'ICANN ont des inquiétudes vis-à-vis des recommandations du PDP, elles devraient retomber vers la chaîne des PDP pour être réexaminées, ou mieux encore, il ne devrait plus y avoir d'inquiétudes au niveau des votes du conseil de la GNSO ou du Conseil de l'ICANN puisque tous les problèmes auraient déjà été soulevés par les parties prenantes pendant les processus d'origine du groupe de travail. Le conseil de la GNSO et le Conseil de l'ICANN semblent toutefois croire qu'ils ont un rôle à jouer en modifiant directement les recommandations de la politique pour aborder les inquiétudes qui les occupent ou qui ont été portées à leur attention par d'autres personnes. Cette différence de points de vue peut venir d'interprétations divergentes du PDP de la GNSO tel que cela est défini dans les statuts de l'ICANN et le manuel du PDP de la GNSO. Dans les statuts de l'ICANN, l'article 9 de l'annexe A comporte quatre alinéas qui établissent deux scénarios :



1. le Conseil d'administration de l'ICANN approuve les recommandations du PDP (décrites dans l'article 9 (a)).
2. le Conseil d'administration de l'ICANN n'approuve pas les recommandations du PDP, c'est -à-dire qu'il décide que la politique est « contraire aux intérêts de la communauté de l'ICANN ou de l'ICANN » (décrites dans l'article 9 (b-(d))).

Les personnes qui croient que le Conseil d'administration n'a pas le droit de modifier les recommandations du PDP de la GNSO semblent croire que ce texte des statuts décrit l'ensemble de mesures pouvant être prises par un Conseil d'administration. Les personnes qui croient que le Conseil d'administration peut faire des modifications aux recommandations du PDP semblent, toutefois, interpréter le texte comme décrivant deux actions dans un ensemble illimité de mesures potentielles qui inclut légitimement la modification.

De manière similaire, en ce qui concerne la modification des recommandations du PDP par le Conseil de la GNSO, les personnes qui croient que ces modifications nuisent au processus politique, peuvent supposer que, dans l'esprit d'une élaboration de politique ascendante multipartite, le Conseil d'administration croira toujours qu'il vaut mieux passer des inquiétudes ou des modifications proposées aux recommandations de nouveau au groupe de travail pour la poursuite des travaux. Toutefois, la dernière phrase de l'article 12 du manuel du PDP de la GNSO déclare ce qui suit :

« Au cas où le Conseil de la GNSO exprimerait des inquiétudes ou proposerait des modifications aux recommandations du PDP, il *peut* être plus approprié de passer ces inquiétudes ou recommandations à l'équipe des PDP respectifs pour leur traitement et leur suivi ». (Italiques ajoutées)

Un défi supplémentaire tient au fait que la mise en œuvre fait officiellement partie du PDP, et en tant que telle, il peut y avoir des décisions qui y sont liées prises par la force d'intervention de mise en œuvre du conseil de la GNSO qui sont ressenties comme étant des prises de décisions descendantes de politiques qui peuvent nuire au processus ascendant multipartite qui précédait la phase de mise en œuvre. Ce rapport n'a pas eu pour mission de réviser le débat « politique contre mise en œuvre », et ce défi est donc mentionné uniquement au passage pour donner davantage de contexte à un problème plus vaste qui est celui de répondre aux besoins de modification des recommandations du PDP dans ses étapes finales.

### ***Comment les processus externes à la GNSO affectent la dynamique des groupes de travail des PDP de la GNSO***

Il existe également des problèmes importants concernant la transparence et la confiance lorsque le GAC ou le Conseil sembleraient exercer une influence ou modifier des recommandations du PDP qui avaient obtenu le consensus de la communauté. Une modification apportée par le Conseil à une politique consensuelle créée par des participants engagés, souvent des volontaires, dans un processus ascendant d'engagement de parties prenantes est toujours ouvert à des questions sur le pourquoi et le comment de ces modifications. Cela est devenu un inquiétude tellement fréquente que, dans un tout récent groupe de travail, des participants ont rivalisé avec d'autres dans le groupe de travail sur la question de savoir s'ils étaient véritablement engagés avec le processus – ou s'ils avaient seulement l'intention d'attendre la fin du processus et ensuite d'exercer une pression pour obtenir les résultats qu'ils voulaient dans d'autres parties de l'organisation. Certaines des personnes interrogées ont signalé que le cynisme à propos de l'engagement d'autres participants envers le PDP représentait un obstacle pour leur propre participation.

### ***Voies à suivre***

Il est important de souligner que le problème identifié dans cet article n'est pas la conséquence d'un problème structurel avec le PDP de la GNSO. Le problème est plutôt la conséquence de légères différences entre diverses parties de la structure de l'ICANN et d'interprétations divergentes de la documentation officielle du PDP.

1. Ce rapport suggère qu'il est nécessaire d'appliquer des processus et des procédures pour garantir que d'autres parties de l'organisation ne nuisent pas, par inadvertance, à la responsabilité et la transparence du PDP.
2. Il serait utile de réexaminer la documentation officielle décrivant les processus de prise de décisions du conseil de la GNSO et du Conseil d'administration de l'ICANN pour expliquer exactement de quelle manière le désir de ces organismes de modifier les recommandations du PDP devrait être géré.
3. Étant donné que certains participants du PDP semblent être mécontents du poids donné à leurs apports lors des processus du groupe de travail, il pourrait être utile d'examiner de quelle façon on est parvenu à un consensus et si le mécontentement de certains participants pourrait se réduire s'il y avait une meilleure documentation sur les causes de la non inclusion de contributions ou d'idées spécifiques dans les recommandations du PDP.

### 6.3 Le rôle du GAC dans le développement de politiques de la GNSO

Le GAC représente un ensemble important de parties prenantes — gouvernements — dans tout processus d'élaboration de politiques lié à des noms de domaine et il a un historique de collaborations réussies dans d'autres domaines de l'ICANN, par exemple, pour ce qui est des groupes de travail de la ccNSO et de la participation des révisions AOC. Toutefois, pour des raisons expliquées ci-dessous, le GAC participe rarement aux PDP de la GNSO. En premier lieu, il est important de donner un peu de contexte sur le rôle du GAC au sein de l'ICANN.

#### 6.3.1 Le GAC et l'ICANN

Le GAC fait partie du système de l'ICANN depuis le début. Le premier communiqué du GAC, en date du 2 mars 1999, mentionne la présence de 23 de ses 25 membres, qui conforment des gouvernements, des organisations multilatérales gouvernementales et des organisations établies par traité. Le GAC s'est engagé lui-même à « mettre en œuvre des procédures efficaces pour soutenir l'ICANN » [...] en fournissant des avis et une analyse approfondie en temps voulu sur des questions faisant l'objet d'inquiétudes de la part des gouvernements ». <sup>54</sup> Les membres du GAC et la participation aux réunions a augmenté de façon régulière, 44 membres étaient présents en 2004, <sup>55</sup> 58 membres en 2009, <sup>56</sup> et en 2013, 61 membres et 8 observateurs présents. <sup>57</sup> Au fil du temps, les réunions du GAC sont devenues des événements sur plusieurs jours qui comprennent des interactions programmées avec d'autres groupes de parties prenantes de l'ICANN. Ces dernières années, le GAC

<sup>54</sup> Réunion du GAC (1), Singapour, 2 mars 1999, 28(6) : 758-786.

[https://gacweb.icann.org/download/attachments/27131924/GAC\\_01\\_Singapore\\_Communique.pdf?version=1&modificationDate=1312231461000&api=v2](https://gacweb.icann.org/download/attachments/27131924/GAC_01_Singapore_Communique.pdf?version=1&modificationDate=1312231461000&api=v2)

<sup>55</sup> Réunion du GAC (19), Rome 29 février – 3 mars 2004

[https://gacweb.icann.org/download/attachments/27131950/GAC\\_19\\_Rome\\_Communique.pdf?version=1&modificationDate=1312229551000&api=v2](https://gacweb.icann.org/download/attachments/27131950/GAC_19_Rome_Communique.pdf?version=1&modificationDate=1312229551000&api=v2)

<sup>56</sup> Réunion du GAC (36) Séoul, Corée du sud, 25-30 octobre 2009

[https://gacweb.icann.org/download/attachments/27131984/GAC\\_36\\_Seoul\\_Communique.pdf?version=1&modificationDate=1312227059000&api=v2](https://gacweb.icann.org/download/attachments/27131984/GAC_36_Seoul_Communique.pdf?version=1&modificationDate=1312227059000&api=v2)

<sup>57</sup> Communiqué du GAC, Beijing avril 2013

[https://gacweb.icann.org/download/attachments/27132037/Beijing%20Communique%20april2013\\_Final.pdf?version=1&modificationDate=1365666376000&api=v2](https://gacweb.icann.org/download/attachments/27132037/Beijing%20Communique%20april2013_Final.pdf?version=1&modificationDate=1365666376000&api=v2)

est devenu plus proactif en matière d'avis de politiques<sup>58</sup> Ses réunions intersessionnelles avec le Conseil de l'ICANN en 2011 ont abouti à l'incorporation du conseil gouvernemental dans le processus des nouveaux gTLD par le biais des alertes précoces, des avis du GAC et des modifications au formulaire de candidature. Le GAC demeure actif dans les processus de développement de politiques de l'ICANN, avec plus de 30 avis du GAC émis jusqu'à présent, en 2013.

### 6.3.2 Pouvoirs donnés au GAC par les statuts de l'ICANN pour participer au développement de politiques de la GNSO

Le chapitre XI des statuts de l'ICANN sont très précis en ce qui concerne la fondation du comité consultatif gouvernemental. En ce qui concerne le rôle du GAC dans le PDP de la GNSO, on peut faire les quatre observations suivantes :

1. le GAC a un mandat clair pour « étudier et donner des avis » lors du développement de politiques au sein de l'ICANN :

« Le comité consultatif gouvernemental étudie et donne des avis sur les activités de l'ICANN lorsque celles-ci ont trait à des inquiétudes des gouvernements, notamment aux questions pour lesquelles il peut y avoir une interaction entre les politiques de l'ICANN et diverses lois et accords internationaux ou susceptibles d'affecter des questions de politique publique ». <sup>59</sup>

2. le GAC est mandaté pour donner des avis au Conseil d'administration sur des politiques, nouvelles ou existantes :

« i. Le Comité consultatif gouvernemental peut directement proposer au Conseil d'administration des questions à traiter, soit par le biais de commentaires ou d'avis préalables, soit en recommandant de manière spécifique une nouvelle mesure ou le développement d'une nouvelle politique ou la révision de politiques existantes ». <sup>60</sup>

3. le GAC a la possibilité de placer un représentant du GAC en tant que membre non votant du Conseil de la GNSO :

« g. Le Comité consultatif gouvernemental peut désigner un agent de liaison sans droit de vote pour chacun des conseils des organisations de soutien et comités consultatifs, dans la mesure où le comité consultatif gouvernemental le juge approprié et utile ». <sup>61</sup>

4. Les statuts établissent la responsabilité du Conseil d'administration d'informer le GAC sur toute période de commentaires publics concernant des questions de politique et cela en temps opportun

« h. Le Conseil d'administration informe le président du comité consultatif gouvernemental, en temps opportun, de toute proposition soulevant des problèmes de politique publique pour laquelle le Conseil d'administration ou toute autre organisation de soutien de l'ICANN ou comité consultatif, cherche à obtenir des commentaires publics et doit prendre dûment

---

<sup>58</sup> Voir registre des avis du GAC

[https://gacweb.icann.org/download/attachments/27132037/Beijing%20Communique%20april2013\\_Final.pdf?version=1&modificationDate=1365666376000&api=v2](https://gacweb.icann.org/download/attachments/27132037/Beijing%20Communique%20april2013_Final.pdf?version=1&modificationDate=1365666376000&api=v2), et constater l'augmentation des avis du GAC relatifs aux gTLD depuis 2010.

<sup>59</sup> Chapitre XI, article 2, paragraphe 1 des statuts de l'ICANN.

<sup>60</sup> Chapitre XI, article 2, Paragraphe 1.i des statuts de l'ICANN

<sup>61</sup> Chapitre XI, article 2, paragraphe 1.g des statuts de l'ICANN

en considération toute réponse opportune à cette notification avant de prendre une mesure quelconque ».<sup>62</sup>

### 6.3.3 Implications de l'avis du GAC au Conseil d'administration sur des questions de politiques

Dans des entrevues menées aux fins de ce rapport, il y avait une large gamme de points de vue pour savoir si les interventions du GAC dans les PDP de la GNSO avaient été utiles, efficaces ou même nécessaires au processus politique. Cependant, en tant que groupe de parties prenantes appartenant à l'écosystème multipartite de la gouvernance d'Internet, les gouvernements, à travers le GAC, représentent un groupe important de participants dans toutes les discussions de politiques liées au DNS. À travers le GAC, les gouvernements apportent leur expertise et leur expérience uniques, notamment en ce concernant l'identification de problèmes de politique publique et les services d'intérêt public. Des entretiens menés aux fins de ce rapport ont toutefois mentionné des inquiétudes indiquant que la mise à disposition de l'avis du GAC peut fournir au GAC une opportunité structurelle pour que d'autres acteurs de la communauté en tirent profit comme voie alternative pour les modifications de politiques. Plus précisément, il existe une inquiétude indiquant que, lorsque des parties estiment que certaines questions de politique ne les ont pas favorisées à travers les mécanismes règlementaires du PDP — commentaires publics, groupes de travail, etc. — celles-ci essaient de travailler conjointement avec le GAC afin de convaincre les gouvernements d'intervenir en leur nom sur des questions politiques. L'utilisation de ce type de mécanisme « hors bande », il y a deux conséquences possibles :

1. Cela nuit à la légitimité du PDP.

La communauté de l'ICANN a développé le PDP formel de la GNSO comme cadre mutuellement accepté permettant aux différentes parties prenantes ayant des points de vue divergents de travailler conjointement au fil du temps et de parvenir ainsi à un consensus par le biais de la négociation et du compromis. Si les parties sont mécontentes des résultats de ce processus politique et si elles utilisent d'autres possibilités structurelles, comme l'avis du GAC, pour proposer, créer et réviser cette politique, la légitimité du PDP et ses résultats peuvent être remis en question.

2. Cela fait que le processus du groupe de travail soit plus difficile.

Dans certains PDP récents, les membres du groupe de travail ont remis en question d'autres motivations des volontaires en question. Plus précisément, certains membres ont exprimé des doutes sur le fait que d'autres membres du groupe soutiennent sincèrement le PDP et qu'ils soient des participants actifs et engagés dans le PDP. Étant donné qu'il est déjà difficile de recruter des membres pour le groupe de travail faisant preuve d'un engagement intense à long terme dans un PDP, le fait d'éveiller des soupçons parmi les membres du groupe de travail affecte non seulement leur interaction dans un environnement de confiance et de respect mutuel, mais peut aussi limiter potentiellement l'intérêt de participer dans de futurs groupes de travail.

### 6.3.4 Permettre une plus grande participation du GAC dans le PDP : Solutions proposées à ce jour

Le délai pour transmettre l'avis du GAC au Conseil d'administration de l'ICANN sur la politique liée à la GNSO a des conséquences sur les résultats du PDP de la GNSO. Plus précisément, aucun mécanisme

---

<sup>62</sup> Chapitre XI, article 2, paragraphe 1.h des statuts de l'ICANN

dans le manuel d'opérations de la GNSO ni dans les statuts de l'ICANN ne prévoit la réouverture des activités du groupe de travail si l'avis du GAC est postérieur à la rédaction du rapport final par le groupe de travail de la GNSO et à la finalisation du processus de commentaires publics. Il est prouvé que lorsque l'avis du GAC est tardivement fourni dans le processus d'élaboration de politiques, il s'éloigne du modèle ascendant multipartite qui renforce le PDP de la GNSO. Par contre, des processus potentiellement improvisés impliquant le conseil de la GNSO, le GAC, le Conseil d'administration de l'ICANN, le personnel de l'ICANN et d'autres parties intéressées essaient de trouver des moyens d'intégrer l'avis du GAC aux résultats existants du PDP ascendant.

Un grand nombre de parties prenantes n'arrivent pas à comprendre la raison pour laquelle le GAC ne peut pas, ou ne veut pas, participer plus précocement dans le PDP étant donné qu'il existe des possibilités évidentes de ce faire. Le tableau 5 ci-dessous, fourni par le personnel de l'ICANN, sur certains points éventuels de l'engagement du GAC vis-à-vis du PDP, comprend les processus de rédaction et de commentaires et le modèle de groupe de travail :

Étape du PDP	Possibilité d'apport	Méthode de recherche d'un apport du GAC
Demande d'un rapport	Un comité consultatif peut soulever une problématique à aborder dans le cadre d'un processus d'élaboration de politique par décision propre et demander un rapport et la transmission de cette requête au directeur du personnel et au conseil de la GNSO.	N/D
Rapport préliminaire	Période de commentaires publics sur le rapport préliminaire pour encourager les données ou les informations supplémentaires ainsi que les opinions pour savoir si le PDP doit être lancé ou pas.	Annonce publiée sur le site Web de l'ICANN et de la GNSO et ouverture d'un forum de commentaires publics Annonce envoyée au secrétariat du GAC pour sa diffusion
Refus du PDP requis par le Comité consultatif	Si le conseil de la GNSO refuse le lancement d'un PDP demandé par un comité consultatif, l'option d'une réunion avec les représentants AC pour discuter le raisonnement suivi d'une possible demande de révision de la décision.	N/D
Élaborer une charte pour le groupe de travail du PDP	Équipe de rédaction de l'élaboration de la charte afin que le groupe de travail du PDP soit ouvert à tous ceux intéressés	Annonce publiée sur le site Web de la GNSO Annonce envoyée au secrétariat du GAC pour sa diffusion
Groupe de travail	Le groupe de travail du PDP est ouvert à toutes personnes intéressées à y participer, soit de manière individuelle, soit en représentation d'un groupe ou d'une organisation	Annonce publiée sur le site Web de la GNSO et, si réalisée en temps opportun, incluse dans la mise à jour mensuelle des politiques Annonce envoyée au secrétariat du GAC pour sa diffusion
Groupe de travail	Un groupe de travail du PDP est nécessaire à un stade précoce pour obtenir des apports d'autres SO / AC	Le groupe de travail du PDP enverra une demande de contributions par courriel au président et au secrétariat des SO / AC La demande inclura typiquement des questions / des commentaires sur lesquels on cherche à recevoir des contributions ainsi qu'une date limite pour les contributions (sachant que du temps supplémentaire pourrait être demandé au besoin)
Groupe de travail	Rapport initial publié pour commentaires publics	Annonce publiée sur le site Web de l'ICANN et de la GNSO et ouverture d'un forum de commentaires publics Annonce envoyée au secrétariat du GAC pour sa

Étape du PDP	Possibilité d'apport	Méthode de recherche d'un apport du GAC
		diffusion
Délibérations du conseil	Rapport de recommandations du conseil au Conseil d'administration qui comprend également une vue d'ensemble des consultations entreprises et des apports reçus	N/D
Vote du Conseil d'administration	Forum de commentaires publics préalable à l'analyse des recommandations par le Conseil d'administration	Annonce publiée sur le site Web de l'ICANN et de la GNSO et ouverture d'un forum de commentaires publics Annonce envoyée au secrétariat du GAC pour sa diffusion
Vote du Conseil d'administration	Obligation pour le Conseil d'administration de l'ICANN d'informer le GAC si les recommandations de politiques auront une incidence sur la politique publique	Le Conseil d'administration informera le GAC
Mise en œuvre	Le Conseil a la possibilité de former une équipe de révision de la mise en œuvre afin d'aider le personnel à élaborer les détails de mise en œuvre (en principe ouverte à tous)	Un appel aux volontaires sera lancé pour le groupe de travail du PDP
Mise en œuvre	Les plans de mise en œuvre peuvent être publiés pour commentaires publics ou pour des consultations supplémentaires en fonction de la nature des recommandations en matière de politique.	Annonce publiée sur le site Web de l'ICANN et de la GNSO et ouverture d'un forum de commentaires publics Annonce envoyée au secrétariat du GAC pour sa diffusion

**Tableau 5 : Tableau de l'ICANN élaboré par le personnel sur les éventuels points d'engagement entre le GAC et le PDP de la GNSO**

Cependant, le GAC sera confronté à un ensemble de problèmes structurels et opérationnels s'il tentait de s'engager dans le processus du PDP de manière précoce :

1. En tant qu'entité séparée et logique au sein de l'ICANN, le GAC essaie normalement de se communiquer avec d'autres parties de l'ICANN en s'exprimant d'une seule et même voix.

Le fait d'avoir un représentant du GAC participant dans les groupes de travail pourrait s'avérer compliqué aussi bien pour le représentant que pour le groupe de travail. Et cela parce que le représentant trouverait difficile de parler au nom du GAC, ou encore au nom de son propre gouvernement, lors des discussions en temps réel alors qu'au contraire, il aurait besoin de temps pour une concertation visant à élaborer des positions officiellement approuvées sur des questions en cours de discussion.

2. Le GAC trouverait difficile d'identifier et de nommer une personne ayant les compétences et les antécédents nécessaires pour participer des discussions de politique ayant lieu dans les PDP.

Étant donné la nature très spécialisée des questions soumises à discussion dans les PDP récents de la GNSO, il est également difficile de trouver des personnes, au sein de la communauté de l'ICANN mondiale, ayant les compétences requises et souhaitant participer des PDP. Le GAC, avec sa quantité limitée de membres, la plupart desquels sont, par définition, des experts politiques plutôt que des experts techniques, est confronté au défi de trouver des représentants ayant les compétences requises pour participer au groupe de travail du PDP de la GNSO.

3. Les membres du GAC sont confrontés à des contraintes en matière de ressources

Les personnes qui représentent leur gouvernement au sein du GAC trouveraient particulièrement difficile de consacrer leur temps dans un groupe de travail. Comme cela a été démontré dans l'article 4.3, le calendrier de gouvernance d'Internet est très chargé. Tout particulièrement, les représentants des gouvernements ont des engagements qui exigent du temps pour aborder un grand nombre de processus liés à la gouvernance d'Internet au niveau intergouvernemental, ce qui limite leur disponibilité pour participer des activités en cours dans les groupes de travail.

Une alternative pour que le GAC puisse participer dans les groupes de travail des PDP serait l'engagement du GAC dans les périodes de commentaires publics. Cependant, il serait très difficile pour le GAC, voire impossible, de travailler en respectant les délais actuels des processus de commentaires publics. Encore une fois, la combinaison des limitations des ressources et de la capacité à coordonner avec le GAC moyennant un délai de préavis court pour les commentaires publics, compliquerait la tâche du GAC pour qu'il soit en mesure de consulter ses gouvernements internes, coordonner et négocier entre les gouvernements et ensuite, parvenir à un accord mutuel.

Bref, les délais liés au PDP de la GNSO ont tout simplement été définis sans avoir gardé à l'esprit les capacités opérationnelles du GAC.

### 6.3.5 Besoin de nouvelles voies pour considérer l'interaction du GAC avec le PDP

Comme décrit ci-dessus, la participation active du GAC dans les groupes de travail des PDP est très peu probable et une participation plus limitée pendant la période de commentaires publics serait impraticable du point de vue opérationnel. En dehors de ces deux mécanismes, le PDP actuel ne comporte aucun processus alternatif pour que le GAC participe aux PDP de la GNSO. Il existe cependant des éléments indiquant que le conseil de la GNSO et le GAC travaillent sur des mécanismes d'engagement non conventionnels pour améliorer les communications entre ces parties critiques de l'ICANN.

Il convient de rappeler que certains groupes de parties prenantes considèrent maintenant le GAC comme un « filet de sécurité ». Pour prévenir la mise en œuvre de politiques imparfaites, le GAC est un outil très imprécis pour effectuer des modifications spécifiques aux politiques. Toutefois, plusieurs groupes se sont récemment servis du GAC comme d'un public pour exprimer le point de vue selon lequel cette politique développée ailleurs au sein de l'organisation, possède de faibles caractéristiques de politique publique. Lors de nos entrevues, il y avait de fortes sensations indiquant que le GAC ne devrait pas être impliqué dans une évaluation politique des travaux réalisés dans les PDP à posteriori. Toutefois, il y avait également une forte sensation indiquant que le GAC était une protection nécessaire contre le développement et la mise en œuvre de politiques inadéquates.

Bien que nous croyions qu'il n'y a aucun problème structurel dans les statuts qui empêche le GAC d'interagir directement avec la GNSO à travers le PDP, il existe peut-être une meilleure façon de se rapprocher du GAC à travers de petites demandes d'information et d'avis plutôt que par le biais de commentaires détaillés sur les rapports initiaux ou les rapports préliminaires des PDP.

Ce rapport suggère que le PDP de la GNSO aura besoin d'un ajustement si l'on ne réussit pas à obtenir un engagement du GAC avant l'achèvement du PDP. Deux approches possibles seraient les suivantes :

1. ajuster les mécanismes du processus de saisie des PDP pour qu'il soit plus souple et faciliter donc la réponse du GAC.

Il pourrait s'agir d'une initiative conjointe du GAC et de la GNSO ayant pour objectif une redéfinition des modes de participation du GAC dans le cadre des PDP.

2. Ou ajouter au PDP, peut-être au rapport initial, une tâche demandant de manière précise un apport (ou une déclaration comme quoi il n'y aura plus d'apport) du GAC.

L'article 9 du manuel de la GNSO établit actuellement, « l'équipe du PDP devrait rechercher un apport provenant d'autres SO et AC » ; toutefois, cela pourrait être plus efficace si les demandes d'apports venant du GAC, et éventuellement d'autres SO et AC, étaient au même niveau que les demandes de déclarations venant des groupes de parties prenantes et des regroupements de la GNSO.<sup>63</sup>

---

<sup>63</sup> Plus haut, dans l'article 9 du manuel du PDP de la GNSO, il est établi que « l'équipe du PDP devrait *solliciter formellement des déclarations* à chaque groupe de parties prenantes et à chaque regroupement au tout début du PDP ». (italiques ajoutées).



## 7 Le PDP de la GNSO a-t-il rempli la mission de l'ICANN concernant l'élaboration de politiques ?

---

### 7.1 La mission de l'ICANN

La mission de l'ICANN est établie dans l'article 1 du chapitre 1 des statuts. En particulier :

La mission de l'ICANN (Société pour l'attribution des noms de domaines et des numéros sur Internet) est de coordonner, à un niveau général, les systèmes mondiaux d'identificateurs uniques d'Internet et d'en assurer en particulier la stabilité et la sécurité d'exploitation.

Le rôle de l'élaboration de politiques est, par conséquent, de créer des politiques permettant à l'ICANN d'assumer la fonction de coordinateur général des systèmes mondiaux d'identificateurs uniques d'Internet et d'en assurer la stabilité et la sécurité d'exploitation.

Dans le contexte spécifique du PDP de la GNSO, son rôle pour remplir la mission de l'ICANN est celui de garantir que l'ICANN soit en mesure de coordonner le système des gTLD, en mettant l'accent sur la stabilité et la sécurité du système de gTLD. Étant donné que la mission de l'ICANN mentionne le système des noms de domaine en général, il conviendrait également de supposer que l'élaboration de politiques des gTLD devrait aussi envisager une stabilité et une sécurité plus amples pour l'ensemble du système des noms de domaine.

Il y a de nombreuses valeurs fondamentales associées à la mission de l'ICANN spécifiées dans l'article 2, chapitre 1 des statuts de l'ICANN. Les valeurs fondamentales suivantes pour cette révision du PDP de la GNSO revêtent un intérêt particulier :

4. Recherche et soutien d'une participation étendue et éclairée reflétant la diversité fonctionnelle, géographique et culturelle d'Internet, à tous les niveaux du développement des politiques et de la prise de décision.
6. Introduction et soutien de la concurrence en termes d'enregistrement des noms de domaine dans la mesure du possible et dans l'intérêt public.
7. Emploi de mécanismes de développement de politiques ouverts et transparents qui (i) favorisent les décisions bien informées fondées sur des conseils d'experts et (ii) assurent que les entités les plus concernées sont en mesure d'aider le processus de développement de politiques.
11. Tout en restant ancré dans le secteur privé, reconnaître que les gouvernements et les autorités publiques sont responsables des politiques publiques et prendre en compte les recommandations issues des gouvernements ou des autorités publiques.

La capacité du PDP de la GNSO à refléter ces valeurs fondamentales est décrite ci-dessous.

#### 7.1.1 Valeur fondamentale 4

***Rechercher et soutenir une participation étendue et éclairée reflétant la diversité fonctionnelle, géographique et culturelle d'Internet, à tous les niveaux du développement des politiques et de la prise de décision.***

Telles qu'elles sont documentées dans les statuts de l'ICANN et le manuel du PDP de la GNSO, le PDP de la GNSO fournit aux parties prenantes concernées plusieurs possibilités de documenter leurs besoins et leurs souhaits, d'apporter leurs points de vue, d'activer les PDP. Les parties prenantes peuvent participer en tant que membres du groupe de travail ou faire une contribution pendant les périodes de commentaires publics. Il est également demandé aux groupes de travail de demander un

apport à chaque partie prenante et regroupement et il leur est fortement recommandé de solliciter une contribution à d'autres organisations de soutien et comités consultatifs. En outre, bien que cela ne soit pas exigé par les statuts ou le manuel du PDP de la GNSO, les groupes de travail sollicitent un apport par d'autres méthodes, comme par exemple les enquêtes en ligne. La multiplicité de possibilités disponibles pour fournir une contribution doivent, en théorie, permettre aux instances du PDP de la GNSO de recueillir une grande diversité de documents sur lesquels peuvent se fonder solidement les recommandations.

Étant donné la majorité écrasante de participants dans les PDP de la GNSO venant d'Amérique du nord et d'Europe (voir article 5), il n'est pas tout à fait clair que le PDP de la GNSO, *tel qu'il est mis en pratique*, soit vraiment capable de soutenir les différents niveaux de participation géographique et linguistique. Comme établi dans l'article 5.4, la participation équilibrée du groupe d'intérêt des parties prenantes en termes géographiques et en termes d'équilibre entre les sexes, est difficile à atteindre. Le fait que la majorité des membres du conseil de la GNSO vienne des pays développés signifie qu'il peut s'avérer plus facile pour le Conseil d'administration de négliger les déséquilibres de représentation au sein des PDP individuels. Les déséquilibres en termes de participation peuvent aussi affecter les processus de prise de décision concernant les contributions reçues par les groupes de travail. Par exemple, si un court commentaire public en anglais, assez difficile à comprendre, a été reçu d'un somalien (dont la première langue n'est pas l'anglais et qui s'efforce pour exprimer ses idées dans cette langue), mais 25 longs commentaires publics très structurés ont été reçus par des anglophones depuis les États-Unis, un groupe de travail dont plupart des membres sont des américains et des européens peut, sans le vouloir, donner au commentaire somalien moins de poids qu'aux commentaires détaillés venant des États-Unis.

### 7.1.2 Valeur fondamentale 6

***Introduction et soutien de la concurrence en termes d'enregistrement des noms de domaine dans la mesure du possible et dans l'intérêt public.***

Étant donné la domination des participants américains et européens dans les PDP étudiés de la GNSO, il existe un risque considérable que l'élaboration de politiques favorise l'environnement particulier dans lequel les entreprises américaines et européennes mènent leurs activités éventuellement au détriment de celles évoluant dans des environnements moins dérégulés ou dans des pays en développement où les marchés ne sont pas encore en mesure de concurrencer sur un pied d'égalité les marchés américain et européen. Étant donné que les enregistrements de noms de domaine ne sont pas limités par des frontières nationales, le manque évident de participation active des régions en dehors de l'Amérique du nord et de l'Europe crée le risque que les PDP de la GNSO puissent produire des recommandations favorisant les environnements commerciaux en Amérique du nord et en Europe au lieu d'encourager des règles du jeu équitables valables pour tous les participants potentiels du marché des noms de domaine.

### 7.1.3 Valeur fondamentale 7

***Emploi de mécanismes de développement de politiques ouverts et transparents qui (i) favorisent les décisions bien informées fondées sur des conseils experts et (ii) assurent que les entités les plus concernées soient en mesure d'aider le processus de développement des politiques.***

Les étapes du PDP de la GNSO sont disponibles publiquement et comportent de nombreux mécanismes qui permettent une contribution publique dans le processus effectuée par toute personne ou entité souhaitant participer. La publication de tous les documents associés à chaque

instance du PDP, notamment aux délibérations du groupe de travail — archives courriel, transcriptions de réunions, etc. — ajoute une transparence considérable à chaque PDP entrepris.

Cependant, à un niveau plus abstrait, le regroupement d'étapes légèrement différent dans le PDP documenté dans les statuts de l'ICANN et le Manuel du PDP de la GNSO (voir article 3.3) affecte véritablement la transparence du processus. En fait, il conviendrait mieux de décrire les mécanismes d'élaboration des politiques comme « légèrement brumeux ». Le fait que le processus d'élaboration de la politique de la GNSO page<sup>64</sup> comporte neuf organigrammes — dont huit forment une série d'évènements par étapes dans le PDP—pour illustrer le processus indique que le Conseil de la GNSO et le personnel de l'ICANN sont conscients de ce manque total de clarté. Compte-tenu de la complexité du PDP, le regroupement légèrement différent des étapes du PDP dans les statuts, le manuel du PDP de la GNSO et les organigrammes sur le site de la GNSO, et les contraintes horaires générales de toutes les parties prenantes de l'ICANN, le PDP de la GNSO, tel qu'il est documenté actuellement, pourrait contribuer au manque de diversité dans la participation active pendant les PDP. Ceci est dû au risque que des membres de la communauté puissent ne pas être conscients de l'importance particulière des étapes de contributions publiques pour l'élaboration de recommandations par le groupe de travail. Au lieu de cela, seules les personnes ayant des connaissances encyclopédiques du processus comprennent absolument quand il leur faut consacrer du temps au suivi ou à la contribution active du PDP. Moins bien informées, les parties prenantes peuvent se sentir dépassées compte-tenu de la complexité générale du processus et, en raison des contraintes existantes relatives à leurs horaires, choisissent de ne pas passer leur temps à s'engager dans les PDP.

Le PDP actuel de la GNSO, tel qu'il est pratiqué, n'exige pas, aux étapes du rapport sur les problèmes ou des groupes de travail, d'identification spécifique d'entités pouvant affecter le plus le PDP ou des experts pouvant aider au PDP. Le rapport sur la problématique doit décrire l'impact du problème proposé pour un PDP sur la partie requérante (Conseil d'administration, conseil de la GNSO, ou AC) mais ne doit pas identifier les impacts du problème sur d'autres parties. Bien qu'il soit clair que le rapport sur la problématique est censé avoir une portée limitée, en identifiant clairement les parties affectées — non seulement par le regroupement ou l'AC, mais au besoin, peut-être sur une base plus subtile — pourrait permettre que le conseil de la GNSO, et plus tard le groupe de travail, identifie des groupes spécifiques pour encourager activement la participation au processus.<sup>65</sup>

#### 7.1.4 Valeur fondamentale 11

***Tout en restant ancré dans le secteur privé, et reconnaissant que les gouvernements et les autorités publiques sont responsables de la politique publique et en tenant dûment compte des recommandations gouvernementales ou des autorités publiques.***

L'article 6.3 a montré que l'ICANN fait face à un défi considérable dans ce domaine. Comme cela a été documenté précédemment dans ce rapport, le PDP a de nombreuses possibilités de participation et les recommandations des gouvernements et des autorités publiques sont toujours les bienvenues. Plus précisément, lorsque des gouvernements sont particulièrement intéressés au résultat, les

<sup>64</sup> <http://gnso.icann.org/en/node/31379/>

<sup>65</sup> Par exemple, *Rapport final sur la problématique : Traduction et translittération des informations de contact*, établit que le problème « touche un pourcentage élevé de registrants des TLD génériques (gTLD) (individus et organisations), bureaux d'enregistrement et registres ». Toutefois, il n'y a pas de déclaration explicite indiquant que le problème soit tout à fait pertinent pour les parties prenantes qui utilisent le texte non ASCII – des parties prenantes étroitement associées aux économies émergentes sur Internet et qui, à ce jour, n'ont pas contribué significativement à la politique de la GNSO.

## Étude d'évaluation de l'ATRT2 sur le PDP de la GNSO

autorités publiques sont absolument disposées à contribuer amplement dans les limites du PDP. Le récent PDP sur les OIG-OING est un bon exemple de ce processus tel qu'il a été conçu.

Une politique publique exige des connaissances particulières et les meilleures ressources de l'ICANN pour une expertise de politique publique se trouvent dans le GAC. L'article 6.3 a documenté la difficulté rencontrée pour obtenir un avis précoce du GAC dans le PDP. Cependant, des membres du GAC lors des entrevues ont mis en évidence le fait qu'ils étaient très sensibles à l'intersection entre le DNS opérationnel, le marché, la politique des infrastructures et la politique publique. C'est à cette intersection que le GAC intervient et là où le Conseil d'administration de l'ICANN a soigneusement tenu compte de ces interventions.

Alors que ce cadre d'intervention du GAC fonctionne, pas tout le monde n'est satisfait de l'impact qu'il a sur le PDP axé sur les parties prenantes. La relation entre le calendrier des recommandations gouvernementales et des autorités publiques et les travaux en cours de développement de politiques dans la GNSO est l'un des problèmes les plus épineux concernant l'avenir du PDP.

## Annexe A : Méthodologie détaillée

---

### A.1 Approche et sources de données

La requête de propositions (RFP) formulée par l'ATRT2 définit la portée du travail pour que cette étude parvienne à une analyse critique de l'efficacité du processus de développement de politiques de la GNSO comme un instrument de l'élaboration des politiques ascendant et multipartite.

Une partie de l'analyse demandée au processus de développement de politiques (PDP) est d'identifier des différences entre le processus défini et la pratique actuelle et un éventail de critères de mesure basés sur la participation. La RFP prévoit qu'une partie de la recherche sera ciblée sur les archives publiées. Une approche quantitative est appropriée pour fournir des critères de mesure pour évaluer la participation actuelle de la région, du groupe de parties prenantes, y compris le GAC, et pour identifier à travers l'examen de l'évidence dans quelle mesure les parties prenantes participent du PDP.

La requête de propositions demande également que cette étude identifie les forces et les faiblesses du processus, établisse dans quelle mesure le processus incorpore les points de vue et les besoins de toutes les parties prenantes et évalue dans quelle mesure le PDP produit des politiques intelligentes pour le soutien de l'intérêt public. L'équipe ICC a évalué que les participants du processus seraient une source d'opinion et d'idées inappréciable pour l'efficacité du PDP, ainsi que pour les domaines d'amélioration potentiels.

En conséquence, notre recherche possède aussi bien les éléments quantitatifs et que les éléments qualitatifs.

### A.2 Documentation écrite : une analyse quantitative

L'équipe ICC a identifié les sources de données suivantes :

- les documents publiés qui définissent le PDP comme un processus, y compris les statuts de l'ICANN, le manuel PDP de la GNSO, les tutoriels et les dossiers publics de discussion portant sur les modifications potentielles au PDP.
- les documents publiés se rapportant à des PDP spécifiques. Ces documents incluent, sans s'y limiter, les sites du portail Web des PDP où sont fournis les listes de diffusion, les listes de présence, les wikis, les archives de commentaires, les analyses, et l'information descriptive et explicative. Le tableau de l'article 5 expose en détail les pages Web où se trouvent la plupart des documents source de l'analyse quantitative.
- Le personnel de l'ICANN s'est mis à la disposition de l'équipe ICC afin de fournir des précisions sur les documents disponibles publiquement et pour aider à identifier les archives pouvant intéresser l'équipe ICC.
- Les documents généraux de la GNSO y compris les transcriptions, les enregistrements MP3 et les archives des réunions du conseil de la GNSO ont également été consultés.

Les principales sources disponibles sont complètes et exhaustives. Pour aider à l'analyse critique du processus, l'équipe ICC a développé des critères objectifs et mesurables pour évaluer l'efficacité du PDP.

Le PDP fournit deux méthodes clé pour la participation : les groupes de travail et la consultation publique. Pour que le PDP puisse respecter la promesse d'une élaboration de politiques ascendante et multipartite et les objectifs d'intérêt public de l'ICANN, la diversité des parties prenantes (par type de partie prenante, par région géographique) est importante ainsi que l'équilibre entre les sexes et les

changements au fil du temps. Pour être efficace dans un environnement en mutation permanente, le PDP devrait aussi parvenir à un équilibre à partir d'une analyse rigoureuse des différentes questions.

Les critères de mesure qui résultent de l'analyse quantitative incluent :

1. groupes de travail :
  - a. taille du groupe de travail par sujet
  - b. participation du groupe de travail par genre
  - c. Nombre de participants qui rejoignent les groupes de travail
  - d. Participation du groupe de travail par région géographique, et tous les changements au fil du temps
2. Commentaires du public :
  - a. Commentaires individuels contre commentaires de l'organisation
    - i. Sur les rapports
    - ii. Sur les rapports initiaux
  - b. Distribution régionale des commentaires
    - i. Sur les rapports
    - ii. Sur les rapports initiaux
3. Temps écoulé pour les PDP
  - a. Pour le rapport initial
  - b. Pour le rapport final
  - c. Charte du rapport final

Les données ont été recueillies grâce à une analyse des listes de diffusion, des archives de commentaires publics et grâce à une analyse des données par rapport à d'autres sources d'information (déclarations d'intérêt, commentaires écrits ou sources sur des sites Internet externes). Dans la mesure du possible, chaque commentaire public et le contexte géographique des groupes de travail ont été catégorisés par le biais de l'information fournie (directement ou indirectement) par les participants eux-mêmes.

### **A.3 Opinions des participants : une approche qualitative**

Il y a eu deux sources de données subjectives :

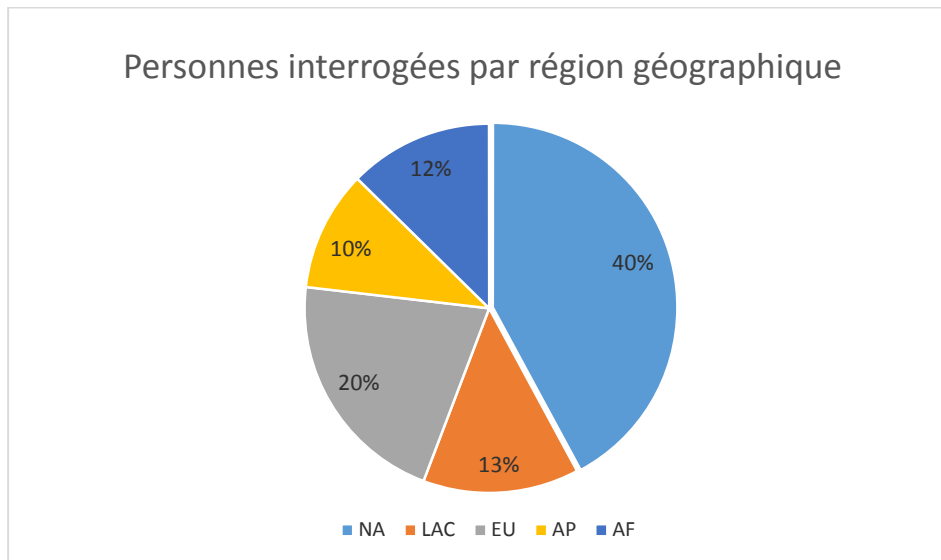
1. un questionnaire qualitatif structuré et entrepris par l'équipe ICC
2. un débat par courriel en ligne créé pour le projet ATRT2, avec la participation de 7 anciens présidents et présidents actuels du groupe de travail

#### **A.3.1 Questionnaire qualitatif**

Pour compléter la compréhension de l'équipe de l'ICC et ainsi que cela a été avancé dans la demande de propositions (RFP), l'équipe de l'ICC a entrepris la réalisation d'une série d'entretiens avec les participants aux PDP.

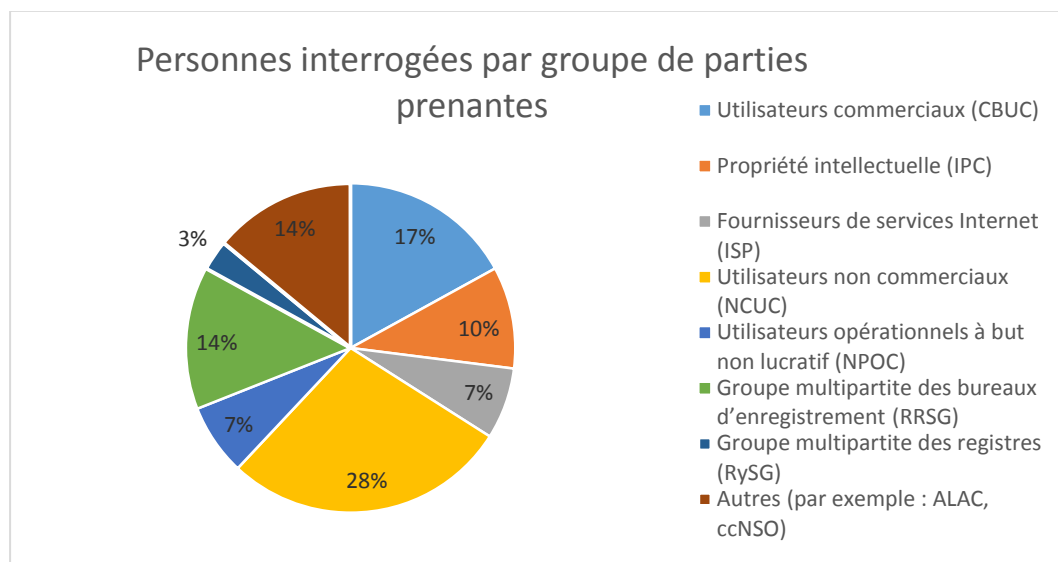
Le nombre d'entretiens réalisés se monte à 30, c'est-à-dire plus de 28 % du nombre total des participants aux PDP. Il s'agit donc d'un échantillon statistiquement significatif.

Les personnes interrogées représentaient une diversité raisonnable au point de vue géographique.



**Figure 28 : Personnes interrogées par région géographique**

Les personnes interrogées appartenaient à diverses parties prenantes, y compris les regroupements de la GNSO et autres (comme l'ALAC, par exemple). Les membres du GAC n'ont pas répondu au questionnaire qualitatif (voir plus bas).



**Figure 22 : Personnes interrogées par groupe de parties prenantes**

***Un ensemble de questions normalisé***

Quoiqu'il ait été important de saisir les points de vue de chaque personne, il fallait aussi établir des comparaisons significatives dans l'échantillon des données. Un questionnaire normalisé a été

développé servant à demander des opinions sur un champ de problématiques soulignées dans la requête de propositions (RFP) : il visait à saisir les opinions sur l'efficacité du PDP comme outil de développement de politiques ascendant multipartite.

L'équipe de l'ICC a travaillé en collaboration pour rédiger un ensemble de questions préliminaires, afin de s'assurer qu'aucune opinion individuelle ne prédomine dans la rédaction des questions.

Plutôt que de se servir de questions fermées aux réponses oui/non, l'équipe a adopté une méthodologie respectée pour des enquêtes qualitatives basées sur les opinions (l'échelle de Likert). Cela offrait aux personnes interviewées un éventail de réponses potentielles allant de « tout à fait d'accord » à « sans objet / je n'ai pas suffisamment d'information pour en juger », en passant par « d'accord », « ni en désaccord ni d'accord », « en désaccord » et « pas du tout d'accord ».

Pour éviter tout biais potentiel dans l'échantillon des données, l'équipe de l'ICC a compilé une liste de personnes interrogées potentielles assurant une diversité quant à la région géographique et aux parties prenantes, ainsi qu'une représentation équilibrée des sexes.

### ***Enjeux et limitations***

Il y avait un certain nombre de défis à relever dans ce projet. Premièrement, l'équipe de l'ICC a été nommée pendant la période de vacances de l'hémisphère Nord. Bon nombre des personnes pouvant être interrogées étaient en vacances ou venaient juste de rentrer pendant cette période. Ce n'est qu'au début du mois de septembre que les entretiens ont commencé. Malgré plusieurs rappels, il n'y a eu que 35 entretiens programmés et 30 réalisés. La date limite stricte pour la présentation de la version préliminaire du rapport final de l'ATRT et le temps requis pour la traduction ont imposé une date-butoir pour la collecte des données, pour leur analyse et pour la rédaction du rapport. Dans les faits, cela a réduit la période d'activité à un peu plus de trois semaines.

Les exigences de l'ATRT2 pour une approche basée sur les preuves qui permette de comprendre l'efficacité des PDP dans toutes leurs phases a requis un long questionnaire. Même si l'équipe de l'ICC a travaillé pour réduire le nombre de questions, la longueur totale des entretiens (suivant la longueur des réponses) variait entre 30 et 100 minutes.

La longueur du questionnaire ainsi que la complexité du thème ont fait apparaître un autre enjeu potentiel : pour les non-anglophones natifs, répondre à un tel questionnaire par téléphone, sans pouvoir voir les questions, pourrait présenter un défi dans la compréhension des questions et la formulation des réponses. Pour surmonter ceci, le questionnaire utilisé pour les entretiens était disponible en ligne et les personnes interrogées ont été invitées à participer en utilisant le formulaire en ligne si cela pouvait s'avérer plus pratique pour eux.

Une autre cause potentielle de faible intérêt peut avoir été « la fatigue des volontaires », identifiée dans d'autres secteurs de la communauté de l'ICANN, ce qui peut arriver lorsqu'un nombre réduit de personnes sont appelées à intervenir sur plusieurs domaines, y compris des entretiens de recherche.

### ***Les questions***

Les contraintes de temps ont imposé une conception rapide de l'ensemble des questions pour le questionnaire et il n'a pas été possible de réaliser de longs tests ou de consulter l'équipe de l'ATRT2 sur les questions. Néanmoins, malgré les contraintes, la plupart des questions semblent avoir été appropriées dans la pratique. Il y en a eu quelques-unes que les participants ou l'équipe de l'ICC ont identifiées comme potentiellement ambiguës, car elles demandaient une opinion sur deux facteurs ou plus, ou elles pouvaient orienter la réponse de la personne interrogée, ou être autrement problématiques. Cela concerne les questions 3.9, 3.11 et 3.24. Pour atténuer ces problèmes, les



réponses à ces questions sont traitées avec prudence et elles ne sont pas prises en compte pour les conclusions clés.

### **A.3.2 Présidents des groupes de travail**

Cette analyse qualitative consiste en une révision d'un fil de discussion par courriel concernant sept présidents des groupes de travail, dont quelques-uns sont en fonction. Le fil de discussion avait été entamé par l'ATRT2 et il est publié dans les archives du courrier électronique de l'ATRT2<sup>66</sup>.

Le fil a été analysé par les données démographiques et par le nombre de réponses par participant. Les problèmes exposés ont été identifiés et rassemblés sous des titres généraux.

Ce fil a été aussi utilisé pour identifier des problématiques intéressant des participants qui, étant présidents d'un groupe de travail, possèdent de solides connaissances et s'intéressent spécialement au PDP.

### **A.3.3 Le Comité consultatif gouvernemental**

Des entretiens avec quatre membres du GAC actuels, y compris son président, ont complété l'analyse qualitative. L'ATRT2 nous a conseillé de ne pas demander au GAC de compléter le questionnaire. Nous avons donc employé un ensemble de questions ouvertes pour structurer les entretiens. Ces conversations ont consisté en quatre téléconférences effectuées pendant une période de trois jours et ses résultats ont été inclus dans les conclusions dans l'article 5 du rapport.

## **A.4 Gestion des conflits d'intérêts**

L'équipe de l'ICC est composée de « membres connaisseurs » du processus de l'ICANN. Cela présente de nombreux avantages, en particulier pour un projet ayant un calendrier serré. L'équipe de l'ICC a mis en place un système robuste pour la gestion de tout conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts ont été proactivement déclarés par les membres de l'équipe et les détails ont été informés au président de l'ATRT. Lorsqu'une personne en particulier a identifié des conflits la concernant, elle a renoncé au travail en question et l'a transmis à des collègues.

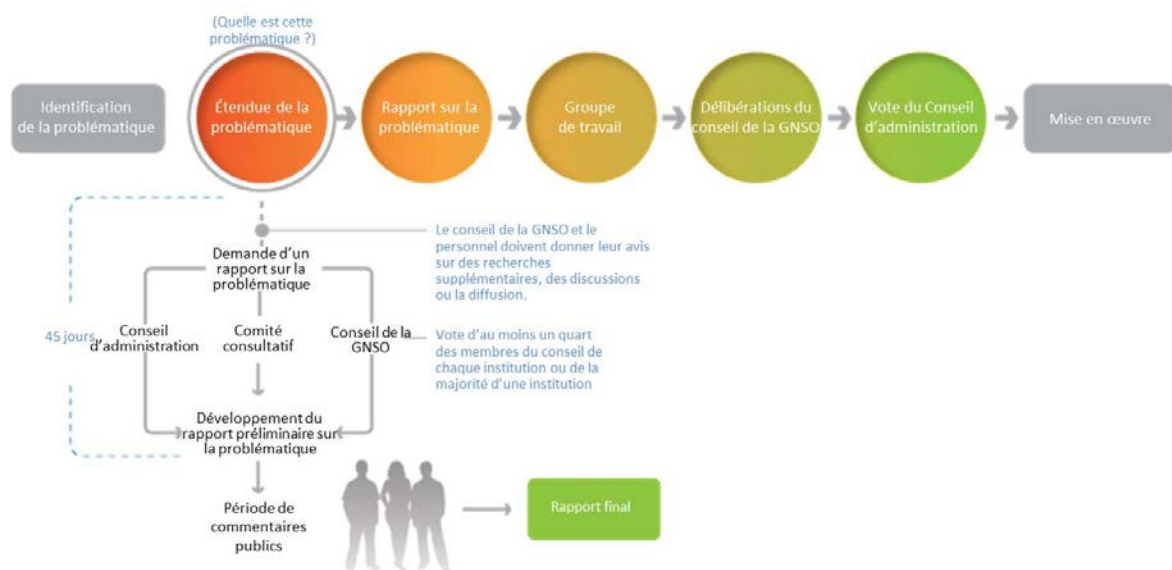
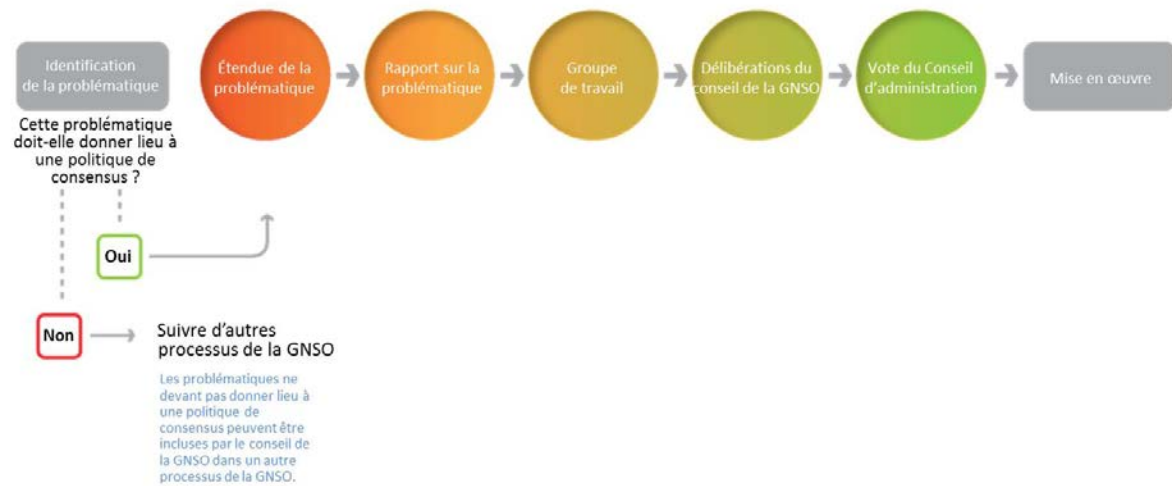
L'un des membres de l'équipe de l'ICC est aussi président d'un regroupement de la GNSO. Ayant déclaré cela, la personne n'a pas participé au processus des entretiens sur l'aspect qualitatif du projet.

---

<sup>66</sup> Voir <http://mm.icann.org/pipermail/atrt2/2013/000680.html> et les messages suivants de la conversation « PDP – Discussion avec l'ATRT2 01-29 »

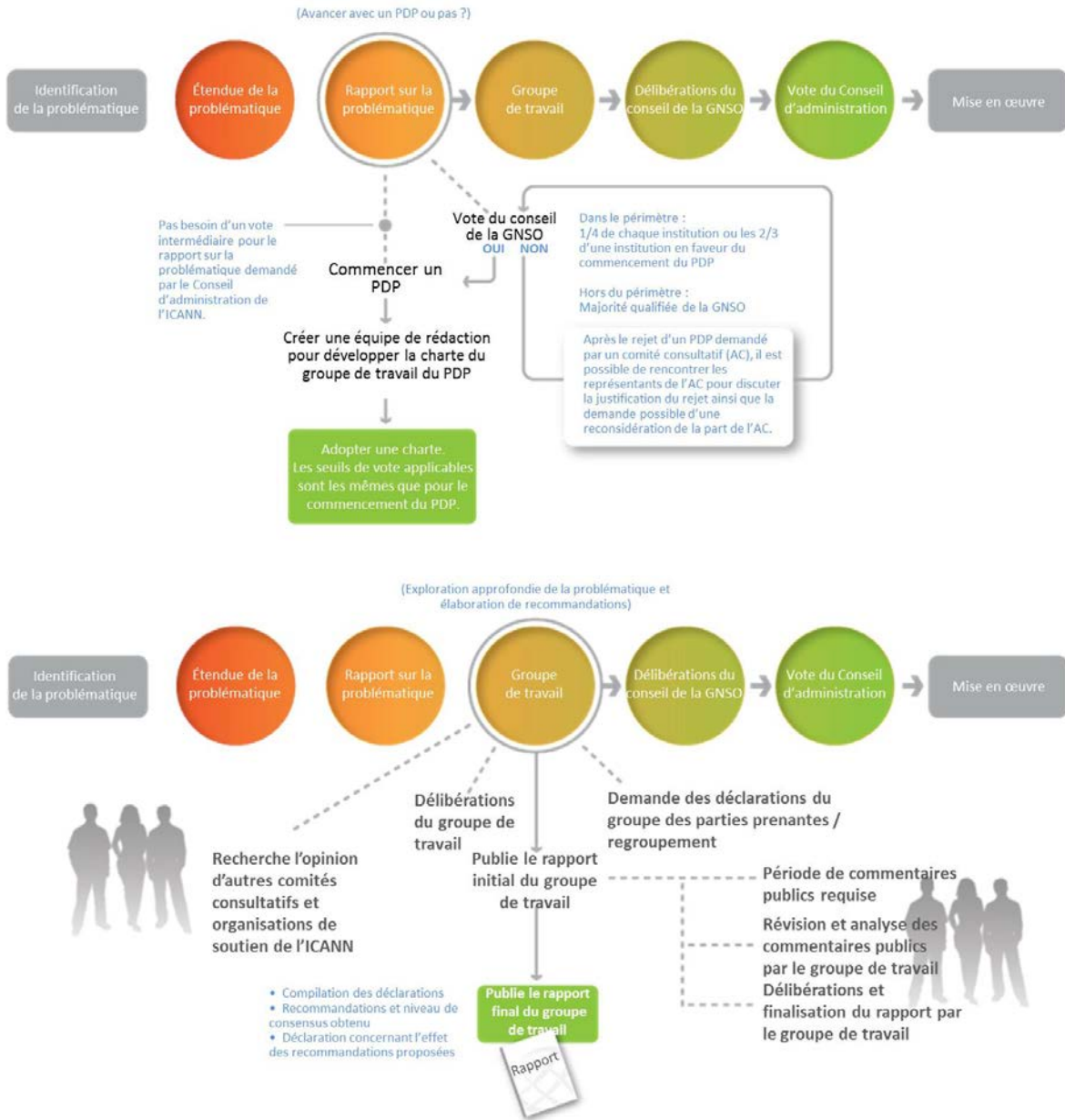
## Annexe B : Série de huit organigrammes illustrant le PDP de la GNSO actuel

Vous trouverez ci-dessous les huit organigrammes développés par le personnel de l'ICANN et publiés sur la page web de la GNSO, « Processus de développement des politiques (PDP) de la GNSO ». <sup>67</sup>

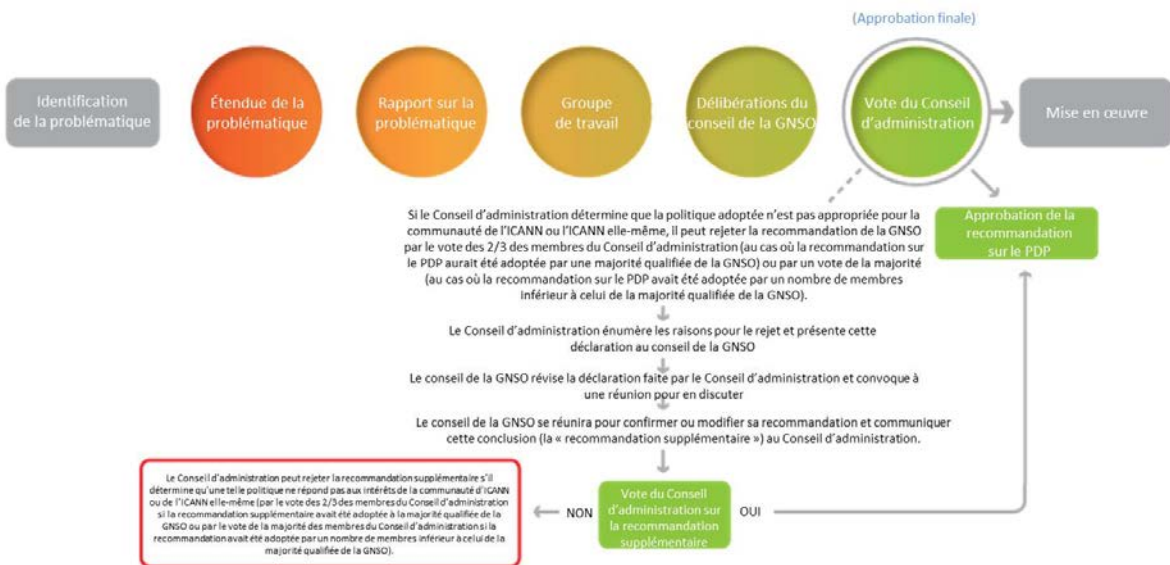
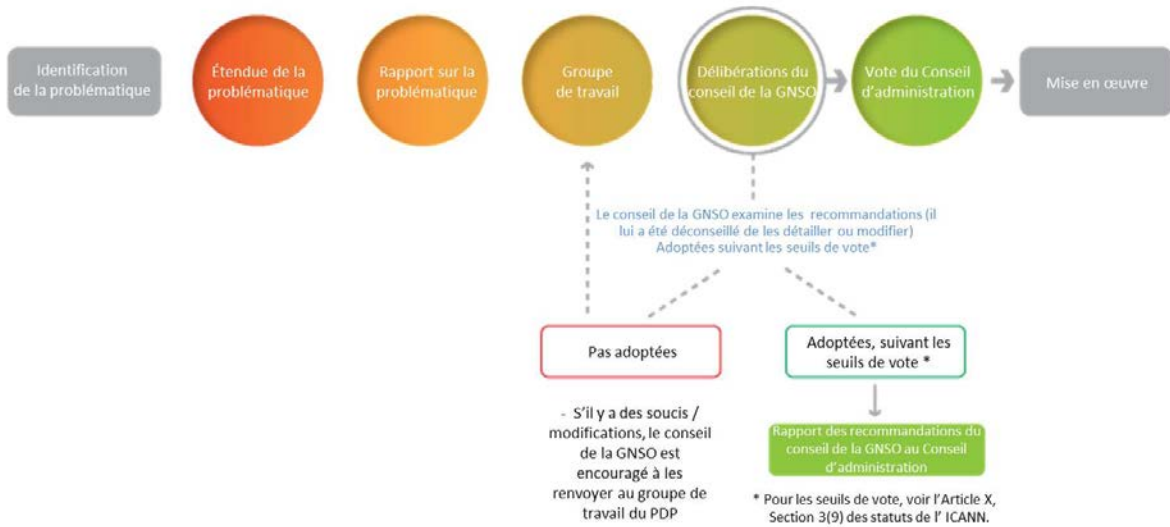


<sup>67</sup> <http://gns0.icann.org/en/node/31379/>

Étude d'évaluation de l'ATRT2 sur le PDP de la GNSO



Étude d'évaluation de l'ART2 sur le PDP de la GNSO



## Étude d'évaluation de l'ATRT2 sur le PDP de la GNSO



- Facultatif - Formation d'une équipe de révision de la mise en œuvre pour assister le personnel de l'ICANN dans le développement des détails de la mise en œuvre pour la politique.
- Le personnel de l'ICANN devrait informer la GNSO de la mise en œuvre proposée d'une nouvelle politique recommandée pour la GNSO.
- La mise en œuvre doit être en conformité avec la recommandation de la GNSO.

## Annexe C : Description détaillée des étapes sur Qui, Quoi, Comment et Où du PDP de la GNSO

Quoi	Qui	Comment	Quand	Résultat
1. <i>(Si la demande d'un rapport sur la problématique est examinée par la GNSO)</i> Réalisation d'un séminaire sur la problématique	Conseil de la GNSO	Sans spécification	Avant la présentation de la demande d'un rapport sur la problématique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compréhension plus claire de la problématique</li> <li>▪ Soutien plus large pour la demande d'un rapport sur la problématique</li> </ul>
2. Demande d'un rapport sur la problématique	Le Conseil d'administration de l'ICANN, le conseil de la GNSO ou un comité consultatif (AC)	Complétion d'un modèle de demande	Au besoin	La demande de rapport sur la problématique est envoyée au personnel de l'ICANN et, si cette demande avait été formulée par le Conseil d'administration ou par un AC, elle serait aussi adressée au conseil de la GNSO.
3. Rédaction d'un rapport préliminaire	Le chef du personnel de l'ICANN	Écriture d'un rapport basé sur les éléments a)-f) indiqués à l'article 4 des statuts, annexe A	Publication dans les 45 jours suivant la réception de la demande d'un rapport sur la problématique <i>(une extension du délai peut être demandée)</i>	Rapport sur la problématique
4. Appel aux commentaires publics sur le rapport préliminaire	Le chef du personnel de l'ICANN	Publication du rapport sur le site web de l'ICANN	Dans les 45 jours suivant la réception de la demande du rapport sur la problématique <i>(une extension du délai peut être demandée)</i>	Publication du rapport. <sup>68</sup> Annonce de l'appel à commentaires publics.
5. Commentaire concernant le rapport préliminaire	Communauté de l'ICANN	Publication des commentaires sur le forum des commentaires publics de l'ICANN	Ouvert pendant 30 jours au minimum après la publication de l'appel à commentaires	Publication de tous les commentaires publics sur le site web de l'ICANN
6. Résumé et analyse des commentaires publics	Le chef du personnel de l'ICANN	Rédaction du rapport <i>(Pas de format officiellement spécifié pour le rapport)</i>	Dans les 30 jours suivant la clôture du forum des commentaires publics <i>(une extension du délai peut être demandée)</i>	Transmission du rapport sur les commentaires publics au président du conseil de la GNSO

<sup>68</sup> Le personnel de l'ICANN est encouragé à traduire le résumé du rapport préliminaire sur la problématique dans les six langues des Nations Unies et à publier les versions traduites dès qu'elles sont disponibles.

Quoi	Qui	Comment	Quand	Résultat
7. (Si les commentaires reçus exigent des ajustements du rapport sur la problématique) Rédaction d'un deuxième rapport, version « finale »	Le chef du personnel de l'ICANN	Rédaction d'un rapport basé sur les éléments a)-f) indiqués à l'article 4 des statuts, annexe A et sur le feedback reçu pendant la période de commentaires publics	Dans les 30 jours suivant la clôture du forum des commentaires publics ( <i>une extension du délai peut être demandée</i> )	Transmission du rapport final sur la problématique au président du conseil de la GNSO
8. (Si le rapport est demandé par le Conseil d'administration de l'ICANN) Décision de lancer un PDP formel	Conseil de la GNSO	Accusé de réception du rapport final sur la problématique et commencent formel d'un PDP	Si le rapport final sur la problématique a été reçu : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moins 10 jours calendaires avant la réunion à venir du conseil de la GNSO, discussion pendant ladite réunion du conseil après la réception</li> <li>▪ Moins de 10 jours calendaires avant la réunion à venir du conseil de la GNSO, discussion pendant la réunion du conseil suivant la réunion à venir. (<i>La discussion ne peut pas être reportée pour plus d'une réunion du conseil</i>)</li> </ul>	Commencent formel du PDP
9. (Si le rapport sur la problématique est demandé par le conseil de la GNSO ou par un comité consultatif) Décision de lancer un PDP formel	Conseil de la GNSO	Par un vote du conseil de la GNSO basé sur l'analyse du rapport final sur la problématique fait par ledit conseil <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le lancement d'un PDP dans le cadre exige le vote affirmatif : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ de plus d'un tiers de chaque institution OU</li> <li>○ de plus des deux tiers d'une institution</li> </ul> </li> <li>▪ Le lancement d'un PDP hors du cadre exige le vote affirmatif de la majorité qualifiée de la GNSO. C'est-à-dire : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les deux tiers des membres du conseil de chaque institution, OU</li> <li>○ les trois-quarts des membres d'une institution et la majorité de l'autre institution.</li> </ul> </li> </ul>	Si le rapport final sur la problématique a été reçu : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moins 10 jours calendaires avant la réunion à venir du conseil de la GNSO, discussion pendant ladite réunion du conseil après la réception</li> <li>▪ Moins de 10 jours calendaires avant la réunion à venir du conseil de la GNSO, discussion pendant la réunion du conseil suivant la réunion à venir. (<i>La discussion ne peut pas être reportée pour plus d'une réunion du conseil</i>)</li> </ul>	Commencent formel du PDP

Étude d'évaluation de l'ATRT2 sur le PDP de la GNSO

Quoi	Qui	Comment	Quand	Résultat
10. Développement d'une charte du PDP	Un groupe formé à la direction du conseil de la GNSO	Rédaction d'une charte basée sur les éléments spécifiés dans les directives du groupe de travail de la GNSO Identification du groupe de travail Mission Objectif et livrables Formation Recrutement et organisation Règles d'engagement	Lorsque le conseil de la GNSO indique le calendrier prévu	Présentation de la charte proposée au président du conseil de la GNSO
11. Approbation de la charte du PDP	Conseil de la GNSO	Par un vote du conseil de la GNSO basé sur l'analyse du rapport final sur la problématique fait par ledit conseil <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le lancement d'un PDP dans le cadre exige le vote affirmatif : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ de plus d'un tiers de chaque institution OU</li> <li>○ de plus des deux tiers d'une institution</li> </ul> </li> <li>▪ Le lancement d'un PDP hors du cadre exige le vote affirmatif de la majorité qualifiée de la GNSO. C'est-à-dire : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les deux tiers des membres du conseil de chaque institution, OU</li> <li>○ les trois-quarts des membres d'une institution et la majorité de l'autre institution.</li> </ul> </li> </ul>	Si la charte proposée était reçue : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moins 10 jours calendaires avant la réunion à venir du conseil de la GNSO, discussion pendant ladite réunion du conseil après la réception</li> <li>▪ Moins de 10 jours calendaires avant la réunion à venir du conseil de la GNSO, discussion pendant la réunion du conseil suivant la réunion à venir.</li> </ul>	Approbation de la charte du PDP
12. Formation d'un groupe de travail ( <i>option préférée</i> ) ou emploi d'une autre méthode de travail désignée	Conseil de la GNSO	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formation d'un groupe de travail au moyen des règles et procédures désignées disponibles dans les règles et procédures de fonctionnement de la GNSO, OU</li> <li>▪ Choix d'une autre méthode de travail après avoir identifié les règles et procédures spécifiques dans les statuts de l'ICANN ou dans le manuel des PDP</li> </ul>	Sans spécification	Création d'une « équipe du PDP », composée d'un groupe de travail ou d'une autre méthode de travail.



Quoi	Qui	Comment	Quand	Résultat
13. Demande formelle de déclarations faite par l'équipe du PDP à chaque groupe de parties prenantes et à chaque regroupement.	L'équipe du PDP	Méthode non spécifiée.	La demande formelle devrait se produire au début du PDP ( <i>il n'y a pas de spécification sur le calendrier exact</i> ) <sup>69</sup> .	Réception d'une communication formelle de l'équipe du PDP par les groupes de parties prenantes et les regroupements.
14. Présentation des déclarations formelles des parties prenantes à l'équipe du PDP	Les groupes de parties prenantes et les regroupements	Méthodes non spécifiées.	Le temps accordé pour présenter les déclarations est d'au moins 35 jours à partir du moment où l'équipe du PDP envoie la demande.	Envoi des copies des déclarations des parties prenantes à l'équipe du PDP.
15. L'équipe du PDP demande l'avis des autres organisations de soutien (SO) et comités consultatifs (AC).	L'équipe du PDP	L'équipe du PDP doit décider quelle est la meilleure manière de contacter les autres SO et AC pour demander leur avis.	Au début du PDP ( <i>sans spécification d'une date précise</i> )	La méthode choisie par l'équipe du PDP afin de demander l'avis des autres AC et SO est incluse dans le rapport de l'équipe.  Tout avis envoyé par d'autres SO et AC en réponse à cet appel reçoit une réponse de l'équipe du PDP sous la forme : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ d'une référence directe dans le rapport applicable, OU</li> <li>▪ d'une référence intégrée dans une autre « documentation de réponse »,</li> <li>▪ d'une réponse directe aux SO ou aux AC.</li> </ul>
16. Présentation des opinions des SO et des AC à l'équipe du PDP	Les SO et les AC	Suivant la décision de l'équipe du PDP à l'étape précédente.	Sans spécification	L'équipe du PDP reçoit les avis des SO et des AC qui doivent être traités avec la même diligence requise pour d'autres processus d'avis et de commentaires.
17. L'équipe du PDP contacte d'autres départements de l'ICANN extérieurs au département des politiques.	L'équipe du PDP	Étape facultative mais recommandée. L'équipe du PDP contacte les départements de l'ICANN qui peuvent s'intéresser à des aspects de la mise en œuvre de la problématique du PDP, ou avoir une expertise ou des informations y afférentes.	Au début du PDP ( <i>sans spécification d'une date précise</i> )	L'équipe du PDP établit des canaux de communication avec les départements de l'ICANN.

<sup>69</sup> L'équipe du PDP peut demander formellement des déclarations des groupes de parties prenantes et des regroupements plus une fois pendant le PDP.

Quoi	Qui	Comment	Quand	Résultat
18. ( <i>Facultatif</i> ) Appel à commentaires publics sur d'autres documents concernant le PDP tels que des enquêtes (pas le rapport sur la problématique ni le rapport initial)	L'équipe du PDP / Le chef du personnel de l'ICANN	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ C'est à l'équipe du PDP de décider sur les thèmes lorsqu'elle estime qu'il faut le faire.</li> <li>▪ Aucun besoin d'approbation du conseil de la GNSO pour commencer ces appels supplémentaires aux commentaires publics.</li> </ul>	À tout moment entre la création de l'équipe du PDP et la publication du rapport final.	Documents concernant le PDP autres que les rapports initial et final publiés. Annonce de l'appel à commentaires publics.
19. ( <i>Si l'appel à commentaires publics sur d'autres documents concernant le PDP a lieu</i> ) Commentaire sur les documents concernant le PDP	Communauté de l'ICANN	Publication des commentaires sur le forum des commentaires publics de l'ICANN	Ouvert pendant 21 jours au minimum après la publication de l'appel à commentaires	Publication de tous les commentaires publics sur le site web de l'ICANN

Étude d'évaluation de l'ATRT2 sur le PDP de la GNSO

Quoi	Qui	Comment	Quand	Résultat
20. L'équipe du PDP fait des recommandations sur la problématique faisant l'objet du PDP.	L'équipe du PDP	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivant la charte du PDP et la méthode de travail choisie par l'équipe du PDP (groupe de travail ou une autre méthode).</li> <li>▪ Le chef du personnel de l'ICANN doit coordonner avec le(s) président(s) de l'équipe du PDP pour permettre à l'équipe de mener à bien son travail.</li> </ul>	Sans spécification	<p>L'équipe du PDP peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ soit parvenir à la conclusion qu'aucune recommandation n'est nécessaire,</li> <li>▪ soit faire des recommandations sur un ou plusieurs des thèmes suivants :               <ol style="list-style-type: none"> <li>i. Politiques de consensus</li> <li>ii. D'autres politiques</li> <li>iii. Meilleures pratiques</li> <li>iv. Directives de mise en œuvre</li> <li>v. Conditions générales de l'accord</li> <li>vi. Spécifications techniques</li> <li>vii. Recherches ou enquêtes à effectuer</li> <li>viii. Avis à l'ICANN ou au Conseil d'administration</li> <li>ix. Avis à l'ICANN ou à d'autres SO ou AC</li> <li>x. Questions budgétaires</li> <li>xi. Requêtes de propositions</li> <li>xii. Recommandations concernant les activités futures de développement de politiques</li> </ol> </li> </ul>

Quoi	Qui	Comment	Quand	Résultat
21. Rédaction du rapport initial	L'équipe du PDP et le personnel de l'ICANN	<p>Écriture du rapport initial qui comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ compilation des déclarations du groupe de parties prenantes et du regroupement,</li> <li>▪ compilation des déclarations des SO et des AC,</li> <li>▪ recommandations sur la problématique faisant l'objet du PDP,</li> <li>▪ déclaration sur le niveau de consensus concernant les recommandations,</li> <li>▪ information concernant les membres de l'équipe du PDP (registres de présence, déclarations d'intérêt, etc.),</li> <li>▪ déclaration sur la discussion de l'équipe du PDP concernant l'effet des recommandations proposées (aspects liés à l'économie, la concurrence, les opérations, la vie privée et autres droits, l'évolutivité et la faisabilité).</li> </ul>	Sans spécification	Rapport sur la problématique
22. Appel aux commentaires publics sur le rapport initial	Le chef du personnel de l'ICANN	Publication du rapport sur le site web de l'ICANN	Sans spécification	Publication du rapport. <sup>70</sup> Annonce de l'appel à commentaires publics.
23. Commentaire sur le rapport initial	Communauté de l'ICANN	Publication des commentaires sur le forum des commentaires publics de l'ICANN	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ouvert pendant 30 jours au minimum après la publication de l'appel à commentaires</li> <li>▪ Si la période de commentaires publics coïncide avec une réunion publique de l'ICANN, la période sera étendue de 7 jours pour avoir un minimum de 37 jours.</li> </ul>	Publication de tous les commentaires publics sur le site web de l'ICANN

<sup>70</sup> Le personnel de l'ICANN est encouragé à traduire le résumé du rapport initial sur la problématique dans les six langues des Nations Unies et à publier les versions traduites dès qu'elles sont disponibles.

Quoi	Qui	Comment	Quand	Résultat
24. Résumé et analyse des commentaires publics	Le chef du personnel de l'ICANN	Rédaction du rapport (pas de format officiellement spécifié pour le rapport)	Dans les 30 jours suivant la clôture du forum des commentaires publics ( <i>une extension du délai peut être demandée</i> )	Transmission du rapport sur les commentaires publics à l'équipe du PDP
25. Préparation du rapport final	L'équipe du PDP et le chef du personnel de l'ICANN	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier et ajouter des commentaires provenant de la période de commentaires publics appropriés pour être inclus dans le rapport mis à jour.</li> <li>▪ Documenter la manière dont l'équipe du PDP a évalué et abordé les questions soulevées pendant la période de commentaires publics.</li> <li>▪ Si cela s'avérait approprié, mettre à jour les recommandations du rapport initial pour répondre au feedback reçu pendant la période de commentaires publics.</li> </ul>	Sans spécification	Rapport final
26. ( <i>Facultatif mais recommandé</i> ) Publication de la version préliminaire du rapport final pour commentaires publics	Le chef du personnel de l'ICANN	Suivant les délibérations de l'équipe du PDP sur le fait de savoir si la publication d'une version préliminaire du rapport final peut aider à maximiser la transparence et la responsabilité, publier le rapport sur le site web de l'ICANN.	Sans spécification	Publication du rapport. <sup>71</sup> Annonce de l'appel à commentaires publics.
27. ( <i>Si la version préliminaire du rapport final est publiée pour les commentaires publics</i> ) Commentaires sur la version préliminaire du rapport final	Communauté de l'ICANN	Publication des commentaires sur le forum des commentaires publics de l'ICANN	Sans spécification	Publication de tous les commentaires publics sur le site web de l'ICANN

<sup>71</sup> Le personnel de l'ICANN est encouragé à traduire le résumé de la version préliminaire du rapport final dans les six langues des Nations Unies et à publier les versions traduites dès qu'elles sont disponibles.

Quoi	Qui	Comment	Quand	Résultat
28. (Si la version préliminaire du rapport final est publiée pour les commentaires publics) Résumé et analyse des commentaires publics	Le chef du personnel de l'ICANN	Rédaction du rapport ( <i>pas de format officiellement spécifié pour le rapport</i> )	Sans spécification	Transmission du rapport sur les commentaires publics à l'équipe du PDP
29. Présentation du rapport final au conseil de la GNSO	Sans spécification	Si une version préliminaire du rapport final a été publiée pour les commentaires publics, s'assurer que les questions soulevées dans les commentaires de cette période de commentaires sont abordées dans le rapport final.	Sans spécification	Transmission du rapport final sur la problématique au président du conseil de la GNSO
30. (Facultatif mais fortement recommandé) Révision du rapport final	Groupes des parties prenantes, regroupements et membres du conseil de la GNSO	Sans spécification	Accorder « suffisamment de temps » pour la révision entre la publication du rapport final et la réunion du conseil de la GNSO qui présentera formellement une motion d'adoption du rapport final.	Renforcement des objectifs de transparence et responsabilité
31. Délibération et vote sur les recommandations concernant le rapport final	Conseil de la GNSO	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Voter sur les recommandations dans le rapport final.</li> <li>▪ Décider si les recommandations qui n'ont pas obtenu de consensus devraient être adoptées ou reconsidérées par une analyse et un travail approfondis.</li> <li>▪ Le conseil de la GNSO a fortement recommandé de considérer les recommandations interdépendantes comme un bloc</li> <li>▪ Si le conseil de la GNSO analyse la possibilité de modifier les recommandations du rapport, il pourrait s'avérer approprié de renvoyer ces questions à l'équipe du PDP pour avoir d'autres avis et pour en faire le suivi.</li> </ul>	Pas plus tard que la deuxième réunion du conseil de la GNSO après la présentation du rapport final au conseil de la GNSO. ( <i>La discussion ne peut pas être reportée pour plus d'une réunion du conseil de la GNSO</i> )	Recommandations finales du rapport votées

Quoi	Qui	Comment	Quand	Résultat
32. (Si les recommandations sur le rapport final ont été approuvées par le conseil de la GNSO) Préparation du rapport des recommandations pour le Conseil d'administration de l'ICANN	Une personne ou un groupe désigné par le conseil de la GNSO	Le personnel de l'ICANN informe aux rédacteurs du rapport le format requis par le Conseil d'administration.	Si possible, le rapport sur les recommandations sera soumis au Conseil d'administration avant la réunion du conseil de la GNSO qui suit l'adoption du rapport final par ledit conseil.	Rapport sur les recommandations
33. (Facultatif ?) Rédaction du rapport du personnel	Le personnel de l'ICANN	Le rapport du personnel concerne toute préoccupation liée aux aspects légaux, financiers, de mise en œuvre ou toute autre préoccupation opérationnelle liée aux recommandations sur le PDP contenues dans le rapport final.	Sans spécification	Rapport du personnel sur les recommandations
34. Présentation du rapport du conseil au Conseil d'administration de l'ICANN	Le chef du personnel de l'ICANN	Le rapport du Conseil d'administration est composé par le rapport sur les recommandations et par le rapport du personnel.	Sans spécification	Rapport du conseil transmis au Conseil d'administration de l'ICANN
35. Approbation des recommandations du PDP	Conseil d'administration de l'ICANN	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Conseil d'administration adopte les recommandations approuvées par la majorité qualifiée du conseil de la GNSO, à moins que les deux tiers des membres du Conseil d'administration déterminent que cette politique n'est pas la meilleure pour servir les intérêts de la communauté d'ICANN ou de l'ICANN elle-même.</li> <li>▪ Lorsque des recommandations sont approuvées par un nombre inférieur de votes que ceux de la majorité qualifiée du conseil de la GNSO, l'adoption des recommandations sur le PDP se fait par un vote de la majorité des membres du Conseil d'administration.</li> </ul>	Préféablement, pas plus tard que la seconde réunion du Conseil d'administration après que ledit Conseil a reçu le rapport du conseil de la GNSO.	Adoption des recommandations du PDP.

Étude d'évaluation de l'ATRT2 sur le PDP de la GNSO

Quoi	Qui	Comment	Quand	Résultat
36. (Si certaines recommandations ne sont pas adoptées) Explication des recommandations non adoptées au conseil de la GNSO.	Conseil d'administration de l'ICANN	Si le Conseil d'administration détermine qu'une / des recommandation/s ne sert / servent pas au mieux les intérêts de la communauté d'ICANN ou de l'ICANN elle-même, le Conseil d'administration doit expliquer ses raisons dans un rapport soumis au conseil de la GNSO.	Sans spécification	Déclaration du Conseil d'administration transmise au conseil de la GNSO.
37. (Si certaines recommandations ne sont pas adoptées) Discussion sur la déclaration du Conseil d'administration	Le Conseil d'administration de l'ICANN et le conseil de la GNSO	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ C'est le Conseil d'administration qui détermine où se tiendra le débat.</li> <li>▪ Le conseil de la GNSO doit examiner la déclaration du Conseil d'administration aussi vite que possible après sa réception.</li> </ul>	Sans spécification	Le Conseil d'administration de l'ICANN et le conseil de la GNSO se réunissent pour discuter des raisons liées au rejet des recommandations du PDP.
38. (Si certaines recommandations ne sont pas adoptées) Adresser des recommandations supplémentaires au Conseil d'administration.	Conseil de la GNSO	Les recommandations supplémentaires permettront de savoir si la discussion du conseil de la GNSO sur les déclarations du Conseil d'administration a donné lieu à l'acceptation ou à la modification par le conseil de la GNSO de sa recommandation au Conseil d'administration.	Sans spécification	Les recommandations supplémentaires sont transmises au Conseil d'administration de l'ICANN (par le chef du personnel de l'ICANN vraisemblablement).



Quoi	Qui	Comment	Quand	Résultat
39. (Si certaines recommandations ne sont pas adoptées) Approbation des recommandations supplémentaires du PDP	Conseil d'administration de l'ICANN	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Conseil d'administration adopte les recommandations supplémentaires approuvées par la majorité qualifiée du conseil de la GNSO, à moins que les deux tiers des membres du Conseil d'administration déterminent que cette politique n'est pas la meilleure pour servir les intérêts de la communauté d'ICANN ou de l'ICANN elle-même.</li> <li>▪ Lorsque des recommandations sont approuvées par un nombre inférieur de votes que ceux de la majorité qualifiée du conseil de la GNSO, l'adoption des recommandations supplémentaires se fait par un vote de la majorité des membres du Conseil d'administration.</li> </ul>	Sans spécification	Adoption des recommandations supplémentaires.
40. (Facultatif) Autorisation accordée au personnel pour travailler avec le conseil de la GNSO dans la création d'un plan de mise en œuvre	Conseil d'administration de l'ICANN	Sans spécification	Dès que le Conseil d'administration a pris la décision finale d'adopter les recommandations sur le PDP.	Formation de l'équipe de révision de la mise en œuvre de la GNSO pour aider dans la mise en œuvre.
41. (Facultatif) Formation de l'équipe de révision de la mise en œuvre	Conseil de la GNSO	L'équipe de révision de la mise en œuvre sera établie selon les recommandations incluses dans le rapport final.	Après que le Conseil d'administration de l'ICANN a autorisé / dirigé le personnel de l'ICANN pour travailler en liaison avec le conseil de la GNSO sur le plan de mise en œuvre.	Formation de l'équipe de révision de la mise en œuvre
42. Mise en œuvre des recommandations du PDP	Le personnel de l'ICANN	Travailler avec le conseil de la GNSO pour créer un plan de mise en œuvre basé sur les recommandations de mise en œuvre identifiées dans le rapport final.	Sans spécification	Recommandations du PDP mises en œuvre.

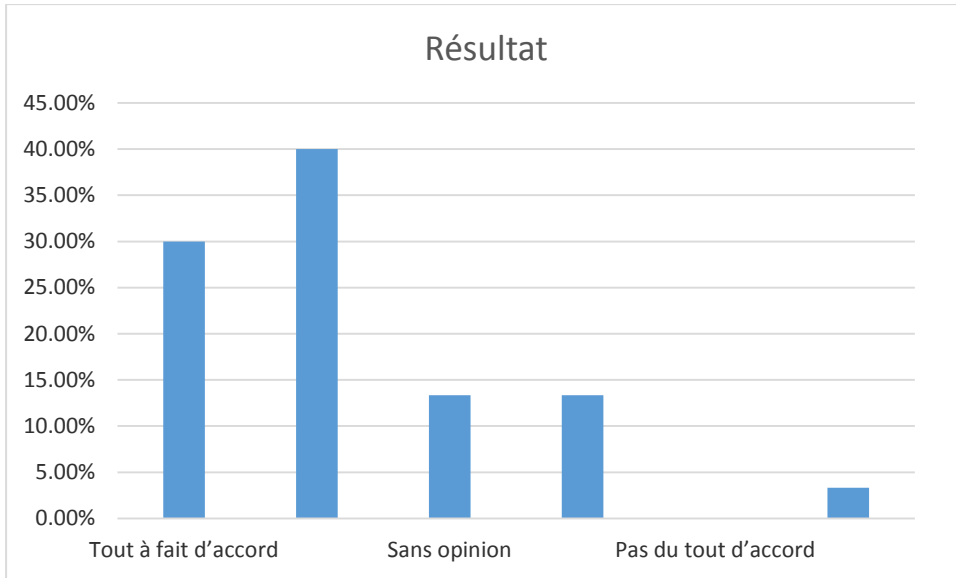
## **Annexe D : Résultats des entretiens sur questionnaire**

---

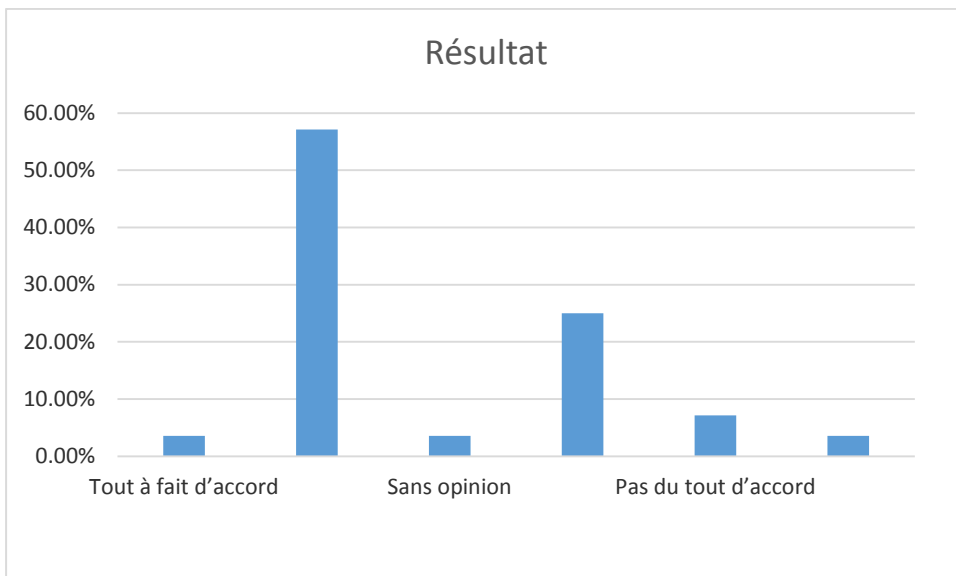
Ce qui suit, c'est une présentation complète des données normalisées recueillies pendant les entretiens effectués pour la recherche de l'ATRT sur le PDP de la GNSO. La méthodologie de l'enquête est présentée à l'annexe 4 : Méthodologie détaillée. Les corrélations n'apparaissent pas ici ; à la place, il y a des tableaux de données brutes pour chacune des questions normalisées.

Les résultats de l'entretien commencent à la page suivante.

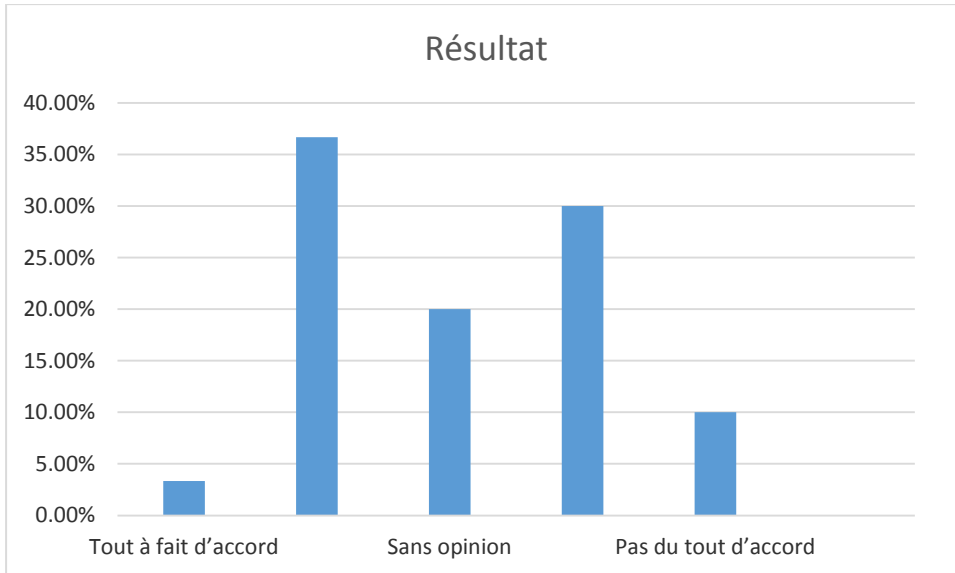
Question 1 : Le PDP, tel qu'il est actuellement défini, répond aux objectifs de transparence et aux exigences des processus de l'ICANN.



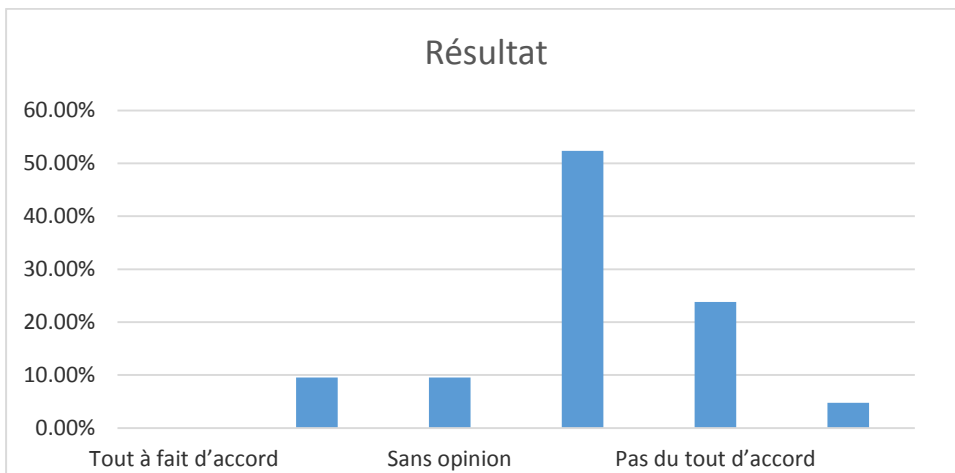
Question 2 : Le PDP, tel qu'il est actuellement défini, élabore des politiques publiques ayant une légitimité aux yeux de toutes les parties prenantes



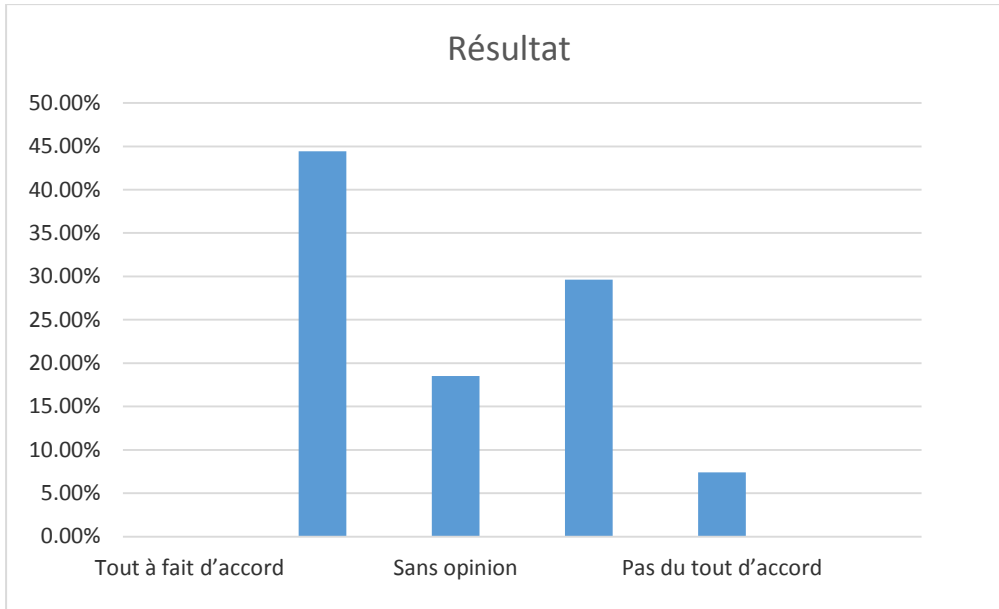
Question 3 : En général, le processus actuel assure un résultat équilibré qui tient compte des intérêts et des opinions de toutes les parties prenantes concernées, y compris les utilisateurs finaux.



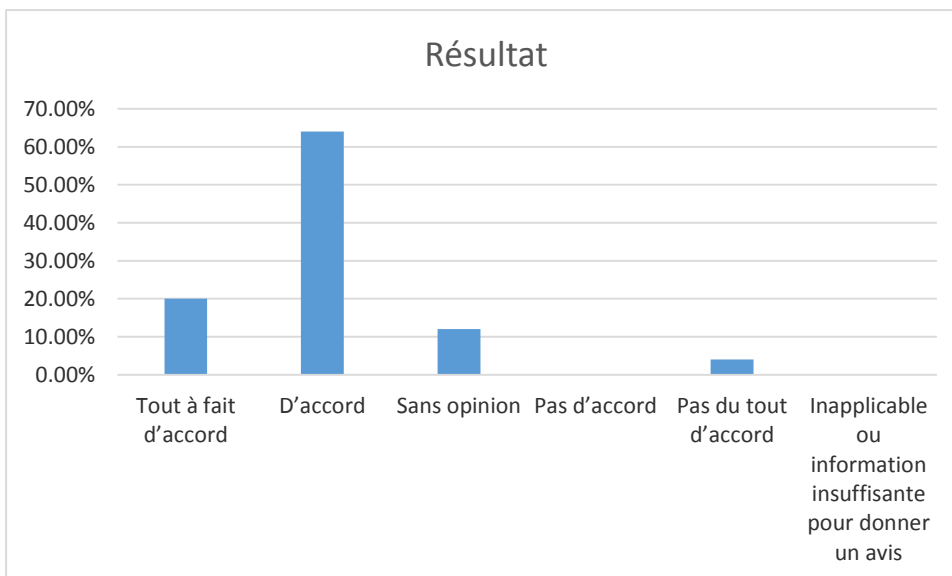
Question 4 : Le rôle et le délai d'engagement du GAC dans le PDP sont appropriés et efficaces.



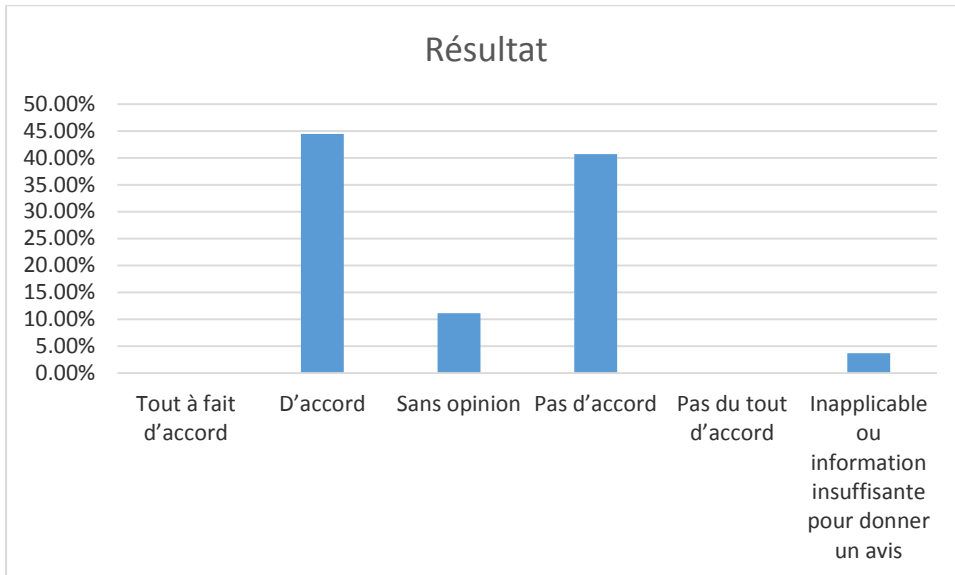
Question 5 : Les délais globaux pour le PDP sont suffisants et assez flexibles pour assurer des résultats efficaces de la politique publique.



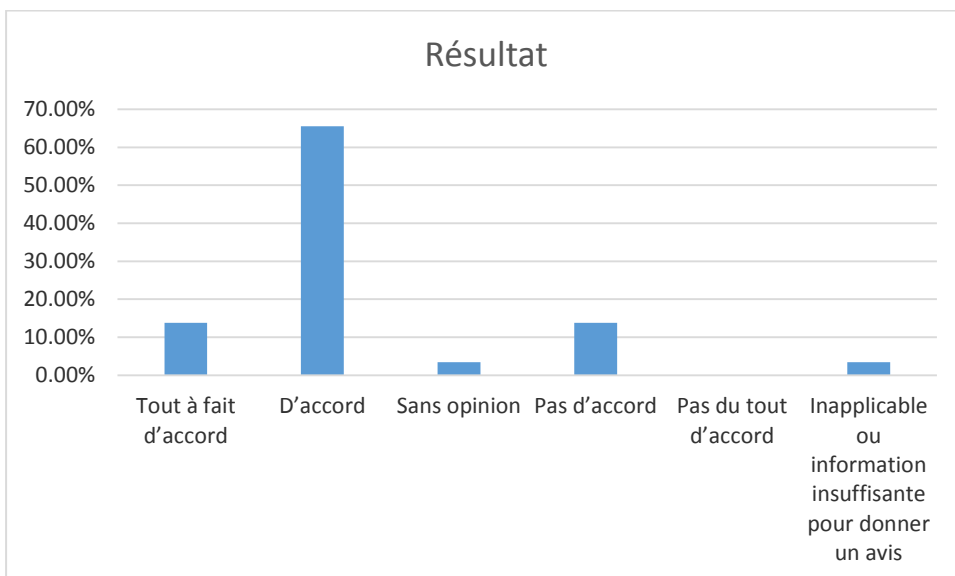
Question 6 : La GNSO est encouragée à prévoir et réaliser des ateliers sur des questions importantes avant le commencement d'un PDP. Je pense qu'il s'agit d'une action positive pour rendre le PDP plus efficace.



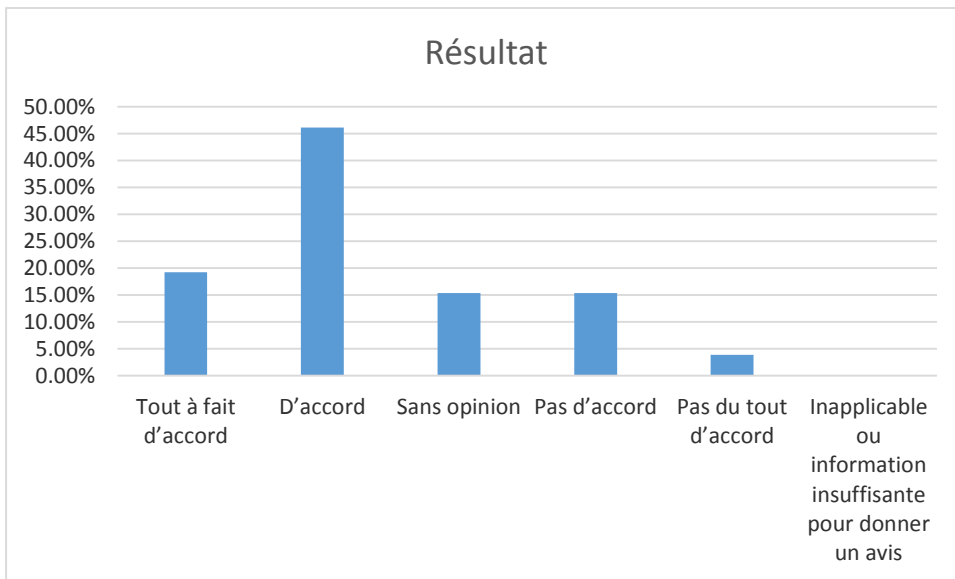
Question 7 : À l'heure actuelle, la demande pour un rapport sur une problématique avant le commencement d'un PDP ne requiert que le nom du demandeur et la définition de la problématique. Je pense que cela suffit pour commencer un rapport sur une problématique.



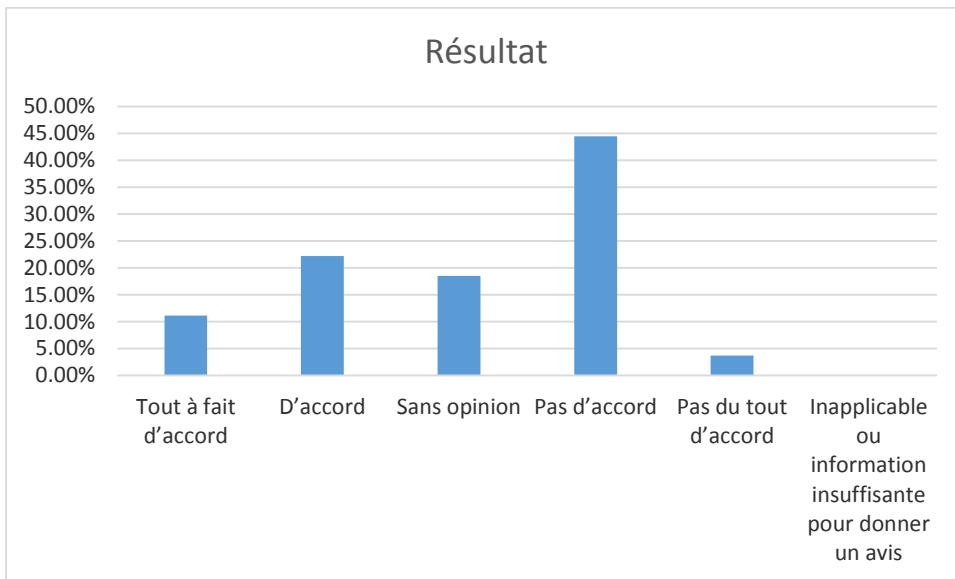
Question 8 : La formation et la composition des groupes de travail est faite de manière équitable et transparente.



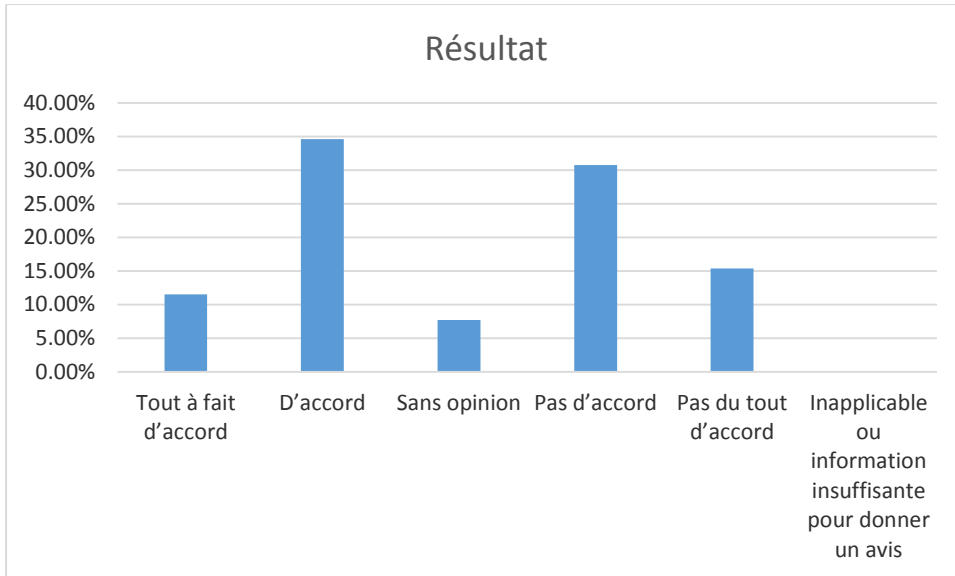
Question 9 : La partie du PDP pour les commentaires publics est responsable et transparente.



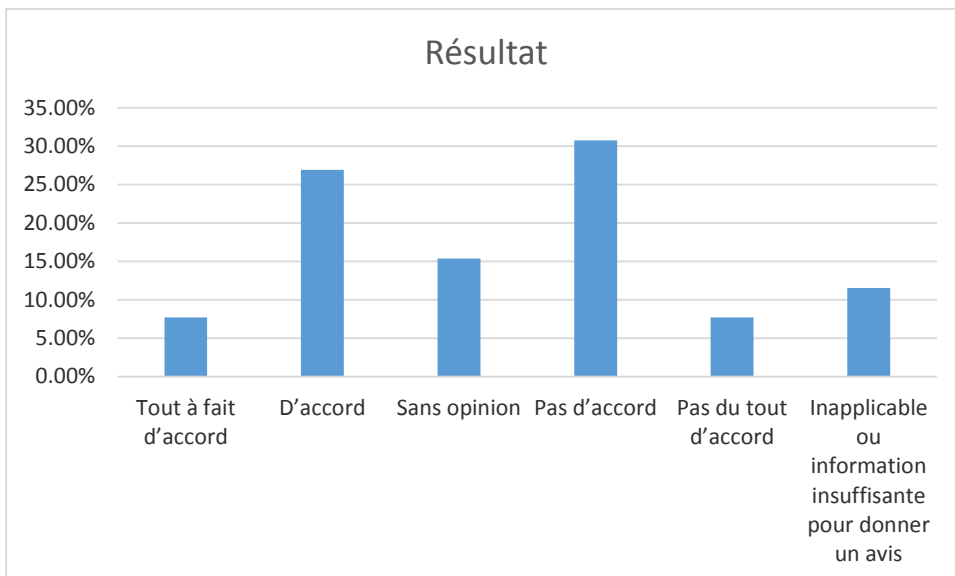
Question 10 : Dans les PDP auxquels j'ai participé, le processus des commentaires publics était efficace et significatif par rapport au résultat final.



Question 11 : En général, les résultats et les décisions prises suite aux PDP reflètent l'intérêt public et la responsabilité de l'ICANN envers toutes les parties prenantes.

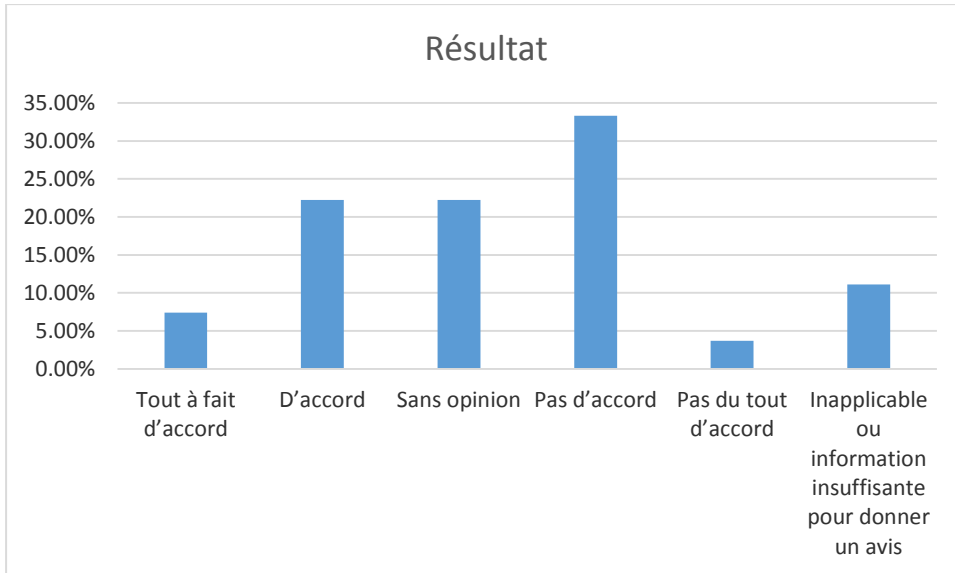


Question 12 : L'étape de mise en œuvre du PDP donne des occasions appropriées et effectives pour que les parties prenantes puissent faire des commentaires et des consultations.

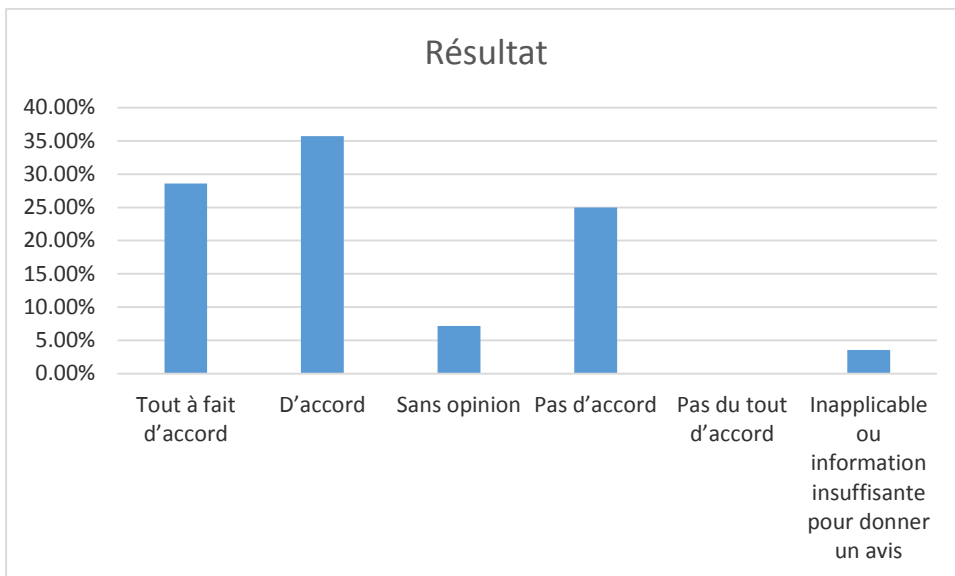




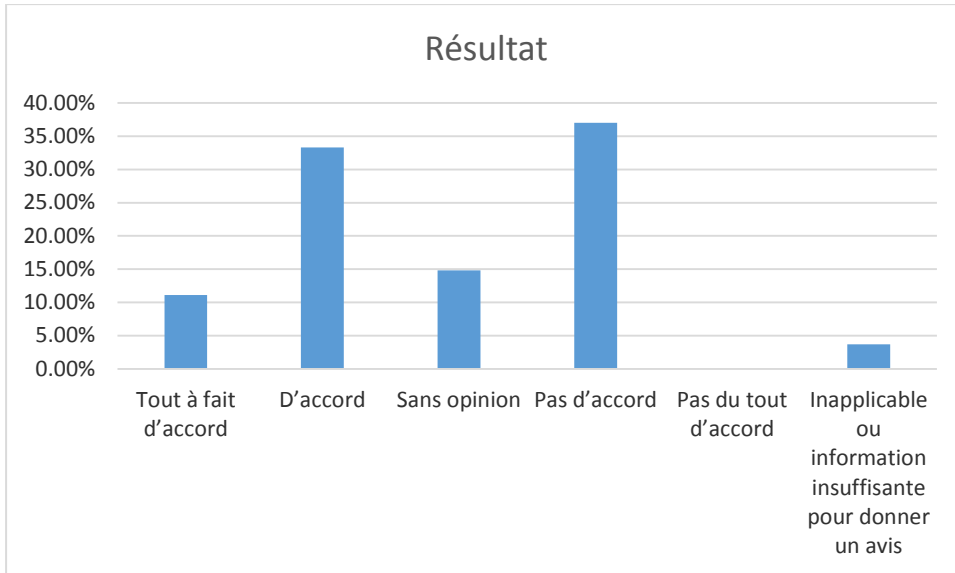
Question 13 : Les différences existant entre le PDP tel qu'il est défini et le PDP lors de son exécution dans la pratique actuelle sont nécessaires pour garantir le respect de l'intérêt public.



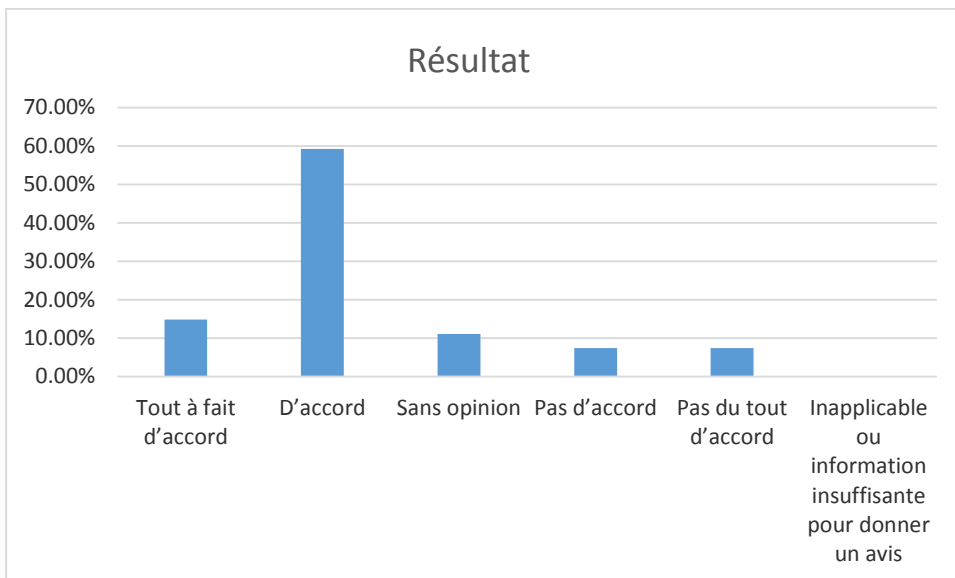
Question 14 : Les PDP ont été accessibles pour toute partie prenante qui ait voulu y participer.



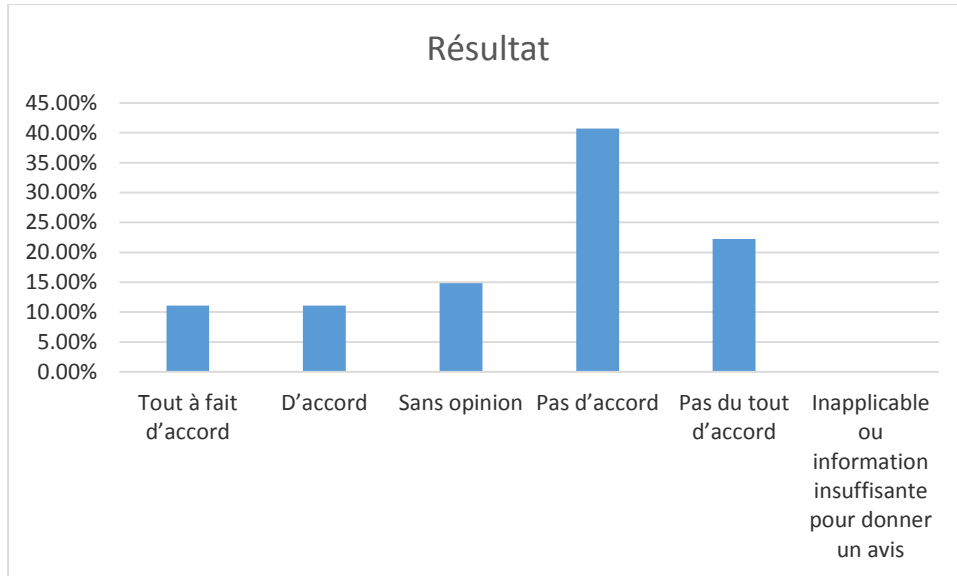
Question 15 : Les besoins et les intérêts légitimes d'un ensemble diversifié de parties prenantes ont été reflétés dans les résultats de politiques des PDP.



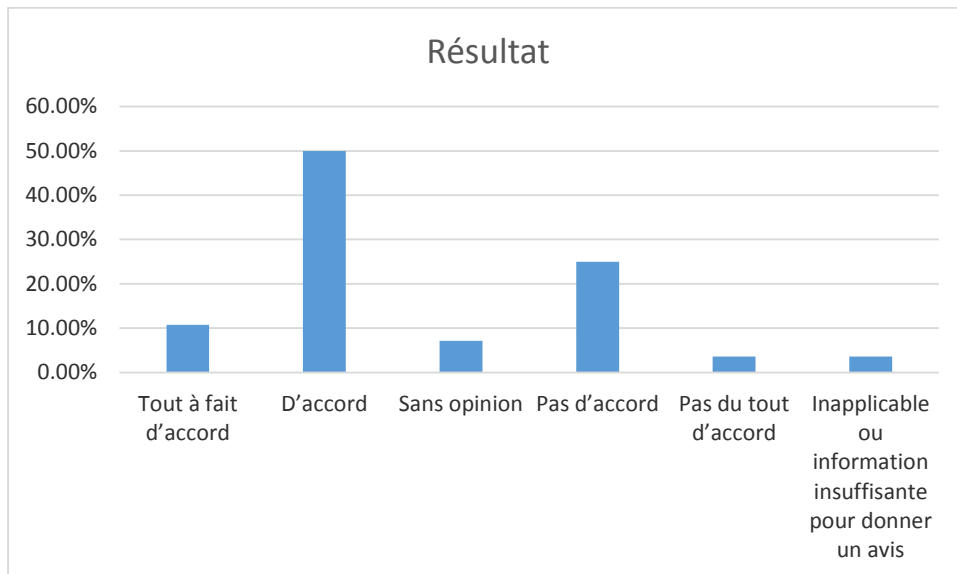
Question 16 : Je sens que mon avis peut avoir une influence sur le résultat final du PDP.



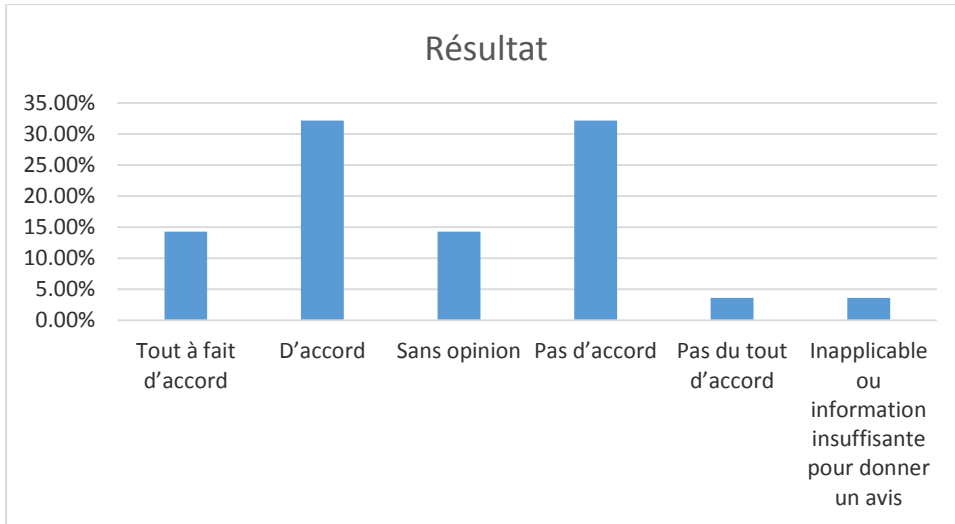
Question 17 : Il existe une interaction effective avec d'autres SO et AC pour garantir que une politique efficace résulte du processus du PDP.



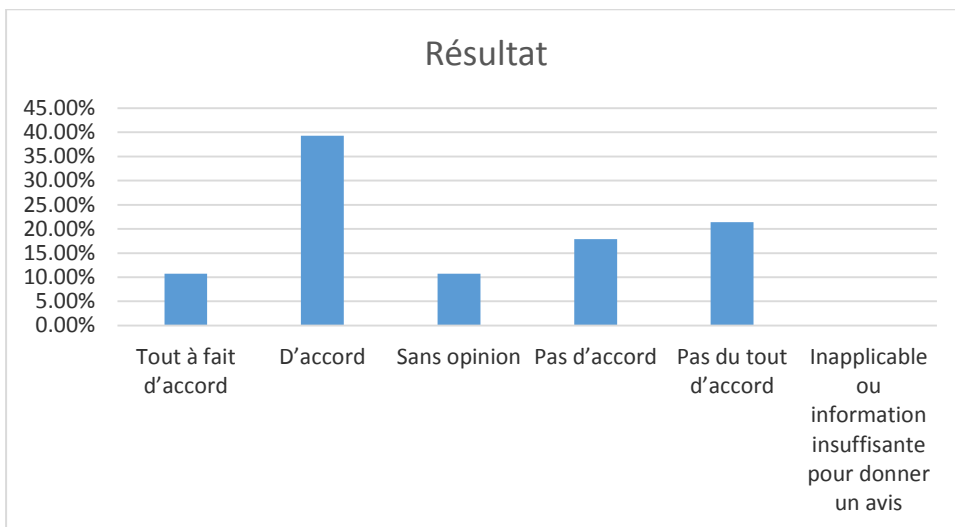
Question 18 : Le rôle du personnel dans le PDP était clair et transparent.



Question 19 : Les ressources fournies par l'ICANN pour soutenir le PDP étaient suffisantes et opportunes.

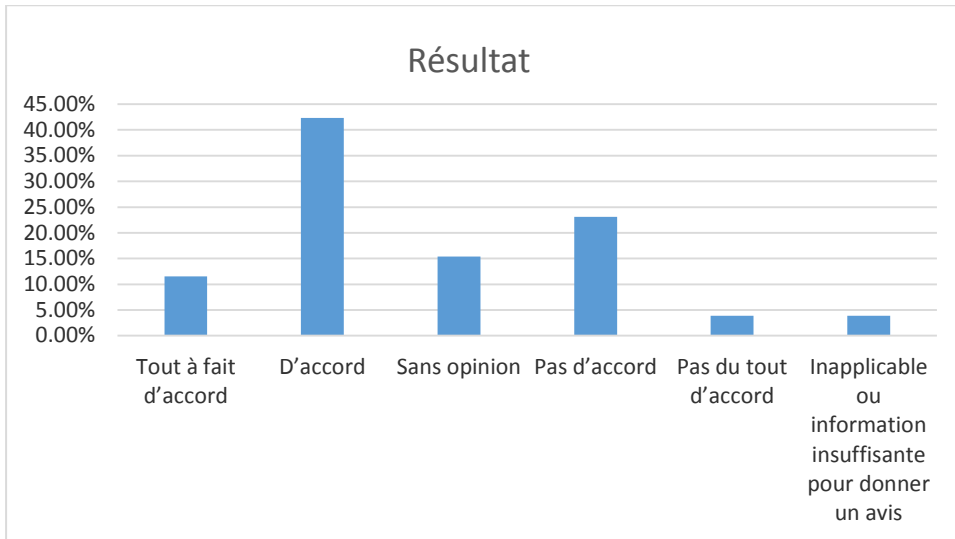


Question 20 : Les barrières linguistiques n'ont pas posé de problème lors du travail ni lors des discussions.

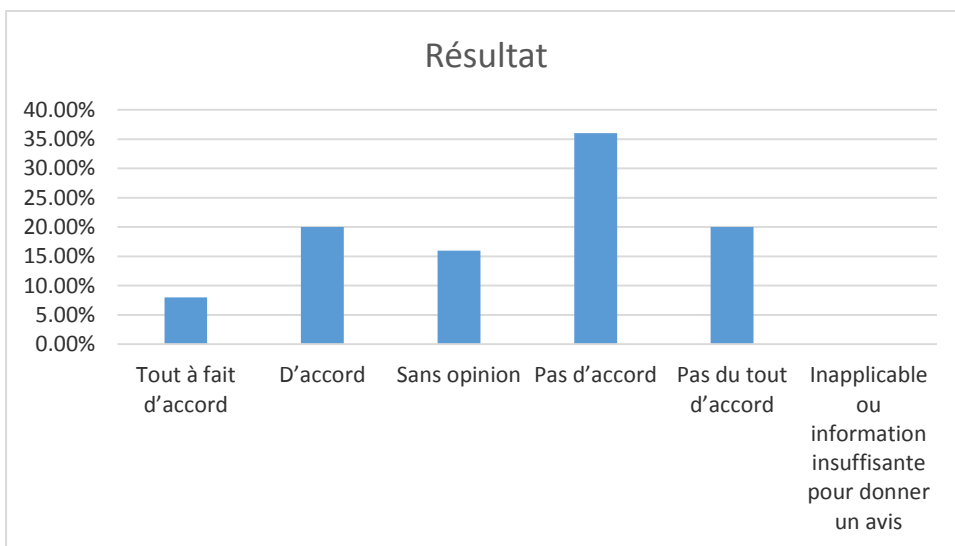


Étude d'évaluation de l'ATRT2 sur le PDP de la GNSO

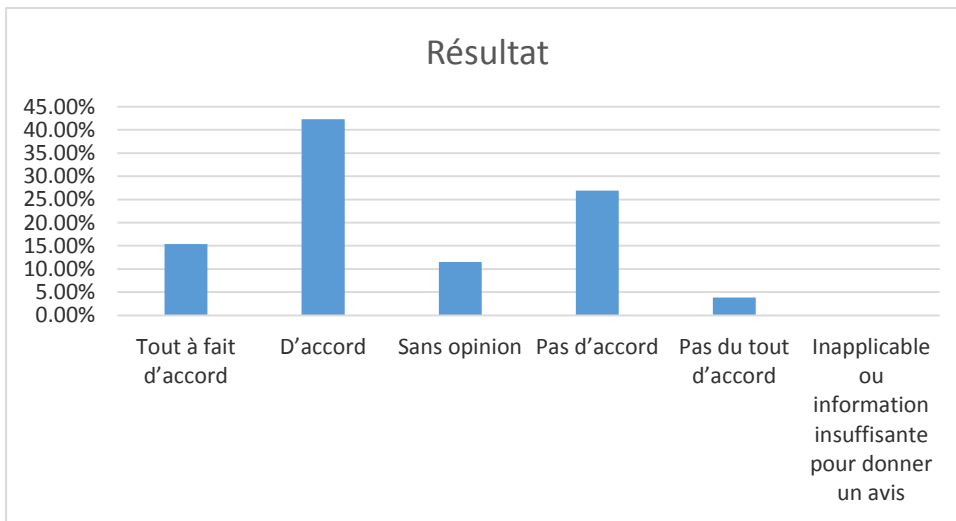
Question 21 : L'équipe du PDP est encouragée à communiquer, dans les toutes premières étapes d'un PDP, avec les personnes pouvant avoir un intérêt authentique ou faire preuve d'expertise ou disposer d'information utile. Cela a été effectivement le cas pour les PDP auxquels j'ai participé.



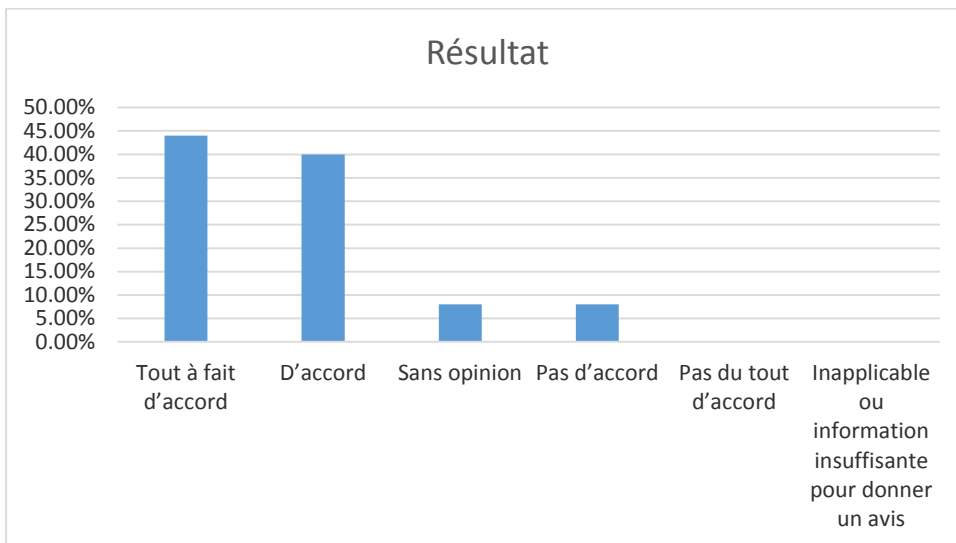
Question 22 : il y a eu une participation effective des autres organisations de soutien ou comités consultatifs.



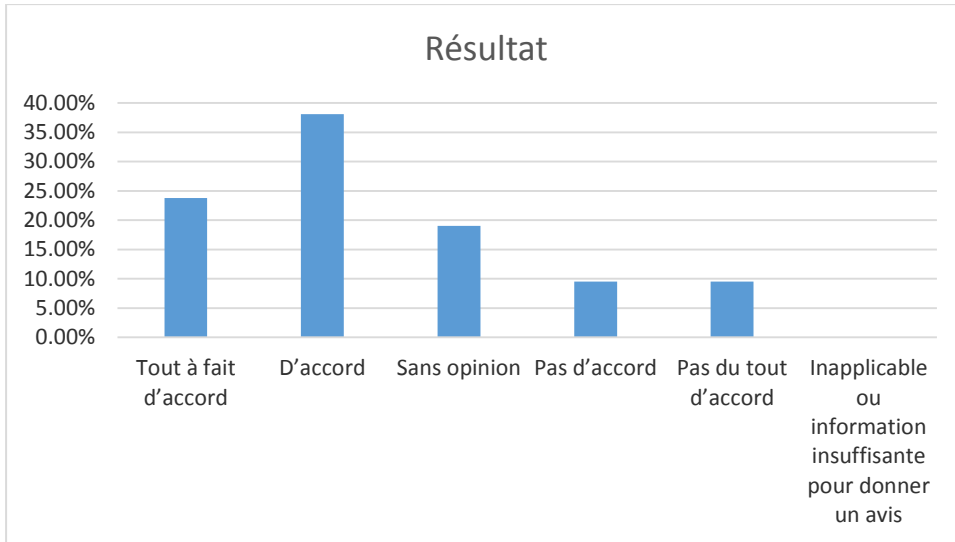
Question 23 : Toutes les parties étaient encouragées à participer et leur participation était appréciée.



Question 24 : Les « membres connaisseurs » ont une position avantageuse dans le PDP.



Question 25 : La dynamique du groupe de travail nous a aidés à obtenir des bons résultats dans le PDP auquel j'ai participé.



Question 26 : Nous avons réussi à obtenir un consensus même avec des points de vue et avec des besoins des parties prenantes divers dans les PDP auxquels j'ai participé.

